

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

O E U V R E S

D E

S É N E Q U E

LE PHILOSOPHE

*Nihil non longa demolitur vetustas, et movet ociùs :
at iis quos consecravit Sapiëntia, noceri non potest.
Nulla delebit aetas, nulla diminuet : sequens ac deinde
semper ulterior aliquid ad venerationem conferet.*

Le temps détruit tout , et ses ravages sont rapides :
mais il n'a aucun pouvoir sur ceux que la sagesse a rendus
sacrés : rien ne peut leur nuire ; aucune durée n'en ef-
facera ni n'en affoiblira le souvenir ; et le siècle qui la
suivra , et les siècles qui s'accumuleront les uns sur les
autres , ne feront qu'ajouter encore à la vénération qu'on
aura pour eux.

SÉNEQUE, Traité de la briéveté de la vie, chap. xv.

O E U V R E S

DE

S É N E Q U E

LE PHILOSOPHE,

Traduites en François par LA GRANGE;
avec des Notes de Critique, d'Histoire
et de Littérature.

P R É C É D É E S

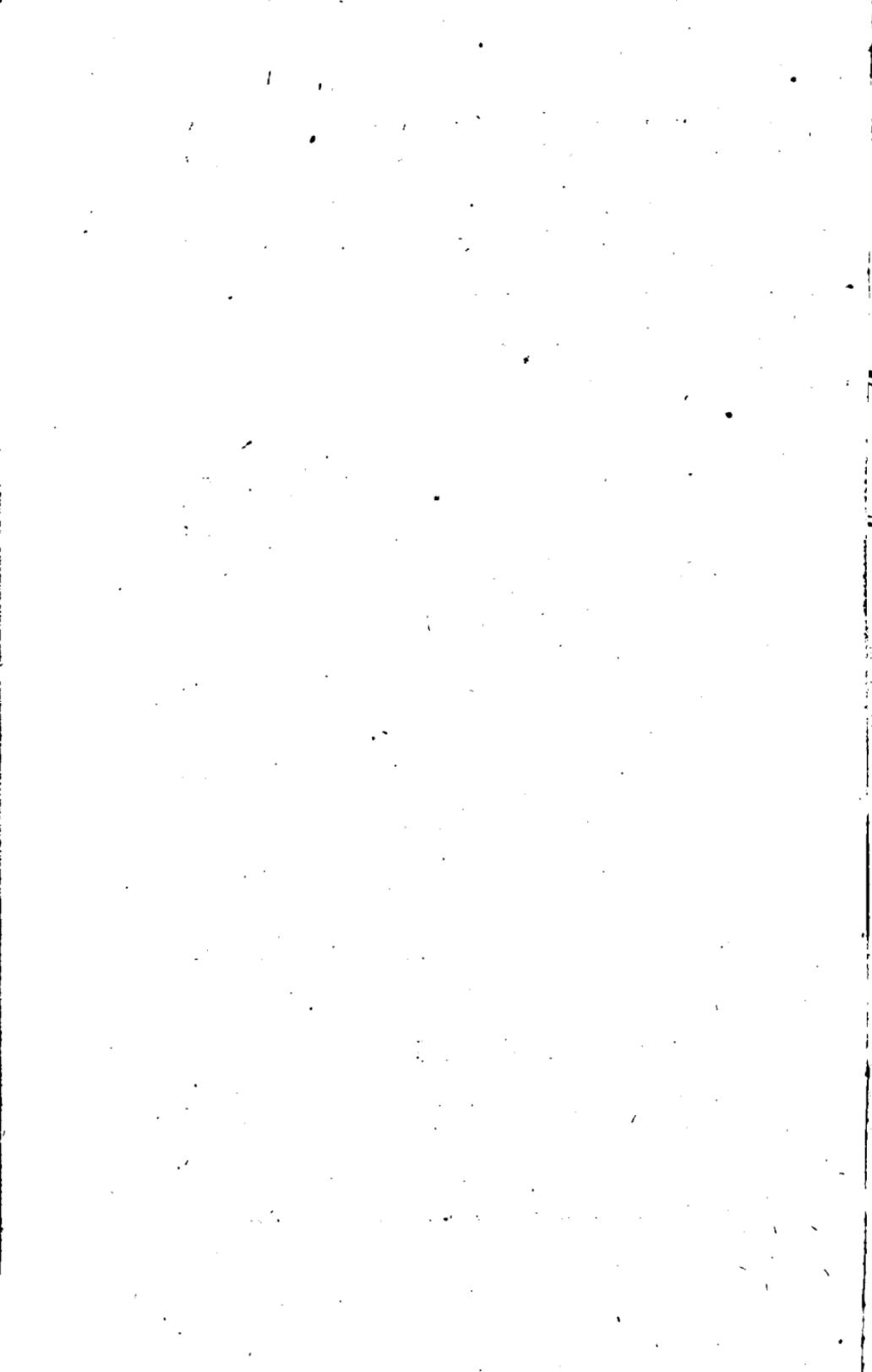
*D'un Essai sur les regnes de CLAUDE et de
NÉRON, et sur les Mœurs et les Écrits de
SÉNEQUE, pour servir d'Introduction à la
lecture de ses Ouvrages.*

T O M E Q U A T R I E M E.

A P A R I S,

DE L'IMPRIMERIE DE J. J. SMITS ET C^o.
rue des Marais, F. G., N^o. 2.

AN III DE LA RÉPUBLIQUE.



TRAITÉ DES BIENFAITS.

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

JE croyois avoir rempli mon objet dans les Livres précédents. Prescrire la maniere de répandre et de recevoir les bienfaits , c'est à quoi se borne cette branche de nos devoirs : aller au de-là , ce n'est plus s'assujettir à son sujet , c'est s'y abandonner. Or , il faut suivre la route qu'il indique , et non les points de vue qu'il montre ; il se présenteroit de nouvelles faces attrayantes pour l'esprit , qui , sans être précisément inutiles , ne seroient pas absolument nécessaires. Mais , vous le voulez , poursuivons ; et après avoir épuisé le fonds même du sujet , passons à des questions , qui , à parler vrai , y sont plutôt liées qu'unies , et dont l'examen , sans être une peine perdue , n'est pas un travail indispensable.

C'est votre bonté naturelle , c'est votre pen-

chant à la bienfaisance, Libéralis, qui vous fait trouver qu'on n'a jamais assez célébré cette vertu. Je n'ai vu personne qui attachât tant de valeur que vous aux services les plus légers. Votre sensibilité va même au point, que vous croyez être vous-même l'objet de tous les bienfaits qu'on répand sur quelqu'un : et pour empêcher qu'on se ne repente du bien que l'on a fait, vous êtes prêt à payer pour les ingrats. Vous êtes si éloigné de toute ostentation, si disposé à soulager les autres du fardeau de la reconnaissance, que tous les services que vous rendez, ne sont pas à vos yeux des dons, mais l'acquit d'une dette. Aussi des bienfaits, ainsi versés, vous reviennent avec usure ; car la reconnaissance s'attache à ceux qui ne l'exigent pas. De même que la gloire s'obstine à suivre ceux qui la fuient ; de même les fruits de la bienfaisance sont plus abondants pour celui qui donne la permission d'être ingrat. Il ne tient pas à vous qu'on ne revienne à la charge, après avoir déjà reçu ; vous ne refusez point de nouveaux bienfaits : vous les multipliez, vous les accumulez, lorsque les premiers ont été oubliés ou dissimulés. Le but de l'homme vertueux et magnanime est de tolérer les ingrats, jusqu'à ce qu'il en ait fait des hommes reconnaissants. En suivant cette conduite, vous ne serez jamais trompé. Le vice succombe à la fin sous la vertu, pourvu qu'on ne se laisse pas trop tôt emporter à la haine.

C H A P I T R E I I.

V O U S êtes sur-tout frappé d'une maxime qui vous paroît sublime , c'est qu'*il est honteux d'être surpassé en bienfaisance*. Mais cette maxime est-elle bien vraie ? la question mérite d'être examinée ; le sens n'en est pas tel que vous le concevez. Dans les combats de vertu il n'y a jamais de honte à être surpassé, pourvu qu'on ne jette pas les armes, et que, même vaincu, on prétende encore à la victoire. Tous les hommes n'apportent pas à l'exécution d'un projet louable les mêmes forces, les mêmes facultés, le même bonheur : et c'est le bonheur qui règle au moins le succès des desseins les plus honnêtes. L'intention de parvenir à un but estimable n'en est pas moins méritoire, quoiqu'un autre plus agile s'y rende le premier : ce n'est pas comme dans les combats du cirque, où la palme est la marque de la supériorité ; quoique, là même, le sort préfère souvent le plus foible. Lorsqu'il s'agit de devoirs respectifs que chacun se propose d'accomplir parfaitement ; quoique l'un ait eu plus de forces, qu'il ait trouvé des objets plus propres à remplir ses vues, que la fortune ait secondé tous ses efforts ; et que l'autre, avec une intention aussi pure, ait rendu moins qu'il n'a reçu, ou même n'ait rien rendu du tout,

pourvu qu'il veuille s'acquitter , que toutes les facultés de son ame soient dirigées vers ce but , il n'est pas plus vaincu qu'un combattant qui meurt les armes à la main , parce qu'il a été plus facile à l'ennemi de le tuer que de le faire reculer. L'homme de bien ne peut être vaincu dans le sens que vous l'entendez. Jamais il ne succombera , jamais il ne quittera la partie ; jusqu'au dernier jour de sa vie il se tiendra prêt à combattre ; il ne mourra que dans son poste , publiant qu'il a reçu de grands bienfaits , et qu'il a eu la volonté de les rendre.

C H A P I T R E I I I .

A la course , celui qui atteint la borne le premier , surpasse ses concurrents en vitesse , mais non pas en volonté. Le lutteur trois fois terrassé , perd la palme , mais il ne la donne pas. Les Lacédémoniens ont défendu l'usage du pancrace et du ceste , où la seule marque d'infériorité est l'aveu de sa défaite. Ils ont regardé comme honteux que leurs citoyens fussent vaincus , et ils leur interdirent des combats où la victoire n'est décidée ni par un juge , ni par l'événement même , mais par une renonciation formelle , une concession humiliante. Ce déshonneur , dont ils ont voulu garantir leurs concitoyens , l'homme de bien en

est préservé par la pureté de ses intentions. Jamais il n'est vaincu , parce que son ame reste invincible dans la défaite même. Aussi l'on ne dit pas que les trois cents Fabius aient été vaincus , mais qu'ils ont été tués. Regulus a été fait prisonnier , et non vaincu par les Carthaginois. Il en est de même de tous ceux dont l'ame ne s'est point affaïssée sous le poids de la mauvaise fortune.

Disons la même chose des bienfaits , on n'est pas vaincu pour en avoir reçu de plus grands , en plus grand nombre , plus souvent. Peut-être les bienfaits de l'un l'emporteront sur ceux de l'autre , si l'on veut calculer ; mais en comparant le bienfaiteur et celui qui oblige , en ne considérant que les dispositions du cœur , la palme n'appartient ni à l'un ni à l'autre. Ainsi quelquefois entre deux gladiateurs , dont l'un est couvert de plaies , et l'autre blessé légèrement , la victoire demeure indécise , quoique le premier paroisse avoir eu le dessous.

C H A P I T R E I V.

ON ne peut donc être surpassé en bienfaits, tant qu'on se reconnoît débiteur, tant qu'on desire de s'acquitter, tant qu'on paie en sentiments ce qu'on ne peut rendre en especes : si l'obligé persiste dans cette disposition, s'il se maintient dans cette bienveillance, s'il témoigne sa reconnaissance par des démonstrations extérieures, qu'importe de quel côté se trouve le plus grand nombre de présents ? Vous avez le moyen de me donner beaucoup, et moi celui de le recevoir. Vous avez pour vous la fortune, j'ai pour moi ma bonne volonté. Vous n'avez d'autre avantage sur moi que celui d'un homme armé de pied en cap sur celui qui est découvert, ou armé légèrement.

On n'est donc jamais vaincu en matiere de bienfaits, parce qu'on est toujours aussi reconnoissant qu'on le veut. S'il étoit honteux d'être vaincu en bienfaits, il ne faudroit pas en recevoir des hommes puissants, auxquels on ne peut rendre la pareille ; par exemple, des princes et des rois, que la fortune a mis dans le cas de donner beaucoup, et de ne recevoir que des présents modiques, et qui ne peuvent être comparés aux leurs. Je parle des princes et des rois, auxquels pourtant on peut faire quelque bien, et dont la puissance su-

prême dépend de l'accord et de la soumission de leurs sujets. Mais il y a des hommes placés hors de la sphere des passions, que les desirs humains n'atteignent jamais, et pour lesquels la fortune ne peut rien faire. Par exemple, il est nécessaire que je sois vaincu en bienfaisance par un Socrate, par un Diogene, qui marche nud au milieu des richesses de la Macédoine, qui foule aux pieds la magnificence des rois. Combien dut-il alors paroître supérieur au monarque même à qui la terre étoit soumise, et à ses propres yeux et à ceux des hommes à qui le nuage de l'opinion ne cachoit pas la vérité ! Sans doute il étoit plus puissant et plus riche qu'Alexandre, maître du monde entier. Diogene, en refusant de recevoir, étoit plus grand qu'Alexandre avec le pouvoir de donner.

C H A P I T R E V.

IL n'y a pas de honte à être surpassé par de tels personnages. Je n'en ai pas moins de force pour être aux prises avec un adversaire invulnérable ; le feu n'en est pas moins brûlant pour rencontrer une matiere incombustible ; ni le fer moins tranchant pour avoir à couper une pierre solide qui résiste à ses coups, et qui soutient le choc des corps les plus durs.

J'en dis autant de l'homme reconnoissant. Sa défaite n'est pas honteuse, quand il a été obligé par des personnes auxquelles il ne peut rien rendre, soit par la grandeur de leur fortune, soit par la supériorité de leur vertu. Nous sommes presque toujours vaincus en bienfaits par nos parents. Nous ne les avons que dans un temps où ils nous paroissent incommodes, où nous ne sentons pas leurs bienfaits : lorsque l'âge nous procure un peu d'expérience, lorsque nous commençons à reconnoître que leurs avis, leur sévérité, leur attention à veiller sur notre jeunesse imprudente, tous ces soins, en un mot, qui nous les rendoient incommodes, sont autant de titres pour être aimés, c'est alors que la mort nous les enleve. Peu de pères arrivent jusqu'à l'âge où l'on jouit vraiment de ses enfants ; les autres n'en sentent que le fardeau. Cependant il n'est pas honteux d'être vaincu en bienfaits par son père : et pourquoi le seroit-il, puisqu'il n'est honteux de l'être par personne ? Nous sommes égaux dans un point, et inférieurs dans un autre. Égaux par les sentiments du cœur, la seule chose qu'exige le bienfaiteur, la seule chose à laquelle on s'engage : inférieurs par la fortune, qui peut nous interdire le retour, sans que nous ayons à rougir de notre défaite. Qu'importe d'atteindre, pourvu qu'on poursuive sa route ? Souvent il est nécessaire de demander de nouveaux bienfaits, avant d'avoir

acquitté les premiers. Il ne faut pas s'interdire une demande, ni la regarder comme honteuse, parce qu'on prévoit qu'on se rendra insolvable : il ne tiendra pas à nous d'avoir toute la reconnaissance possible ; les obstacles viendront du dehors. Nous ne serons pas vaincus en bonne volonté ; et il n'y a pas de honte à l'être par ce qui ne dépend pas de nous.

CHAPITRE VI.

ALEXANDRE, roi de Macédoine, se vançoit de n'avoir jamais été surpassé en bienfaits : ce monarque insolent ne comptoit, sans doute, pour rien les Macédoniens, les Grecs, les Cariens, les Perses et tant d'autres nations réunies sous ses drapeaux ; il ne croyoit pas leur être redevable d'un empire qui s'étendoit depuis un coin de la Thrace jusqu'aux rivages des mers inconnues. C'étoit Socrate qui pouvoit se glorifier de cet avantage : c'étoit Diogene, qui triompha d'Alexandre lui-même. Oui, sans doute, il en triompha le jour où ce conquérant, gonflé d'un orgueil plus qu'humain, vit un homme à qui il ne pouvoit rien donner ni ôter.

Le roi Archélaüs pria Socrate de venir à sa cour ; Socrate répondit qu'il ne vouloit pas aller chez un homme dont il recevoit des biens

faits, sans pouvoir les lui rendre. Cependant, en premier lieu, Socrate étoit le maître de n'en pas recevoir; en second lieu, il eût été le premier bienfaiteur: il venoit à sa priere; c'étoit un bienfait qu'Archélaüs ne pouvoit rendre. Enfin, ce prince lui eût donné de l'or et de l'argent, mais il auroit reçu en échange le mépris de l'or et de l'argent. Quoi! Socrate n'auroit pu s'acquitter envers Archélaüs? Quel bienfait eût donc été comparable au spectacle d'un homme qui savoit vivre et mourir, qui connoissoit les limites de ces deux sciences? Quel bienfait, s'il eût initié ce prince aux mysteres de la nature, ce prince aveugle même en plein jour, et si peu versé dans la physique, que pendant une éclipse il fit fermer son palais et raser son fils, comme on le pratiquoit dans les temps de deuil et de calamité? Quel bienfait, s'il l'eût tiré tremblant du lieu où il s'étoit caché, et lui eût relevé le courage, en lui disant: « Ce n'est point ici une extinction du » soleil, ce n'est que la rencontre de deux as- » tres, qui a lieu quand la lune, qui décrit » une route moins élevée que le soleil, passe » au-dessous de cet astre, vient à couvrir son » disque et le dérobe à nos yeux. Tantôt elle » n'en cache qu'une légère portion, quand » elle ne fait que l'effleurer à son passage, tan- » tôt elle en couvre une partie plus considé- » rable, quand l'interposition est plus forte: » tantôt elle en interdit totalement la vue,

» quand le disque lunaire passe directement
» entre la terre et le soleil. Dans un moment
» ces deux astres vont, par leur vitesse, être
» emportés en sens contraire. Dans un mo-
» ment la terre va recouvrer la lumière ; et
» cet ordre subsistera pendant tous les siècles,
» à l'exception de quelques jours fixes et pré-
» vus, où l'interposition de la lune empêchera
» les rayons solaires de parvenir jusqu'à nous.
» Encore un moment, et l'émergence va se faire,
» l'astre du jour va quitter son nuage, et, dé-
» livré de tout obstacle, il lancera librement
» ses rayons ».

Quoi ! Socrate ne se seroit pas acquitté envers Archélaüs, s'il lui eût appris à régner ? C'eût été un bienfait modique de mettre Archélaüs à portée de devenir le bienfaiteur de Socrate ? Que signifioit donc la réponse du philosophe ? il aimoit la raillerie, et parloit presque toujours d'un style figuré. Accoutumé à jeter du ridicule sur tous les hommes, et sur les grands en particulier, il aima mieux refuser en plaisantant, que d'une manière arrogante : il dit donc qu'il ne vouloit pas recevoir de bienfaits d'un homme à qui il ne pouvoit en faire éprouver. Peut-être craignoit-il d'être forcé de recevoir contre son gré : peut-être craignoit-il d'accepter des présents peu dignes de Socrate. On dira qu'il étoit le maître de refuser : mais alors il eût irrité contre lui un monarque arrogant, qui vouloit qu'on at-

tachât le plus grand prix à tous ses bienfaits. Pour un roi il n'y a guere de différence entre refuser de lui donner, ou de recevoir de lui : ces deux refus sont égaux à ses yeux. Il est même plus piquant pour un homme orgueilleux d'essuyer des mépris, que de n'être pas redouté. Voulez-vous savoir ce que Socrate refusa réellement ? il refusa d'aller chercher une servitude volontaire, lui dont la liberté parut insupportable même à une république.

CHAPITRE VII.

Nous nous sommes, je pense, suffisamment étendus sur la question, *s'il est honteux d'être vaincu en bienfaits* : elle suppose que tous les hommes ne sont pas dans l'usage de se faire du bien à eux-mêmes ; sans quoi la conséquence naturelle eût été, qu'il n'y a pas de honte à être vaincu par soi-même. Cependant quelques stoïciens ont mis en problème, si l'on pouvoit être le bienfaiteur de soi-même, et si l'on se doit de la reconnoissance. La cause de leur incertitude étoit ces manieres ordinaires de s'exprimer : *Je me sais bon gré ; je ne puis m'en prendre qu'à moi-même ; je m'en veux ; je m'en punirai ; je me hais* ; et d'autres expressions semblables, par lesquelles on parle de soi, comme s'il s'agissoit d'un autre.

Si je puis , ajoute - t - on , me faire du mal , pourquoi ne pourrai - je pas aussi me faire du bien ? d'ailleurs des services , qu'on appelle - roit des bienfaits , si je les rendois à d'autres , pourquoi ne porteroient - ils pas le même nom , quand je me les rends à moi - même ? et ce qui exciteroit ma reconnoissance , si je le recevois d'une autre part , pourquoi ne l'excitera - t - il pas , si je me le procure à moi - même ? pourquoi serai - je ingrat envers moi ? cela seroit - il donc moins honteux que d'être avare , dur , cruel ou négligent envers soi ? il y a tout autant d'infamie à se prostituer soi - même , qu'à prostituer les autres. On blâme , avec raison , le flatteur , l'écho des discours d'autrui , le panégyriste toujours prêt à louer de mauvaise foi : mais on ne blâme pas moins le complaisant , l'admirateur de lui - même , qui est , pour ainsi dire , son propre flatteur. Les vices sont non-seulement odieux , lorsqu'ils éclatent au - dehors , mais lorsqu'ils se retournent contre eux - mêmes. Quel homme plus admirable que celui qui sait se commander , qui est maître de lui ! Il est plus facile de gouverner des nations barbares , indociles au joug , que de contenir son ame et de la dompter. Platon remercie Socrate des leçons qu'il en a reçues , pourquoi Socrate ne se remerciroit - il pas de celles qu'il s'est données ? M. Caton a dit , *empruntez de vous - même ce qui vous manque*. Si je puis me prêter , ne puis - je donc pas me donner ? Il est une

infinité de circonstances où l'usage nous suppose doubles. Nous disons , laissez - moi me parler , me faire des reproches. Cela posé , l'on peut se savoir gré , comme s'en vouloir à soi-même ; se louer , comme se réprimander ; se causer du profit , comme du dommage. Le tort et le bienfait sont les contraires : si l'on dit d'un homme qu'il s'est fait tort , ont peut dire également qu'il s'est fait du bien.

C H A P I T R E V I I I .

ON ne s'oblige pas soi-même : cependant l'ordre naturel demande d'abord une obligation , la reconnoissance vient ensuite. Il ne peut pas plus y avoir de débiteur sans créancier , que de mari sans femme , ou de pere sans fils. Il ne peut y avoir quelqu'un qui reçoive , s'il n'y a quelqu'un qui donne : ce n'est ni donner ni recevoir que de faire passer une chose de la main droite dans la main gauche. On ne dit pas qu'un homme se porte , quoiqu'il remue son corps et le transfere d'un lieu à un autre ; il a beau plaider sa cause , il ne croit pas être son avocat ; il n'est pas tenté de s'ériger une statue , comme à son défenseur : lorsqu'il a rétabli sa santé par ses propres soins , il n'exige aucun salaire de lui-même. Ainsi , dans tous les cas , lorsqu'on s'est fait quelque bien , on ne se doit

pas de reconnoissance, parce qu'on n'a personne envers qui l'exercer. Quand je supposerois même qu'on pût se faire éprouver un bienfait, on en seroit payé dès qu'on le fait; l'acquit se fait (1), comme on dit, dans l'intérieur, et cet engagement fictif est aussitôt détruit que formé. En effet, alors il n'y a pas deux personnes : c'est la même qui donne et qui reçoit. Le mot *devoir* n'a lieu qu'entre deux individus : comment peut-il trouver place vis-à-vis d'un seul, qui se délie en se liant ? Dans un globe ou ballon, il n'y a ni haut ni bas, ni commencement ni fin ; parce que le mouvement a beau changer l'ordre, mettre devant ce qui étoit derrière, dessus ce qui étoit dessous, quelle qu'en soit la direction, il ramène toujours les choses au même point : il en est de même de l'homme ; sous quelque face que vous le considérez, c'est

(1) Au texte : *domi (quod aiunt) versura fit*. Lorsqu'on empruntoit d'un homme pour en payer un autre, ce qui n'étoit alors que changer de créancier, cela s'appelloit *versuram facere*, ou *versurâ solvere*. Térence fait dire à Géta, dans le Phormion : *Mon pauvre Géta, tu es toujours dans le même borbier, tu fais un trou pour en boucher un autre.*

— In eodem luto hæsit : versurâ solvis.

ACT. 5, Scen. 1, vers. 15.

Voyez la note de Donat sur ce passage.

toujours le même individu. S'il se frappe, il n'a personne contre qui rendre plainte : s'il se met en prison ou dans les fers, il ne s'intentera pas un procès criminel. Quand il se fait du bien, il s'acquitte en même-temps. On dit que la nature ne fait point de pertes, parce que tout ce qui s'en sépare (1) est obligé d'y rentrer; nul être ne peut périr, parce que rien n'échappe de l'univers, toutes les émanations refluent dans la masse. Quel rapport, dites-vous, entre cet exemple et la question dont il s'agit? le voici. Je vous suppose ingrat; le bienfait n'est pas perdu pour cela: celui qui l'a fait éprouver en jouit. Je suppose que vous refusiez de vous acquitter; le paiement est reçu, avant que d'être fait. Vous ne pouvez rien perdre, parce que ce qui vous est ôté d'un côté vous revient de l'autre: vous êtes un cercle pour vous-même: vous donnez en recevant, vous recevez en donnant.

(1) Voyez la lettre 36, tom. 2.

C H A P I T R E I X.

IL faut, dit-on, se faire du bien ; par conséquent, on doit se témoigner de la reconnaissance. D'abord le principe est faux. On ne se fait pas du bien, on suit le penchant de la nature, qui inspire à l'homme l'amour de lui-même, c'est-à-dire, le desir d'éviter ce qui est nuisible, de se procurer ce qui est utile. On n'est pas généreux pour se faire des présents, ni clément pour se pardonner, ni compatissant pour être touché de ses propres maux : ce qui seroit générosité, clémence, compassion, si les autres en étoient les objets, n'est plus qu'un sentiment naturel, quand c'est à nous qu'il se rapporte. Un bienfait est un acte volontaire : travailler à sa propre utilité, est un mouvement nécessaire. On est d'autant plus bienfaisant, qu'on a plus répandu de bienfaits. A-t-on jamais loué quelqu'un pour s'être défendu, pour s'être tiré des mains des voleurs ? On ne s'accorde pas plus un bienfait que l'hospitalité. Il n'est pas plus possible de se faire un don qu'un prêt. Si l'on se fait éprouver des bienfaits, on ne cesse de le faire, ils sont sans interruption, on ne peut en compter le nombre. Quand donc s'acquitteroit-on, puisque c'est un bienfait de plus que de s'acquitter ? Comment distinguer le bienfait conféré, du bienfait

rendu , puisque l'un et l'autre se passent dans le même homme ? Je me suis tiré d'un péril : voilà un bienfait. Je m'en tire une seconde fois , est-ce un bienfait accordé ou rendu ? De plus , quand j'accorderois la première proposition , qu'on peut être le bienfaiteur de soi-même , je ne conviendrois pas de la conséquence ; nous ne sommes pas liés par nos propres bienfaits : pourquoi ? c'est que nous les acquittons sur-le-champ. Il faut d'abord recevoir un bienfait , ensuite le reconnoître , enfin le rendre. La reconnaissance ne peut avoir lieu , vu que la restitution se fait sur-le-champ. On ne donne qu'à un autre ; on ne doit qu'à un autre ; on ne rend qu'à un autre. Comment rapporter à la même personne ce qui tant de fois en exige plusieurs.

C H A P I T R E X.

UN bienfait consiste à procurer une chose utile. Or , le mot procurer est relatif à d'autres. Ne traiteriez-vous pas d'insensé celui qui diroit qu'il s'est vendu quelque chose à lui-même ? C'est que la vente est une aliénation , une translation de ce qui nous appartient , et des droits que nous y avons. Or , par la donation , comme par la venté , on se prive d'une chose , on transmet à un autre la possession

qu'on avoit. Cela posé, l'on ne peut s'accorder un bienfait, parce qu'on ne peut se faire aucune donation. De plus, ce seroit réunir deux choses incompatibles; ce seroit donner et recevoir la même chose. Enfin, il y a bien de la différence entre donner et recevoir, puisqu'ils expriment deux actes opposés. Ces deux mots ne différeroient plus, si l'on pouvoit s'accorder un bienfait.

Je disois tout-à-l'heure qu'il y a des mots relatifs, tellement formés, qu'ils n'ont plus de sens s'ils ne sortent de nous-mêmes. Par exemple, je suis frere, mais d'un autre; on n'est pas son propre frere.. Je suis semblable, mais à quelqu'un; on n'est pas semblable à soi-même. Tout comparatif est inintelligible sans un terme de comparaison, comme tout conjonctif sans un terme de conjonction. Si donc la donation suppose une personne distincte du donateur, le bienfait suppose aussi une personne distincte du bienfaiteur. C'est ce qui résulte de l'étymologie du mot *bienfait*, qui veut dire, faire du bien. Or, on ne peut pas plus se faire du bien à soi-même que se fortifier, que prendre son propre parti. Je pourrois étendre cette assertion, et la favoriser d'un grand nombre d'exemples; le bienfait étant une de ces choses qui demandent deux personnes. Il y a des actions honnêtes, belles, dictées par la plus haute vertu, qui n'ont lieu qu'avec un second. On célèbre, on estime comme un des plus grands

biens de la nature, la fidélité à tenir sa parole. Dira-t-on qu'un homme s'est tenu parole à lui-même ?

C H A P I T R E X I.

JE passe à la seconde partie. L'acquit d'un bienfait, comme le paiement d'une dette, est une dépense. Or, pour s'acquitter envers soi-même, il ne faut pas plus de dépense réelle, qu'il n'y a de gain positif, quand on s'oblige soi-même. Le bienfait et le retour doivent aller et venir : cette réciprocité ne peut avoir lieu à l'égard d'une seule personne. Celui qui s'acquiesce d'un bienfait, oblige à son tour la personne de qui il a reçu : mais celui qui s'acquiesce envers lui-même, qui oblige-t-il ? lui-même. Et qui ne voit pas que l'objet de la bienfaisance n'est pas le même que celui de la reconnoissance ? Se témoigner de la reconnoissance, c'est faire une chose utile pour soi ; l'homme le plus ingrat n'est-il pas dans la disposition d'en faire autant ? ou plutôt quel ingrat ne devient pas tel, pour en faire autant ? Si l'on doit se savoir gré de certaines choses, nous dit-on, on peut se témoigner de la reconnoissance. Or, nous disons, je me sçais bon gré de n'avoir pas voulu épouser telle femme, de ne m'être point lié avec tel homme,

En parlant ainsi , nous faisons notre éloge ; et pour approuver notre action , nous employons improprement les expressions de la reconnaissance. Il est de l'essence d'un bienfait de pouvoir n'être pas acquitté. Or , il est impossible que celui qui s'oblige lui-même ne recouvre pas le bienfait qu'il a fait ; ce n'est donc pas un bienfait. D'ailleurs , on ne rend pas un bienfait dans le temps même où on le reçoit ; le principal mérite de la bienfaisance est d'oublier son propre intérêt pour celui des autres , de se dépouiller pour donner à d'autres. La bienfaisance envers soi-même n'a pas la même noblesse. Le commerce des bienfaits est le lien de la société : il rend l'un plus cher , l'autre plus attaché. Les bienfaits envers soi ne lient personne , n'attachent à personne : ils ne font pas naître cet espoir actif qui se dit : cet homme est bon à cultiver : il a fait du bien à tels et tels , il pourra m'en faire aussi. La bienfaisance suppose l'intérêt de celui qu'on oblige , et non le sien propre. Les bienfaits qu'on s'accorde , on se les accorde pour soi-même , et dès - lors ce ne sont pas des bienfaits.

C H A P I T R E X I I .

Vous commencez à trouver que je ne tiens pas ce que j'avois annoncé au commencement de ce Livre ; que non-seulement je m'écarte de mon sujet , mais encore que je prends de bonne-foi une peine perdue. Attendez : vos reproches seront mieux fondés , quand je vous aurai conduit à des défilés , d'où vous aurez bien de la peine à sortir , sans y rien gagner , que de vous tirer d'un labyrinthe où vous étiez le maître de ne pas vous engager. Quel avantage résulte-t-il , en effet , de construire péniblement des sophismes pour le seul plaisir de les résoudre ? Néanmoins , comme on s'amuse quelquefois à former un tissu de nœuds pour embarrasser ceux qui ne sont pas au fait , tandis que celui qui l'a formé , le délie sans aucune peine , parce qu'il connoît la direction et la chaîne des fils ; occupation qui , quoiqu'inutile , n'est pas sans agrément , parce qu'elle exerce l'industrie , et demande de l'adresse : il en est de même de ces arguments qui ne paroissent que subtils et captieux ; ils servent à tirer l'esprit de l'engourdissement ou du sommeil. Il ne lui faut pas toujours de vastes plaines à parcourir , il est bon quelquefois qu'il trouve des sentiers difficiles et

raboteux , contre lesquels il ne gravisse qu'en tremblant.

On dit qu'il n'y a point d'ingrats : voici comme on le prouve. *Le bienfait est une action utile* ; or , suivant les stoïciens , on ne peut être utile au méchant : il n'y a donc pas de bienfaits pour le méchant ; il ne sauroit donc être ingrat. *Autre preuve.* Le bienfait est une chose honnête et louable : une chose honnête et louable ne peut avoir lieu pour le méchant ; le bienfait n'a donc pas lieu pour lui : s'il ne peut en recevoir , il n'est pas tenu à la reconnoissance ; il ne sera donc jamais ingrat. *Troisième argument.* L'homme de bien agit toujours honnêtement : s'il agit toujours honnêtement , il ne peut donc être ingrat. L'homme de bien reconnoît ses bienfaits , le méchant n'en reçoit point : ainsi l'ingratitude n'est faite ni pour l'homme de bien ni pour le méchant ; elle n'est donc qu'un mot vuide de sens , et c'est le seul vuide qu'il y ait dans la nature.

Je conviens que nous ne connoissons qu'une espece de bien , c'est l'honnête ; que le méchant ne peut en obtenir la possession , parce qu'il cesseroit d'être méchant , dès que la vertu seroit entrée dans son ame. Ainsi , tant qu'il reste méchant , on ne peut proprement lui conférer de bienfaits , parce que les biens et les maux se détruisent réciproquement , et sont incompatibles dans un même sujet. On ne peut

donc être utile au méchant , parce que les biens qui lui parviennent , il les corrompt par l'abus qu'il en fait. Un estomac bilieux et vicié dénature tous les aliments et les change en poisons : il en est de même d'une ame aveuglée par le vice , dans laquelle les plus grands avantages deviennent incommodes ; pernicieux , et sont autant de sources de malheurs au sein de la fortune et de l'opulence ; il se forme pour eux des orages d'autant plus dangereux , que la mer où ils navigent est plus étendue. Les méchants ne peuvent donc rien obtenir qui leur soit utile , ou plutôt qui ne leur soit funeste. Tous les avantages extérieurs , ils les convertissent en leur propre nature ; et des biens qui seroient utiles , s'ils tomboient en des mains plus vertueuses , sont mortels pour eux. Conséquemment le méchant ne peut pas non plus conférer de bienfaits , parce qu'on ne peut donner ce qu'on n'a pas. Or , il n'a pas même la volonté de faire du bien.

C H A P I T R E X I I I .

NÉANMOINS le méchant peut recevoir des dons qui ressemblent à des bienfaits , et dont l'oubli le met au nombre des ingrats. Il y a des biens relatifs à l'ame , au corps , à la fortune. Les biens de l'ame sont interdits au mé-

chant et à l'insensé : mais le méchant est admis à ceux qu'il est capable de recevoir ; et qu'il doit reconnoître ; s'il ne les reconnoît pas , il est ingrat.

Cette doctrine n'est point particuliere à notre secte. Les péripatéticiens eux-mêmes, qui reculent plus loin que nous les limites de la félicité humaine , prétendent que les méchants peuvent recevoir de légers bienfaits , et qu'ils sont ingrats , s'ils ne les acquittent pas. Ainsi , quoique nous ne regardions pas comme des bienfaits les choses qui ne contribuent point à la vertu , nous ne leur refusons pourtant pas le nom d'avantages , nous n'en proscrivons point la recherche. Ce sont les avantages de cette nature , comme l'argent , les vêtements , les honneurs et la vie , que le méchant peut donner à l'homme de bien et recevoir de lui , et qu'il doit reconnoître , s'il ne veut passer pour ingrat.

Mais , dira-t-on , quelle ingratitude y a-t-il à ne pas rendre ce que vous dites vous-même n'être pas un bienfait ? Il y a des objets qui , sans être les mêmes , sont néanmoins , à cause de leur ressemblance , compris sous la même dénomination : ainsi , nous donnons le nom de boîte à un vase d'or et d'argent ; nous appellons non-lettré , non pas celui qui est totalement ignorant , mais celui qui n'a pas fait dans les lettres de certains progrès ; quand on a rencontré un homme mal-vêtu et couvert de hail-

lons, on dit qu'on a vu un homme tout nud : de même, quoique les bienfaits, dont nous parlons, n'en soient pas réellement, ils en ont l'apparence. Mais, dit-on, s'il n'y a qu'une apparence de bienfait, il n'y a donc non plus qu'une apparence d'ingratitude, et non pas une ingratitude réelle. Vous vous trompez, parce que celui qui donne et celui qui reçoit, s'accordent à employer le nom de bienfait. L'on est donc aussi ingrat, quand on n'acquitte pas ces bienfaits apparents, qu'on est empoisonneur, quand on prépare un soporatif en croyant préparer du poison.

C H A P I T R E X I V .

CLÉANTHE est plus hardi. Quoique ce ne soit pas un bienfait qu'on ait reçu, dit-il, on n'en est pas moins ingrat ; parce qu'on ne seroit pas acquitté, si l'on eût reçu un bienfait. Ainsi, un voleur l'est, avant même de commettre un vol, vu qu'il est tout armé pour le meurtre, et dans l'intention de dépouiller et d'assassiner les passants. L'action ne fait qu'exercer et manifester la méchanceté ; elle ne la fait pas naître. Ce qu'a reçu l'ingrat n'étoit pas un bienfait, mais en portoit le nom. Les sacrilèges sont punis, quoique nul d'entre eux ne puisse porter ses bras jusques sur les

dieux. Mais , comment peut-on être ingrat envers les méchants , puisqu'ils ne peuvent conférer de bienfaits ? c'est qu'on a reçu d'eux des choses que les ignorants traitent de biens , et dont , au jugement des méchants mêmes , il faut témoigner sa reconnoissance. Quels que soient les avantages qu'on a obtenus , on les a reçus comme des biens ; il faut les rendre comme tels. On est également débiteur, soit qu'on doive des piéces d'or , ou des morceaux de cuir frappés au coin public , comme la monnoie courante à Lacédémone. La reconnoissance doit être du même genre que l'obligation.

C H A P I T R E X V.

Q UEST-CE que les bienfaits ? Ce nom vénérable et sacré doit-il être prostitué à des objets bas et sordides ? Peu vous importe : la recherche de la vérité ne vous regarde pas. Réglez-vous sur son apparence ; et sous le nom de vertu , adorez le fantôme que vous prenez pour elle. Si , d'un côté , nous dit-on , il n'y a pas d'ingrats dans vos principes , de l'autre , au contraire , tout le monde est ingrat : en effet , selon votre doctrine , tous les insensés sont méchants : or , celui qui a un seul vice les a tous ; les insensés sont donc tous ingrats ? Eh ! ne le sont-ils pas en effet ? N'entendez - vous pas

de toute part un cri général s'élever contre le genre humain ? n'entendez - vous pas tous les moralistes se plaindre que les bienfaits sont étouffés , qu'à peine se trouve-t-il un homme qui ne paie les plus grands services de la plus noire ingratitude ? Ne regardez pas ces plaintes comme particulieres à notre secte , qui inet dans la classe des méchants et des pervers tout ce qui s'écarte de la regle exacte de l'honnêteté. Ce n'est plus des portiques de la philosophie , c'est du milieu même de la foule qu'une voix se fait entendre , qui condamne les nations et les peuples en corps : elle nous dit avec le poëte : « Que l'hôte n'est point en sûreté contre celui à qui il donne l'hospitalité ; que le » beau - pere craint son gendre ; que l'affec- » tion est rare entre des freres ; que le mari » menace la vie de sa femme , et la femme » celle de son mari (1) ».

C'est bien pis aujourd'hui , les bienfaits ont été convertis en crînes ; l'on ne respecte plus le sang de ceux pour qui l'on devroit répandre le sien. C'est par le glaive et le poison qu'on obtient les bienfaits : c'est contre la patrie même qu'on attende ; et le comble de la puissance est de la faire expirer sous ses pro-

(1) — Non hospes ab hospite tutus ,
Non socer à genero ; fratrum quoque gratia rara est ;
Imminet exitio vir conjugis , illa mariti.

QVID. *Metamorph. lib. 1, vers. 144 et seq.*

pres faisceaux. On croit aujourd'hui ramper, si l'on ne foule aux pieds la république : on tourne contre son sein les armées qu'elle fournit elle-même ; haranguer ses soldats, c'est leur dire : Combattez contre vos femmes, contre vos enfants ; attaquez, le fer à la main, vos autels, vos foyers, vos pénates. Jadis, au moment même de triompher, vous ne pouviez, sans l'ordre du sénat, entrer dans la ville ; quoiqu'à la tête d'une armée victorieuse, c'étoit hors des murs que les généraux obtenoient audience. Aujourd'hui, après le meurtre de vos concitoyens, souillés du sang de vos proches, entrez les drapeaux déployés dans la ville. Que la liberté se taise au milieu de l'appareil militaire ; que ce peuple vainqueur et pacificateur des nations, après avoir repoussé les guerres étrangères, et dissipé toutes les terreurs, assiégé dans ses propres murs, tremble à la vue de ses propres aigles.

C H A P I T R E X V I.

C O R I O L A N fut ingrat ; sa piété vint trop tard, à la suite du repentir. Il mit bas les armes ; mais le parricide étoit à moitié commis.

Catilina fut ingrat : c'étoit peu pour lui de conquérir sa patrie, s'il ne la détruisoit, s'il ne déchaînoit contr'elle les cohortes des Allo-

broges , s'il ne procuroit aux nations transalpines une occasion d'assouvir leur haine invétérée ; si , par le sang des généraux Romains , il n'offroit aux tombeaux des Gaulois (1) un sacrifice trop long-temps attendu.

(1) Au texte : *Gallicis Bustis* : c'étoit un endroit au milieu de Rome , proche Equimélie , où les Gaulois , après la prise de cette ville fameuse , brûlerent les corps de ceux d'entre eux qui étoient morts de la peste. Quand les Romains rentrèrent triomphants dans leur patrie , après en avoir chassé les Gaulois , on appella le lieu où ceux-ci enterroient leurs morts , lorsqu'ils étoient maîtres de Rome , *Busta Gallica* ; à-peu-près comme nous dirions aujourd'hui le cimetière des Gaulois. Is locus , dit Varron , ad *Busta Gallica* , quæd Romæ recuperatâ , Gallorum ossa , qui possiderant urbem , ibi coacervata ac consepita. *De Ling. lat. lib. 4 , cap. 32.* inter auctores lat. ling.

Bustum signifie proprement , selon Festus , le lieu où l'on brûloit les corps morts , et où on les enterroit : *Bustum propriè dicitur locus , in quo mortuus est combustus et sepultus , diciturque Bustum , quasi benè ustum : de verbor signif. voce Bustum.* J'ajouterai à ce passage de Festus une remarque curieuse et importante de Servius , dans laquelle ce grammairien fixe avec beaucoup d'exactitude et de précision le vrai sens de certains mots que les meilleurs auteurs latins employoient quelquefois comme synonymes , et dont les nuances sont cependant très-sensibles et très-marquées : *Terræ congestio super ossa , tumulus dicitur. Sanè apparatus mortuorum funus dici solet ; exstructio lignorum , rogas ; subjectio ignis , pyra ; crematio cadaveris , bustum ; locus , ustrina ; operis exstructio , sepulchrum ; nomen inscriptum , monumentum.* In *Æneid. libro 3 , vers. 22.*

C. Marius fut ingrat. Parvenu du rang de simple soldat à celui de consul, s'il n'eût égalé le nombre des funérailles romaines à celui des Cimbres ; s'il n'eût, je ne dis pas donné le signal, mais servi lui-même (1) de signal aux massacres des citoyens ; il ne se fût pas cru assez sûr du changement et du retour de son ancienne fortune.

L. Sylla fut ingrat. Les remèdes qu'il appliqua furent plus cruels encore que le mal n'étoit dangereux. Après avoir marché dans le sang depuis la citadelle de Préneste jusqu'à la porte Colline, il donna dans la ville le spectacle d'autres combats, d'autres meurtres ; il réunit dans la même enceinte, et fit égorger à-la-fois deux légions. Après la victoire, quelle cruauté ! malgré sa parole, quelle perfidie ! Il inventa les proscriptions ; grands dieux ! tuer

(1) Marius rentra dans Rome avec une troupe de satellites, choisis parmi les esclaves qui étoient venus se rendre à lui ; il les appelloit *Bardiéens*. Ces satellites étoient les ministres de ses fureurs, et ils lui obéissoient aveuglément. Un sénateur s'étant approché de lui pour le saluer, comme Marius ne daigna, ni lui parler, ni faire semblant de le voir, ils le tuèrent à ses pieds. Depuis ce meurtre, ils massacrèrent de même tous ceux qui, en abordant Marius, n'en recevoient ni une parole, ni un salut ; et c'étoit-là le signal, quand il marchoit dans les rues. Voyez PÉV-TARQUE, *Vie de Marius*, tom. 1, pag. 431, A. edit. Paris. 1624.

un citoyen Romain valut l'impunité, des richesses, et presque une couronne civique.

Pompée fut ingrat. Pour trois consulats, trois triomphes, tant de dignités qu'il avoit presque toutes envahies avant l'âge, la reconnoissance qu'il témoigne à la république, c'est d'en partager la possession avec d'autres ambitieux : pour rendre son pouvoir moins odieux, il conféra à plusieurs un droit qui n'appartenoit à personne. A force d'ambitionner des titres extraordinaires, de rendre les gouvernemens électifs, afin de choisir à son gré, de diviser la république entre les triumvirs, en se réservant toujours deux parts, il réduisit le peuple Romain à ne pouvoir plus se conserver qu'à l'aide de la servitude.

L'ennemi, le vainqueur de Pompée fut ingrat lui-même. Il transporta de la Gaule et de la Germanie jusqu'à Rome les horreurs de la guerre : ce flatteur de la multitude, cet homme populaire campa dans le cirque (1) de Flaminus, plus près de la ville qu'autrefois Por-senna. Sans doute, il n'abusa pas des droits de la victoire ; il en modéra la cruauté ; il se vantoit avec vérité de n'avoir fait périr personne que les armes à la main. Mais quoi ! si les autres ont fait des guerres plus sanglantes, rassasiés pourtant à la fin, ils ont mis

(1) Voyez, sur ce passage, la note de Juste-Lipse.

bas les armes pour toujours. César renferma le glaive, mais ne le quitta jamais.

Antoine fut ingrat envers son dictateur, dont il approuva le (1) meurtre, dont il récompensa les assassins par des gouvernemens et des distinctions. La patrie, déchirée par tant de proscriptions, d'incursions, de guerres cruelles, pour comble de malheurs, ne reçut pas même de lui des (2) despotes Romains : après avoir rétabli les Achéens, les Rhodiens, la plupart des villes de la Grèce dans leur ancienne liberté, dans l'exemption totale d'impôts, elle paya elle-même tribut à des eunuques.

(1) Sur le reproche que Sénèque fait ici à Antoine, consultez la note de Juste-Lipse.

(2) Horace servira ici d'interprete à Sénèque. « Un Romain, s'écrie-t-il avec indignation, un Romain, le croirez-vous, races futures, porte les armes sous les ordres d'une femme qui le maîtrise : il est assez lâche pour obéir à des eunuques, usés et flétris de débauche ; et le soleil a vu les aigles de l'empire voltiger autour de l'infame pavillon d'une Égyptienne ».

Romanis (cheu! posteri, negabitis)

Emancipatus femine

Fert vallum et arma miles, et spadonibus

Servire rugosis potest!

Interque signa (turpe!) militaria

Sol aspicit Conopeum.

Epod. lib. epod. 9, vers. 11 et seq.

C H A P I T R E X V I I .

Le jour entier ne suffiroit pas pour faire l'énumération des ingrats qui ont immolé leur patrie. Il seroit aussi long de parcourir tous les traits d'ingratitude de la république envers les hommes les plus vertueux et les plus attachés à ses intérêts ; d'exposer tous ses torts envers ses citoyens , aussi graves que ceux des citoyens envers elle. Elle a banni Camille , elle a relégué (1) Scipion. Après la mort de Catilina , Cicéron fut exilé , sa maison fut détruite , ses biens furent mis au pillage : qu'eût fait de plus Catilina vainqueur ? Rutilius (1) reçut , dans un coin de l'Asie , le prix de son désintéressement. Le peuple Romain refusa la préture à Caton , et ne lui accorda jamais le consulat.

L'ingratitude est le crime des sociétés comme des individus. Que chacun rentre en soi-même : personne qui n'ait à se plaindre d'un ingrat. Si tout le monde se plaint , on est en droit de se plaindre de tout le monde. Ainsi , tous les hommes sont ingrats. Mais ne sont-ils qu'in-

(1) Voyez la lettre 86 , tom. 2 , pag. 491 ; et ce que j'ai dit dans la note sur ce passage.

(2) Voyez la lettre 24 , note première , tom. 2 , pag. 130.

grats ? Ils sont tous avides , envieux , lâches , et sur-tout ceux qui paroissent les plus hardis . Ajoutez qu'ils sont tous ambieux , tous impies . Cependant ne les haïssez pas pour cela : pardonnez-leur ; ils sont tous insensés . Je ne vous rappellerai point à des accusations équivoques : je ne vous dirai pas : Voyez combien la jeunesse est ingrate . Où est le fils assez vertueux pour ne pas souhaiter la mort de son pere ; assez modéré pour l'attendre ; assez attaché pour ne pas s'en occuper ? Où est le mari qui craigne la mort d'une épouse vertueuse , et pour qui elle ne soit pas une affaire de calcul ? Où est le plaideur assez reconnoissant , pour conserver le souvenir de son défenseur jusqu'à la rentrée suivante ? Voici une ingratitude avouée de tout le monde : où est l'homme qui meure sans se plaindre , qui ose dire à son dernier jour : j'ai vécu , j'ai fourni la carrière que le destin m'avoit tracée (1).

Qui de nous sort de la vie sans murmurer , sans gémir ? Or , il y a de l'ingratitude à n'être pas content du passé . En comptant les jours de votre vie , vous en trouverez toujours trop peu . Songez que le bien suprême ne consiste pas dans le temps : tel qu'il est , il faut en profiter . Que vous importe que le jour de votre

(1) *Vixi , et quem dederat cursum Fortuna , peregi .*

VING. Æneid. lib. 4, vers. 653.

mort soit reculé. Ce délai rendra votre vie plus longue , sans la rendre plus fortunée. Ne vaut-il pas mieux , sensible aux plaisirs dont on a joui , au - lieu de supputer les années des autres , recevoir avec reconnoissance , et mettre à profit les siennes ? Dieu m'a jugé digne de parvenir à tel âge : il me suffit. Il pouvoit m'en accorder plus ; ce n'en est pas moins un bienfait. Soyons reconnoissans envers les dieux ; reconnoissans envers les hommes , reconnoissans envers ceux qui nous ont obligés , reconnoissans même envers ceux qui ont obligé les nôtres.

C H A P I T R E X V I I I .

MAIS c'est multiplier les obligations à l'infini , que d'étendre la reconnoissance jusqu'aux services rendus à nos proches. Mettez - y des bornes. Celui , dites-vous , qui rend service au fils , le rend aussi au pere. Je vous demande d'abord d'où vient ce service , et de quelle nature ? Je vous demande ensuite si le même service , qui retombe sur le pere , retombe aussi sur le frere , sur l'oncle , sur l'ayeul , sur la femme , sur le beau-pere. Dites-moi où je dois m'arrêter , jusqu'à quel point il faut suivre la ligne. Quoi ! si je cultivois votre champ , ce seroit un bienfait ; si j'éteignois les flammes

qui consomment votre maison , ou si je l'étaïois pour l'empêcher de tomber , vous m'en auriez obligation ; si je sauvois votre esclave , vous vous croiriez redevable ; et si je sauve votre fils , vous n'auriez reçu de moi aucun bienfait ?

C H A P I T R E X I X.

Ces comparaisons ne sont pas justes , dites-vous. Celui qui cultive mon champ , ne rend pas service à mon champ , mais à ma personne ; celui qui étaie ma maison , pour en prévenir la chute , m'oblige , puisque ma maison n'a point de sentiment. Il faut donc dans ces deux cas que je sois débiteur , puisque ce n'est que moi que l'on sert. D'ailleurs , celui qui cultive mon champ , n'a pas envie de faire plaisir à mon champ , mais à moi. J'en dis autant de mon esclave ; il m'appartient ; c'est pour moi qu'on le sauve ; c'est donc moi qui suis redevable pour lui. Mais mon fils est susceptible d'être obligé ; c'est donc lui qui reçoit le bienfait. J'en suis réjoui , j'en suis touché , mais je ne suis pas obligé. Répondez-moi , je vous prie , vous qui ne vous croyez pas redevable : la santé du fils , son bonheur , son patrimoine , intéressent-t-ils son père ? Sera-t-il plus heureux , s'il conserve son fils , plus malheureux s'il le perd ? Eh bien ! un homme que je rends plus fortuné , à qui j'é-

pargne le plus grand des malheurs, ne reçoit-il pas un bienfait de moi ? Non, dites-vous, parce que les avantages procurés à d'autres, bien qu'ils s'étendent jusqu'à nous, ne doivent être mis que sur le compte des personnes auxquelles ils ont été directement procurés. Ainsi, l'argent prêté n'est redemandé qu'à l'emprunteur, de quelque manière qu'il me soit parvenu. Il n'y a pas de bienfait dont le fruit ne s'étende de proche en proche, quelquefois même très-loin. Il ne s'agit pas des différentes mains par lesquelles passe le bienfait, mais du premier placement. Vous ne pouvez former de demande que contre celui que vous avez directement obligé. Mais, ne dites-vous pas : Vous m'avez rendu mon fils ; s'il fût mort, je ne lui aurois pas survécu ? Et vous ne serez pas redevable d'une vie que vous préférez même à la vôtre. Cependant, lorsque j'ai sauvé votre fils, vous vous êtes mis à genoux, vous avez offert aux dieux des sacrifices, comme pour votre propre conservation, vous disiez : nulle différence entre me sauver ou sauver les miens ; vous avez sauvé deux personnes, et moi plus que mon fils. Pourquoi ce langage, si vous ne receviez pas un bienfait ? C'est que si mon fils emprunte de l'argent, je paierai son créancier, quoique je ne sois pas moi-même débiteur. C'est que si mon fils est surpris en adultère, j'en rougirai, sans être moi-même adultère. Je me dis

obligé pour mon fils , non que je le sois effectivement , mais parce que je veux m'offrir à vous comme débiteur volontaire. Sa conservation me cause beaucoup de plaisir et d'utilité , elle m'épargne l'horrible douleur de sa perte. Nous n'examinons pas si vous avez été utile , mais si vous êtes mon bienfaiteur. En effet , on tire de l'utilité des animaux , des pierres et des plantes , mais on n'en reçoit pas de bienfait , qui n'est jamais déterminé que par la volonté. Or , ce n'est pas au pere , mais au fils que vous voulez donner. Quelquefois même vous ne connoissez pas le pere. Ainsi , à cette interrogation : Quoi ! je n'ai pas rendu service au pere en sauvant son fils ? Opposez cette autre : Quoi ! j'ai rendu service au pere que je ne connoissois pas , à qui je ne pensois pas ? Ajoutez que souvent on sauve le fils , en haïssant le pere. Et vous seriez le bienfaiteur d'un homme , dont vous étiez le plus mortel ennemi , même en l'obligeant ?

Mais , quittons le dialogue pour décider en jurisconsulte ; c'est l'intention du bienfaiteur qu'il faut considérer. Il a obligé celui qu'il a voulu servir. De même donc que les services rendus au fils obligent le pere , quand c'est lui que le bienfaiteur a eu en vue : de même ceux dont le fils est l'unique objet , ne lient pas le pere , quoiqu'il en profite. Néanmoins , s'il en trouve l'occasion , il se montrera de son côté reconnoissant , non comme étant dans la nécess-

sité de s'acquitter , mais comme ayant un motif pour sentir le bienfait. On ne peut exiger du pere aucune reconnoissance : et s'il rend quelque service en considération de celui-là , c'est justice de sa part , et non pas gratitude. Sans cela il n'y auroit plus de terme : si j'oblige le pere , j'oblige aussi la mere , l'ayeul , l'oncle , les enfans , les alliés , les amis , les esclaves , la patrie sur ce pied. Où le bienfait pourroit-il s'arrêter ? On tomberoit dans le cas de cet argument insoluble , nommé *sorite* (1) , auquel on ne peut fixer de terme , parce que , marchant pas-à-pas , il ne cesse de gagner du terrain.

Passons à une autre question. Deux freres sont en discorde ; si je sauve l'un , serai-je le bienfaiteur de l'autre , qui sera fâché qu'on n'ait pas laissé périr un frere qui lui étoit odieux ? On ne peut douter que ce ne soit un bienfait de servir un homme malgré lui , de même que ce n'en est point un de l'obliger malgré soi.

(1) Voyez sur ce sophisme la lettre 85 , note 1 , pag. 476 , tom. 2.

C H A P I T R E X X.

Quoi ! dira-t-on, vous appelez bienfait une action qui offense, qui tourmente celui que l'on veut obliger ? Mais il est des bienfaits dont les apparences sont dures, tel que celui d'amputer, de brûler et de scier pour guérir. Il ne faut pas considérer si le bienfait est douteux, mais s'il doit faire plaisir dans la suite. Une pièce de monnaie n'en est pas plus mauvaise, pour être rejetée par un sauvage qui ne connoît pas la marque publique. Un bienfait, quoique désagréable, est censé reçu, pourvu qu'il soit utile, pourvu qu'il ait été donné dans l'intention d'être utile. Quand l'action est honnête, peu importe la façon dont elle est reçue.

Prenez maintenant l'inverse de cette proposition. Un homme hait son frère, quoiqu'il lui soit avantageux d'en avoir un. Je tue ce frère : ce n'est pas un bienfait, quoiqu'il le regarde comme tel, et qu'il s'en réjouisse. La manière la plus adroite de nuire, est de se faire remercier même du mal qu'on a fait.

J'entends : il y a bienfait quand l'action est utile. Il n'y en a point quand l'action est nuisible. Mais voici une action qui n'est ni utile, ni nuisible, et qui pourtant est un bienfait. J'ai trouvé dans un désert le cadavre de votre

pere, et je l'ai enseveli. Je ne lui ai point été utile, (peu lui importoit la maniere dont il devoit pourrir ;) ni à vous, puisqu'il n'en est résulté aucun avantage pour lui. Voulez-vous savoir ce que j'y ai gagné ? Je me suis acquitté par votre moyen d'un devoir solemnel et nécessaire. Vous avez fait pour mon pere ce que j'aurois voulu, ce que j'aurois même dû faire pour lui. Cependant, pour que vous soyez mon bienfaiteur, il ne faut pas que ce soit la compassion et l'humanité qui vous aient déterminé à enterrer un cadavre quelconque : il faut que vous ayez reconnu le corps, que vous ayez eu l'intention d'obliger le fils. Si vous n'avez fait que jeter (1) de la terre sur un mort inconnu,

(1) Les passants ou les voyageurs étoient obligés, quelque pressés qu'ils fussent, de jeter trois fois de la terre sur les corps morts qu'ils trouvoient sans sépulture : c'étoit un acte de religion établi long-temps auparavant chez les Grecs, et les Athéniens en avoient même fait une loi, comme on le voit par ce passage d'Elie : *Lex etiam apud Atticos fuit, quicumque in insepultum cadaver hominis incidat, saltem ei terram injiciat* : Var. Hist. lib. 5, cap. 14. On étoit obligé de jeter de la terre sur ce cadavre jusqu'à ce que le corps en fût couvert. Les Romains prirent cette coutume superstitieuse des Grecs. « Nous amassons » de la terre sur les cadavres qui nous sont les plus inconnus, dit Quintilien, et nous ne sommes jamais si pressés, que nous n'ayons bien le temps d'en jeter quelques poignées sur quelque corps que ce soit qui ait besoin de sépulture ». *Ignotis cadaveribus humum congerimus, et insepultum quodlibet corpus nulla festinatio tam rapida*

vous ne devez point prétendre à la reconnaissance : vous n'avez obligé que le genre humain en général.

Mais pourquoi, dira-t-on, tant de questions sur la personne de l'obligé, comme si l'on devoit un jour redemander le service qu'on a rendu ? Il y a des moralistes qui ne veulent pas que jamais on exige la restitution d'un bienfait. Voici leurs raisons : l'ingrat ne vous paiera pas de retour, quand même vous l'exigeriez ; au lieu que l'homme reconnoissant vous rendra de lui-même la pareille. D'ailleurs, si vous avez obligé un homme de bien, attendez ; ne lui faites pas l'injure d'exiger, comme s'il n'étoit pas disposé à s'acquitter de lui-même : mais

transcurrit, ut non quantulocumque veneretur aggestu :

Declamat. 5, p. 61, 62, tom. 2, Ed. Var. C'est dans les mêmes principes qu'Horace fait parler Archytas, dans cette belle ode où il introduit ce philosophe s'entretenant avec un matelot, et le priant de jeter sur ses os et sur sa tête qui n'est point inhumée, une petite poignée de sable.

» Quelque pressé que vous soyez de partir, ajoute-t-il,
 » cela ne vous retardera pas long-temps ; après que vous
 » aurez jetté trois fois un peu de terre sur mon corps, rien
 » ne vous empêchera de mettre à la voile » :

At tu, Nauta, vagæ ne parce, malignus, arenas
 Ossibus et capiti inhumato

Particulam dare :

Quamquam festinas, non est mora longa ; licebit
 Injecto ter pulvere curras.

HORAT. *Od.* 28, *lib.* 1, *vers.* 23, 24, et 35, 36.

si vous avez obligé un méchant, il faut en subir le châtement. Ne gêtez donc pas votre bienfait, ne l'avilissez pas, n'en faites pas une dette. Quand la loi n'ordonne pas de redemander, elle le défend. Oui, tant que je n'y serai pas forcé, tant que la fortune me le permettra, j'aurai plutôt le courage de demander un bienfait, que d'exiger du retour pour le mien. Mais s'il s'agit du salut de mes enfants, si ma femme est exposée à quelque danger, si la conservation et la liberté de ma patrie me forcent d'aller où je ne voudrois pas, je vaincrai ma répugnance, et je prouverai que j'ai tout fait, pour me passer des secours d'un ingrat. Enfin, la nécessité de recouvrer mon bienfait, surmontera la honte de l'exiger. En un mot, quand je fais du bien à un homme vertueux, je le fais à condition de ne jamais en exiger le retour, à moins que je n'y sois forcé.

CHAPITRE XXI.

MAIS la loi, direz-vous, ne permettant pas d'exiger la restitution des bienfaits, la défend réellement. Je répons qu'il est mille choses qui, sans être prescrites par la loi, ni autorisées par aucune action, sont pourtant exigibles par l'usage plus puissant que toutes les loix. Il n'y a pas de loi qui défende de révéler

ler les secrets de ses amis, qui prescrit la bonne-foi même envers ses amis, qui nous oblige à tenir ce que nous avons promis : cependant je serai en droit de me plaindre d'un homme qui n'aura pas respecté mon secret, ou qui ne m'aura pas tenu sa parole. Mais, dirait-on, c'est faire une dette d'un bienfait. Nullement, je ne l'exige pas, je le redemande ; et même je ne le redemande pas, je ne fais qu'avertir. La nécessité même la plus pressante ne me forcera pas de m'adresser à celui avec lequel j'aurois long-temps à lutter. S'il est assez ingrat pour qu'un avis ne lui suffise pas, je passerai outre, il ne mérite pas que je le force à être reconnoissant. De même qu'un créancier n'assigne pas ceux de ses débiteurs qu'il sait avoir fait banqueroute, et qui à leur honte n'ont plus rien à perdre : de même, je laisserai-là les ingrats déclarés et désespérés ; je ne redemanderai l'acquit de mes bienfaits, qu'à celui qui voudra le donner, et non à l'homme de qui il faudra l'arracher.

C H A P I T R E X X I I .

IL y a des hommes qui ne savent ni refuser de s'acquitter, ni s'acquitter d'eux-mêmes : ils n'ont ni assez de vertu pour être reconnoissants, ni assez de méchanceté pour être ingrats ; ce sont des hommes mous et engour-

dis, qu'on accuseroit plutôt d'inertie que de perversité. Je ne sommerai pas des gens de cette espèce, je ne ferai que les avertir, les rappeler à leur devoir qu'ils ont oublié. Ils me répondront aussitôt : « Pardonnez, je ne » savois pas que vous fussiez dans le besoin, » je vous aurois prévenu : ne m'accusez pas » d'ingratitude ; je me souviens de vos ser- » vices ». Pourrai-je donc balancer à rendre de pareils hommes meilleurs et pour eux et pour les autres ? J'empêcherai qui je pourrai de commettre des fautes, et sur-tout un ami ; je préviendrai tous ses torts, et sur-tout contre moi. C'est un second bienfait de ma part de lui sauver l'ingratitude. Je ne lui reprocherai pas durement les services que je lui aurai rendus ; mais je lui en renouvellerai le souvenir avec toute la douceur possible, afin de lui inspirer le desir d'être reconnoissant. Alors je le prierai de m'obliger ; il sentira bien que c'est une restitution que je lui demande. Quelquefois même j'userai d'expression plus forte, si je le crois susceptible de se corriger : mais, s'il est désespéré, je ne le persécuterai pas ; car alors il joindroit l'inimitié à l'ingratitude. En épargnant aux ingrats l'aiguillon des avis, on ralentit en eux le desir de s'acquitter. Mais il est des malades qu'on peut guérir et ramener à la vertu en les piquant. Les laisserons-nous périr, faute de les avertir ? tandis que souvent les avis d'un pere corrigent un

filz, ceux d'une femme ramènent un mari égaré, ceux d'un ami raniment l'affection languissante de son ami.

C H A P I T R E X X I I I .

QUELQUES gens, pour être réveillés, n'ont pas besoin d'un coup, mais d'une simple commotion : de même la reconnaissance, dans quelques âmes, n'est pas anéantie, mais assoupie ; réveillons-la. Ne convertissez pas votre bienfait en injure ; c'est ce que vous feriez, en évitant de le redemander, à dessein de rendre un homme ingrat. « Ne puis-je, dira-t-il, » ignorer vos desirs, être surchargé d'affaires, » détourné par d'autres objets, qui m'empêchent de saisir le moment de la reconnaissance ? Montrez-moi ce que je puis et ce que vous voulez. Pourquoi désespérer avant d'avoir essayé ? Pourquoi se hâter de perdre et un bienfait et un ami ? Savez-vous si c'est refus ou ignorance de ma part, mauvaise volonté ou impuissance ? Mettez-moi à l'épreuve ». Je l'avertirai donc, mais sans aigreur, sans le choquer, en secret : je ferai en sorte qu'il croie se rappeler le bienfait, et non qu'on le lui rappelle.

C H A P I T R E X X I V.

UN vétérân accusé d'avoir exercé des violences à l'égard de ses voisins, plaidoit sa cause devant Jules-César; et le procès s'instruisoit avec chaleur. Vous souvenez-vous, mon général, dit-il, d'une entorse que vous vous donnâtes au talon, en Espagne, près de Sucron? César dit qu'il s'en souvenoit. Vous rappelez-vous encore, ajouta-t-il, que voulant vous reposer, par un soleil très-ardent, à l'ombre d'un arbre peu touffu, le seul qui eût pu croître parmi les rochers pointus dont le sol étoit hérissé, un de vos soldats étendit sur vous son manteau? Si je me le rappelle! répondit César: j'étois même dévoré de soif; et comme la douleur de mon pied ne me permettoit pas de gagner la fontaine voisine, je voulois m'y traîner, si un de mes soldats, un brave homme, ne m'eût apporté de l'eau dans son casque. Pourriez-vous donc, mon général, reconnoître l'homme et le casque? César dit que pour le casque, la chose étoit impossible, mais qu'il reconnoîtroit bien l'homme: piqué, sans doute, d'être ainsi troublé au fort de l'information par une vieille histoire, il ajouta: mais, à coup sûr, tu n'es pas cet homme-là? Vous ne devez pas en effet, César, me reconnoître, dit le soldat; car alors j'é-

tois sain et j'avois tous mes membres ; mais depuis j'ai perdu un œil à la bataille de Munda , et l'on m'a trépané. Vous ne reconnoîtriez pas non plus le casque , un Espagnol l'a tranché d'un coup d'épée. César défendit qu'on l'inquiétât désormais , et lui adjugea les terres qui faisoient la matiere du procès.

C H A P I T R E X X V.

Ce soldat n'avoit-il pas raison de rappeler ses services à un général dont la mémoire étoit surchargée d'une foule d'autres objets ; que la grandeur de la fortune , et le nombre des armées qu'il avoit à conduire , empêchoient de faire du bien à chacun de ses soldats ? Ce n'est pas là redemander ses bienfaits ; c'est reprendre un service placé en lieu sûr , et prêt à rentrer au besoin. Mais encore faut-il au moins alonger le bras pour le recevoir : je redemanderai donc un bienfait , soit par nécessité , soit pour l'intérêt de celui même à qui je le redemanderai.

Au commencement du regne de Tibere , quelqu'un lui disoit : *Vous souvenez-vous, César ? . . .* il alloit lui raconter quelques anecdotes de leur ancienne liaison ; Tibere l'interrompit , en disant : *Je ne me souviens plus de ce que j'ai été.* A quoi bon rappeler

ses services à un monstre pareil ? Il étoit plutôt à souhaiter qu'il les eût oubliés. Il écartoit le souvenir de tous ses anciens amis, de tous les gens de son âge : il vouloit que tous les yeux, toutes les pensées, tous les discours, ne se rapportassent qu'à sa fortune présente. Un ancien ami n'étoit pour lui qu'un témoin incommode.

Il faut encore plus consulter le moment pour redemander un bienfait, que pour le demander : les mots doivent être si mesurés, qu'ils ne laissent pas de subterfuge à l'ingrat même. Si nous vivions au milieu des sages, il faudroit attendre et se taire : et même vis-à-vis des sages, ferions-nous mieux d'exposer l'état de nos affaires. Ne prions-nous pas les dieux, à la science desquels rien ne peut échapper ? Nos vœux les fléchissent moins qu'ils ne les avertissent. Le prêtre d'Homere, pour se rendre son dieu favorable, lui expose ses fonctions, le soin qu'il a de ses autels, et il obtient sa demande.

Aimer les avis et en profiter, est une vertu du second ordre ; il ne lui faut qu'un léger mouvement des rênes pour la remettre dans le bon chemin. Sans doute une ame qui sût se gouverner elle-même, seroit plus à désirer, mais aussi elle est bien plus rare. Ceux qui rentrent dans la voie, quand on la leur montre, font une seconde classe : il ne faut pas les priver de guide. Lors même que les yeux

sont fermés, le sens de la vue subsiste, mais il ne s'exerce pas. C'est la lumière envoyée du ciel qui rappelle l'organe à ses fonctions. Les outils sont inutiles, si l'artisan ne les met point en action. De même l'ame a quelquefois les intentions les plus droites, mais elle reste engourdie, soit dans la mollesse et l'oisiveté, soit dans l'ignorance de ses devoirs. Nous devons donc en tirer parti; et au lieu de l'abandonner par humeur à ses vices, imiter les maîtres éclairés, qui pardonnent le défaut de mémoire de leurs élèves. Si un mot ou deux suffisent pour rappeler à la mémoire quelquefois tout un discours, il ne faut souvent qu'un simple avertissement pour réveiller dans une ame toutes les idées de la reconnaissance.

L I V R E V I.

CHAPITRE PREMIER.

IL y a des questions, mon cher Libéralis, uniquement propres à exercer l'esprit, et totalement indifférentes pour la conduite de la vie : il y en a d'autres dont l'examen est agréable, et dont la solution est utile. Je vous en offrirai de toutes les especes : c'est à vous à régler si je dois les traiter à fond, ou ne faire que les passer en revue. Celles même que vous rejetterez, ne seront pas sans utilité : combien de choses inutiles à apprendre et pourtant bonnes à connoître ! Je vais donc observer votre visage, et prendre conseil de vos yeux, pour m'étendre sur quelques objets, pour écarter les autres, et en négliger l'examen (1).

(1) Au texte : *et capite agam*. Cette leçon, dont Muret avoit déjà senti la fausseté, et qu'il rejette avec raison, a été conservée par Juste-Lipse, qui la trouve même excellente (*perplacet*), et qui blâme Muret de ne l'avoir pas suivie. Mais sa note sur ce passage ne rend pas sa conjecture plus vraisemblable ; et je suis surpris que ce grand critique, qui en général entend bien Sénèque, ait pu lui prêter ici une pensée aussi froide, aussi peu naturelle, et, si je l'ose dire, d'aussi mauvais goût.

Je lis conformément à l'*editio princeps* : *Et ea perire agam*, ce qui fait un fort bon sens, et s'accorde d'ailleurs très-bien avec ce qui précède.

C H A P I T R E I I.

O n demande si l'on peut reprendre un bienfait accordé. Quelques philosophes le nient, parce que le bienfait n'est pas une chose, mais une action. Il y a de la différence entre le don et la donation, entre le navigateur et la navigation : et quoique le malade ne soit jamais sans maladie, on ne confond pourtant pas la maladie avec le malade : de même le bienfait diffère de la chose même qui nous est parvenue en vertu du bienfait. Le premier est incorporel et indestructible : mais la matière même du bienfait peut changer de lieu et passer de main en main : il n'y a donc qu'elle qui soit susceptible d'être reprise. La nature elle-même ne peut révoquer ses bienfaits : elle les interrompt, mais ne les anéantit point. On meurt, mais on a vécu. On perd les yeux, mais on a vu clair. Les avantages dont l'homme a joui, on peut empêcher qu'ils n'existent, mais l'on ne peut empêcher qu'ils n'aient existé. Or, le passé est une portion essentielle du bienfait ; c'est même la plus sûre. Quelquefois on nous prive d'une longue jouissance du bienfait, mais on n'efface jamais le bienfait même. Quelqu'effort que fasse la nature, elle ne sauroit revenir sur ses pas. On peut m'enlever la maison, l'argent, l'esclave, tous les objets qui

donnoient au bienfait sa dénomination ; mais il demeure stable et immobile. Nulle puissance ne peut faire que l'un n'ait pas donné, et que l'autre n'ait pas reçu.

CHAPITRE III.

LE poète Rabirius fait dire un mot sublime à Antoine. Il voyoit sa fortune passée en d'autres mains, il ne lui restoit plus de pouvoir que celui de mourir ; encore falloit-il qu'il se hatât d'en user. *Je n'ai donc*, s'écria-il, *que ce que j'ai donné !* Qu'il pouvoit être riche, s'il eût voulu ! Voilà des trésors vraiment sûrs ; des trésors que toute l'inconstance de la fortune ne peut déplacer ; des trésors qui exposent d'autant moins à l'envie, qu'ils sont plus accumulés. Pourquoi les ménager, comme s'ils vous appartenoient ? Vous n'en êtes que l'administrateur. Tous ces biens qui vous rendent si fier, qui vous font méconnoître la condition humaine, et perdre de vue votre propre foiblesse : ces biens que les armes à la main vous gardez sous des portes de fer : ces biens acquis par le sang d'autrui et défendus par le vôtre : ces biens, pour lesquels vous équipez des flottes qui vont ensanglanter les mers ; pour lesquels vous ébranlez les villes, sans songer aux traits que la fortune dirige contre

les assiégeants même ; pour lesquels , au mépris des liens de l'affinité , de l'amitié , de la confraternité , deux rivaux en se heurtant ont écrasé le monde ; tous ces biens , je le répète , ne sont pas à vous : ce sont des dépôts qui vont passer en d'autres mains , dont va s'emparer l'ennemi , ou un héritier qui a les sentiments d'un ennemi. Voulez-vous en être le propriétaire ? donnez-les ; c'est l'emploi le plus avantageux , la possession la plus solide , le placement le plus sûr , en même-temps qu'il est le plus honnête. Tous ces objets que vous admirez , dans lesquels vous faites consister la richesse et la puissance , tant que vous les possédez , ils ont des noms abjects : ce ne sont que des maisons , des esclaves , des écus : quand vous les avez donnés , ce sont des bienfaits.

C H A P I T R E I V.

MAIS il y a des cas , dites-vous , où l'on n'est pas redevable du bienfait à celui de qui on l'a reçu : d'où vous concluez qu'il a été repris. Je réponds qu'il est sans doute des cas où la reconnaissance doit s'éteindre , non que le bienfait ait été ravi , mais parce qu'il a été vicié. Un homme m'a défendu en justice ; mais il a violé ma femme : il ne m'a pas repris son bienfait ; mais l'outrage balance le service , je suis

quitte de ma dette. Et si la lésion est plus forte que le bienfait, non-seulement la reconnaissance est anéantie, mais on est libre de se venger et de se plaindre toutes les fois que l'injure comparée au service, se trouve prépondérante. Alors le bienfait n'est pas anéanti, mais surpassé par l'injure. Eh quoi ! direz-vous : n'y a-t-il pas des pères si cruels, si dénaturés, que leurs fils soient en droit de les haïr et de les renier ? Oui, sans doute : mais enlèvent-ils pour cela les bienfaits qu'ils ont fait éprouver ? Nullement : seulement le mérite de leurs services passés est détruit par leur dureté subséquente. Ce n'est pas le bienfait qui périt, mais la reconnaissance ; je ne cesse point d'avoir, mais d'être obligé. Un homme m'a prêté de l'argent, mais il a mis le feu à ma maison ; ma dette est compensée par le dommage ; et quoique je ne lui aie pas rendu son argent, je ne suis plus débiteur. Il en est de même dans la question présente. Un homme m'a traité avec bienveillance et générosité ; ensuite avec orgueil, d'une manière outrageante, avec cruauté : par-là il me dégage, il me rend libre, il anéantit lui-même son propre bienfait. On n'a pas d'action contre son fermier, malgré le bail fait avec lui, quand on a foulé aux pieds ses moissons, quand on a coupé ses arbres ; non qu'on ait reçu le prix du bail, mais parce qu'on l'a mis hors d'état de payer. Ainsi, le créancier est souvent dé-

claré redevable envers son débiteur, quand il lui a pris, sous un autre titre, plus qu'il ne peut redemander en vertu du prêt.

Ce n'est pas seulement entre le créancier et le débiteur qu'il y a un juge établi pour dire : vous avez prêté de l'argent à cet homme ; mais vous lui avez enlevé ses troupeaux ; vous avez tué son esclave, vous possédez son champ sans l'avoir acheté : l'appréciation faite, vous vous en retournerez comme débiteur, après être venu comme créancier. La même compensation a lieu entre les bienfaits et les injures. Souvent le bienfait subsiste sans qu'il oblige ; c'est quand il a été suivi du repentir, quand le bienfaiteur s'est trouvé malheureux d'avoir donné ; lorsqu'en donnant il a soupiré, froncé le sourcil, cru faire un perte, et non pas un présent ; lorsqu'il n'a cessé de nous insulter, de se glorifier, de se vanter par-tout, de rendre son bienfait amer. Le bienfait subsiste donc, quoiqu'il ne soit pas dû ; de même que l'argent prêté dont nous parlions tout-à-l'heure, est dû sans pouvoir être exigé.

C H A P I T R E V.

Vous m'avez rendu un service ; ensuite vous m'avez fait une injure : je vous dois de la reconnaissance pour le bienfait, et du ressentiment pour l'injure. Point du tout : je ne dois ni reconnoître l'un , ni me venger de l'autre : le bienfait et l'injure se détruisent. Quand nous disons : J'ai acquitté un bienfait, ce n'est pas dire que nous avons rendu précisément la même chose que nous avons reçue, mais un équivalent. Car rendre, c'est donner une chose pour une autre. Dans les paiements pécuniaires, on ne rend pas la même somme, mais une somme pareille : on ne s'acquitte pas moins avec son créancier, quoiqu'on lui donne de l'or au lieu d'argent : on le paie même sans especes, par délégations ou par billets.

Il me semble vous entendre dire : que de peines perdues ! que m'importe de savoir si ce qui n'est pas dû subsiste ? Ce sont là des subtilités des gens de loi, qui soutiennent que l'héritage n'est pas dans le cas (1) de l'usuca-
pion, bien que les choses héréditaires y soient :

(1) Voyez sur ce mot, tome 2, lettre 79, note 1, pag. 420.

comme si l'héritage n'étoit pas la collection des choses héréditaires. Eh ! décidez plutôt, ce qui importe plus à la question , si lorsqu'un homme m'a rendu un service , et ensuite m'a fait une injuree , je dois acquitter le service , et néanmoins me venger de lui : si ce sont , pour ainsi dire , deux assignations différentes , auxquelles il faille répondre séparément : ou si je dois compenser l'un par l'autre , et me tenir tranquille , vu que le bienfait est détruit par l'injure , et l'injure par le bienfait. Voici la pratique du barreau : quant à celle de votre secte , vous devez la connoître. On sépare les actions , on les intente , et l'on y répond à part ; jamais les formules ne sont confondues : et si quelqu'un dépose chez moi de l'argent , et me fait ensuite un vol , j'aurai contre lui l'action de vol , il aura l'action de dépôt contre moi.

C H A P I T R E V I .

Les exemples que vous proposez , mon cher Libéralis , sont assujettis à des loix fixes , qu'il est nécessaire d'observer ; deux loix ne peuvent se confondre : elles ont chacune leur marche particuliere. Le dépôt forme une action qui lui est propre : le vol a pareillement la sienne ; mais le bienfait n'est soumis à au-

cune loi. J'en suis l'unique arbitre : je puis comparer l'avantage et le dommage , et prononcer si l'on me doit plus ou si je dois davantage. Dans les exemples que vous citez , nous ne sommes pas les maîtres , nous devons nous laisser guider par la loi : en matière de bienfaisance , je suis absolument indépendant ; aussi je juge l'ensemble , je ne divise point , je ne sépare point , je traduis au même tribunal l'injure et le bienfait. Autrement c'est vouloir que j'aime et que je haisse en même temps ; que je fasse à la fois des plaintes et des remerciements ; ce qui répugne à la nature. Il vaut mieux , en comparant l'injure et le bienfait , voir si ce n'est pas le bienfaiteur qui reste redevable. Si quelqu'un , sur des tablettes déjà pleines , mettoit une nouvelle couche et d'autres vers , il n'ôteroit pas les premiers caractères , il ne feroit que les couvrir. Une injure subséquente fait de même disparaître le bienfait qui précède.

CHAPITRE VII.

Je vois que votre visage, sur lequel je me règle, annonce de l'ennui; vos sourcils commencent à se froncer, vous vous lassez d'une discussion trop longue. Je crois vous entendre dire : Où voulez-vous me mener ? (1) Allons au fait.

Peut-on être plus docile ? Puisque vous avez assez de cette question, je passe à une autre, et j'examine si l'on doit quelque chose à qui nous a fait du bien contre son gré. Je pouvois énoncer plus clairement la question, mais j'ai mieux aimé généraliser, pour embrasser les deux autres cas ; si nous sommes redevables à celui qui nous oblige sans le vouloir, et à celui qui nous oblige sans le savoir. Quant à celui qui nous fait du bien par contrainte, il est trop évident qu'il ne nous oblige pas, pour perdre son temps à le prouver. Cette question, ainsi que les autres du même genre, sont faciles à résoudre, si l'on fait réflexion que tout bienfait suppose d'abord un dessein de la part du bienfaiteur, et ensuite

(1) Quò tantùm mihi dexter abis ? huc dirige gressum,
Litus ama.

VIRG. *Æneid.* lib. 5, vers. 162.

le dessein de nous obliger. L'on ne rend point graces aux fleuves, quoiqu'ils portent de grands navires, quoique leur cours abondant et continuel facilite l'exportation des denrées, quoique leurs eaux agréables et poissonneuses arrosent et fertilisent les campagnes. On ne se croit pas redevable envers le Nil; comme on ne s'avise pas de lui en vouloir, quand sa crue est trop considérable, et sa retraite trop tardive. On ne donne le titre de bienfaiteur, ni au vent, quoique doux et favorable, ni aux aliments, quoiqu'utiles et salubres. Pour rendre service, il ne faut pas seulement être utile, mais il faut vouloir l'être. Ainsi, l'on ne doit pas de reconnoissance aux bêtes; néanmoins, combien d'hommes sauvés par la vitesse de leurs chevaux: ni aux arbres; cependant combien de fois l'ombre de leurs rameaux ne nous a-t-elle pas rafraîchis dans les grandes chaleurs! Or, n'est-ce pas la même chose d'être utile sans le savoir, ou sans avoir la faculté de le savoir? n'est-ce pas me prescrire la reconnoissance envers un vaisseau, un char, une lance, que de me la prescrire envers des gens qui ne m'ont servi que par hasard, sans avoir eu plus d'intention que ces objets insensibles.

CHAPITRE VIII.

ON peut recevoir un bienfait à son insu : mais on n'en reçoit pas à l'insu du bienfaiteur. Combien de choses fort utiles, qui guérissent sans être des remèdes ! On a vu des malades rétablis par le froid qui les avoit saisis en tombant dans un fluide ; d'autres dont la fièvre quarte a été dissipée par la flagellation : souvent une peur soudaine, en occupant l'ame toute entière, l'empêche de s'apercevoir des moments les plus dangereux. Cependant rien de tout cela n'est salutaire, quoique la cause de notre salut.

Ainsi, l'on peut nous être utile sans le vouloir, et même ne le voulant pas. Un homme est-il mon bienfaiteur, parce que la fortune a tourné à mon avantage ses desseins pervers ? Me croyez-vous redevable envers celui dont la main, en me visant, a frappé mon ennemi, et qui m'eût blessé, s'il eût été plus adroit. Souvent un faux témoin, en se parjurant ouvertement, empêche qu'on n'ajoute foi aux témoins véridiques, et a fait plaindre un coupable comme victime de la calomnie. Souvent on a été sauvé par la puissance même qui opprimoit ; les Juges n'ont pas voulu immoler à la faveur celui qu'ils auroient sacrifié à la justice. Traitez-vous donc de

bienfaiteurs le faux témoin et l'oppresseur ; quoiqu'ils aient été très-utiles à l'accusé ? Non , sans doute , parce que vous ne considérez pas la direction du trait , mais l'intention du tireur , et que le bienfait ne diffère pas de l'injure par l'événement , mais par la volonté. Ma partie adverse , en se contredisant , en offensant les Juges par son orgueil , en se bornant légèrement à un seul témoin , rend ma cause meilleure. Il avoit envie de me nuire ; peu m'importe qu'il se trompe à mon profit.

C H A P I T R E I X.

P O U R être reconnoissant , je dois avoir la même intention , que mon bienfaiteur en m'obligeant. Quoi de plus injuste , que de haïr un homme qui nous a marché sur le pied dans la foule , qui nous éclabousse dans la rue , qui nous pousse hors de notre chemin ? cependant , ce sont des injures réelles : comment prévient-il nos plaintes ? en disant que ce n'étoit pas son intention. La même raison empêche qu'il n'y ait un bienfait dans le premier cas , et une injure dans le second : c'est l'intention qui fait les amis et les ennemis. Combien d'hommes que la maladie dérobe à la milice ? quelques-uns ont été retenus assez long-temps par l'assignation d'un

ennemi, pour ne pas se trouver à la chute de leur maison ; le naufrage en a empêché d'autres de tomber dans les mains des pirates : cependant nous ne sommes point redevables dans tous ces cas, parce que le hasard n'a pas la conscience des services qu'il nous rend, et que l'ennemi, dont le procès nous a sauvé la vie, n'avoit d'autre dessein que de nous tourmenter. Point de bienfait, s'il ne part de la bienveillance, s'il n'est avoué par le bienfaiteur. On m'a servi, sans le savoir : eh bien ! je ne dois rien. On m'a servi, en voulant me nuire : j'en ferai tout autant.

C H A P I T R E X.

RÉSUMONS. Dans le premier cas, on m'a obligé sans rien faire pour moi, et vous exigez que je m'acquitte en faisant quelque chose. Dans le second cas, on m'a obligé sans le vouloir ; et vous exigez que je m'acquitte volontairement. Je ne parle pas du troisieme, où l'on oblige en voulant nuire. Pour que je sois redevable, il ne suffit pas que vous ayez voulu : pour que je ne le sois pas, il suffit que vous n'avez pas voulu. La volonté seule ne constitue pas le bienfait ; il n'y a pas de bienfait, si le hasard ne seconde l'intention même la plus droite ; il n'y en a pas non

plus, si l'intention ne précède le hasard. Il ne suffit pas de m'être utile pour m'obliger; il faut en avoir eu le dessein.

C H A P I T R E X I.

V O I C I un exemple cité par Cleanthes. « J'en-
 » voie, dit-il, deux esclaves pour chercher
 » Platon à l'académie et l'amener chez moi.
 » L'un cherche dans tout le portique, par-
 » court tous les lieux où il espéroit le trou-
 » ver, et revient à la maison sans succès, mais
 » non pas sans fatigue. L'autre est un liber-
 » tin, un vagabond, qui, en s'amusant chez
 » le charlatan voisin, ou en jouant avec les
 » esclaves publics, voit passer Platon qu'il
 » ne cherchoit pas. Nous louerons, ajoute-t-il,
 » l'esclave qui a fait de son mieux sa com-
 » mission; et nous châtierons celui dont la pa-
 » resse lui a si bien réussi ».

La volonté est la seule regle des devoirs : et voyez dans quels cas elle me lie. C'est peu de vouloir, si l'on ne m'est utile; c'est peu de m'être utile, si l'on ne l'a voulu. Supposez qu'on ait voulu me faire un présent, et qu'on ne l'ait pas fait. Je jouis de l'intention, je ne jouis pas du bienfait qui, outre l'intention, demande encore l'exécution. De même que je ne suis pas débiteur d'un homme qui

Je veux me prêter de l'argent, et ne l'a pas fait : de même je serai l'ami, et non pas l'obligé de celui qui m'a voulu faire du bien sans en avoir eu le pouvoir. Je voudrais le servir, parce qu'il a voulu m'être utile ; et si ma fortune plus favorable que la sienne, me permet de l'obliger, ce sera de ma part un bienfait, et non pas un retour : il sera vis-à-vis de moi dans le cas de la reconnoissance ; et je commencerai à dater de ce bienfait.

C H A P I T R E X I I .

J'ENTENDS déjà la question que vous voulez me faire : vous n'avez pas besoin de l'énoncer ; votre visage parle assez. Doit-on, dites-vous, de la reconnoissance à celui qui nous oblige pour son propre intérêt ? Souvent je vous entends vous plaindre de quelques personnes qui mettent sur le compte des autres, le bien qu'elles se font à elles-mêmes. Je vais vous répondre, mon cher Libéralis : mais auparavant il faut diviser la question, et séparer le juste de l'injuste. Il y a bien de la différence entre nous obliger pour son propre intérêt, et non pour le nôtre, ou pour le sien et le nôtre à la fois. L'homme qui ne considère que lui-même, qui ne nous fait du bien que parce qu'il ne peut autrement s'en procu-

rer, ne diffère point à mes yeux de celui qui fournit à ses troupeaux des pâturages pendant l'hiver et l'été; de celui qui nourrit bien des prisonniers de guerre pour les vendre plus cher; de celui qui engraisse et soigne ses bœufs; du maître d'escrime qui exerce sa troupe et l'arme de son mieux. Il faut, comme dit Cléanthes, bien distinguer entre un bienfait et un commerce.

C H A P I T R E X I I I .

NÉANMOINS je ne suis pas assez injuste; pour ne rien devoir à celui qui, en faisant mon bien, a fait le sien. Je n'exige pas qu'il s'occupe de moi, sans aucun retour sur lui-même. Au contraire, je souhaite que le bienfait qu'il me procure, lui soit encore plus avantageux qu'à moi; pourvu qu'il m'ait eu en vue comme lui-même, qu'il ait partagé entre nous deux. Quand il auroit la plus grosse part, s'il m'associe au bienfait, s'il songe que nous sommes deux, il y auroit de l'injustice, et même de l'ingratitude à n'être pas content de voir que ce qui m'est utile, le lui soit en même temps. C'est le comble de la méchanceté de ne donner le nom de bienfaits, qu'à ceux qui peuvent incommoder le bienfaiteur. Quant à l'homme qui ne rend service que pour

son propre intérêt, je lui dirai : Après vous être servi de moi, pourquoi vous vanter de m'avoir été plus utile, que je ne l'ai été pour vous-même ?

Je suppose, dites-vous, que je ne puisse obtenir une charge, qu'à condition de racheter dix citoyens sur un grand nombre de prisonniers : ne me serez-vous pas redevable, si je vous délivre de l'esclavage et des chaînes ? Cependant, dans cette action, j'aurai mon intérêt en vue. Je réponds que vous aurez en vue en partie votre intérêt propre, et en partie le mien. C'est pour vous que vous rachetez, et c'est pour moi que vous me rachetez. Il vous suffisoit, pour votre intérêt, de racheter dix citoyens quelconques ; je ne vous suis donc pas redevable du rachat, mais du choix ; puisque vous pouviez parvenir à votre but par le rachat d'un autre comme par le mien. Vous partagez avec moi l'utilité de votre action, vous m'admettez à un bienfait avantageux pour deux personnes ; vous me préférez aux autres : voilà ce que vous faites pour mon intérêt. Mais si vous ne pouvez parvenir à la préture, que par le rachat de dix citoyens, et si nous ne sommes que dix prisonniers ; nul d'entre nous ne vous seroit redevable, parce qu'il n'y auroit rien de désintéressé dans votre action. Je ne suis point exclusif : je ne prétends jouir tout seul ; jouissez donc avec moi.

C H A P I T R E X I V .

MAIS si j'avois tiré les noms au sort , le vôtre étant sorti , ne me seriez-vous pas redevable ? Je le serois , mais fort peu. Je m'explique : c'est pour mon intérêt que vous m'associez au sort du rachât ; je dois à la fortune d'être sorti , et à vous d'avoir pu sortir. Vous m'avez mis sur la route de votre bienfait ; mais j'en dois la plus grande partie à la fortune , et cette partie je pouvois vous la devoir comme à elle.

Je ne parle pas de ceux dont le bienfait est purement mercénaire ; qui ne considère pas la personne , mais le profit qui leur en doit revenir , et qui dans le bien qu'ils font , n'envisagent qu'eux-mêmes. On me vend du bled ; je ne puis vivre sans en acheter : mais je ne dois pas la vie à celui qui m'en a vendu. Je ne considère point combien il étoit nécessaire , et que je ne pouvois vivre sans lui , mais je vois que c'est un bienfait venal , que je ne pouvois obtenir qu'en payant. Le marchand , en apportant son bled , n'a nullement songé au secours qu'il me procureroit , mais au profit qui lui en reviendrait. En un mot , je ne dois pas ce que j'ai payé.

CHAPITRE XV.

Sur ce pied-là, me dira-t-on, vous ne devez rien à votre médecin que ses modiques honoraires : vous êtes quitte envers votre instituteur, parce que vous l'avez payé. Néanmoins l'un et l'autre obtiennent notre affection et notre estime. On répond à cette objection, qu'il y a des choses qui valent plus qu'on ne les paie. Vous achetez du médecin la vie et la santé, qui sont des biens inestimables ; de l'instituteur vous achetez des connoissances propres à vous orner l'esprit. Ce n'est donc pas la valeur de la chose, mais le prix de leur peine que vous leur donnez : vous les dédommgez de s'être dévoués à votre service, de s'être détournés pour vous de leurs affaires. Vous ne payez pas le service, mais la fatigue.

Il y a une autre réponse plus solide, que j'exposerai, après vous avoir appris à réfuter celle-ci. On dit qu'il est des choses qui valent plus qu'on ne les a payées, et pour lesquelles on doit quelque chose de plus que ce qu'on a donné pour les acheter. D'abord qu'importe leur valeur réelle, quand le prix est convenu entre le vendeur et l'acheteur ? ensuite je n'ai pas acheté la chose son prix, mais le vôtre. Elle vaut plus qu'elle n'a été vendue, dites-vous. Mais elle ne pouvoit être vendue plus

cher. Le prix des choses dépend de la circonstance. Vous avez beau la vanter ; elle a été vendue tout ce qu'elle pouvoit l'être. D'ailleurs, on n'est pas redevable au vendeur du bon marché. Enfin, elle vaudroit mille fois plus, l'estimation ne se règle pas sur l'avantage et l'utilité réelle, mais sur l'usage et sur le prix courant. Pourriez-vous justement apprécier les services du pilote qui traverse les mers, qui, après avoir perdu de vue le continent, vous trace une route assurée au milieu des flots, qui prévoit les tempêtes, qui, au milieu de la sécurité générale, ordonne tout-à-coup de plier les voiles, de baisser les agrêts, de se tenir prêt contre les coups d'un orage subit ? cependant le prix du passage nous acquitte d'un si grand bienfait. Quoi de plus nécessaire qu'un hospice dans un désert, un abri durant la pluie, un bain ou du feu pendant le froid ? cependant je sais combien me coûteront ces avantages dans une hôtellerie. Quel service plus important, que de prévenir la chute de ma maison, de suspendre le faîte avec un art incroyable, lorsque les parties inférieures menacent ruine ? cependant le prix de l'étaîment est fixe et modique. Les murs nous garantissent contre les attaques des ennemis et les incursions des brigands : on n'ignore pourtant pas ce que gagne par jour le manœuvre qui élève ces tours et ces remparts destinés à la sûreté publique.

C H A P I T R E X V I.

Je ne finirois pas, si je voulois rapporter tous les exemples de services importants qui coûtent peu. Pourquoi donc suis-je plus redevable au médecin et à l'instituteur ? pourquoi leurs honoraires ne m'acquittent-ils point envers eux ? C'est que de médecin et d'instituteur ils deviennent des amis, et nous obligent moins par leur art qu'ils nous vendent, que par leur attachement et leur bonne volonté. Si donc le médecin ne fait que me tâter le pouls, me mettre sur la liste de ses visites, me prescrire un régime, sans aucune marque d'affection particulière ; je ne lui dois rien de plus, parce qu'il ne m'est pas venu voir comme ami, mais comme malade. Je ne dois non plus aucune estime à mon instituteur, s'il n'a fait que me compter au nombre de ses disciples, s'il ne m'a pas cru digne de ses soins particuliers, s'il n'a jamais fixé sur moi son attention, si j'ai plutôt ramassé que reçu de lui la science qu'il laissoit tomber pour tout le monde. Pourquoi donc sommes-nous redevables à l'un et à l'autre ? Ce n'est point par la raison que ce qu'ils nous ont vendu, valoit plus que nous ne l'avons payé ; mais parce qu'ils nous ont obligés personnellement. L'un a fait plus qu'on n'avoit droit d'exiger d'un médecin ; il a craint

pour moi plus que pour sa réputation ; il ne s'est pas contenté d'indiquer les remèdes , il les a lui-même appliqués ; il a montré l'inquiétude d'un bon parent ; il est venu dans tous les moments critiques ; nulle fonction ne lui a paru onéreuse ou dégoûtante ; mes gémissements ont troublé sa sécurité ; malgré la foule de ceux qui l'appelloient , j'ai été le principal objet de ses soins , il n'a donné aux autres que le temps que lui laissoit mon état : alors ce n'est pas au médecin , c'est à l'ami que je suis redevable. L'autre a supporté la fatigue et l'ennui de l'enseignement ; outre les leçons publiques , il ne m'a pas épargné les instructions particulières ; ses bons avis ont développé mes dispositions ; ses louanges m'ont inspiré du courage ; ses avertissements ont dissipé ma paresse ; il a tiré comme par la main mon esprit lent et tardif ; il ne m'a pas versé la science goutte à goutte , dans la vue de se rendre plus long-temps nécessaire ; il auroit voulu pouvoir me l'infuser toute à la fois. Je serois un ingrat , si je ne le mettois au nombre de mes amis les plus chers.

C H A P I T R E X V I I .

LE moindre débitant reçoit au-delà du prix convenu , quand on est content de son zèle : on donne quelque chose de plus au pilote , au plus vil artisan , au journalier. Et quand il s'agit des connoissances , qui sont le soutien ou l'ornement de la vie , peut-on croire sans ingratitude ne rien devoir au-delà du salaire convenu ? Ajoutez que la communication de ces arts sert à lier les ames. Alors on paie à l'instituteur , comme au médecin , le prix de la peine , mais on lui doit toujours celui du cœur.

C H A P I T R E X V I I I .

PLATON passa une riviere en bateau , sans que le batelier lui demandât rien pour le passage ; il crut que c'étoit pour lui faire honneur , et dit que ce service méritoit la reconnaissance de Platon. Quelque temps après il vit une et deux personnes transportées de même gratuitement : il dit alors que Platon étoit dégagé de sa reconnaissance. Pour que je vous sois obligé , il ne suffit pas que vous me rendiez service ; il faut que vous me le rendiez comme

à moi. A qui vous adresseriez-vous pour un bienfait accordé à tout un peuple ? Quoi ! vous n'en aurez pas de reconnoissance ? Point de reconnoissance individuelle : je paierai en commun , pour ce que j'ai reçu en commun.

CHAPITRE XIX.

Quoi ! vous prétendez , me dira-t-on , que ce n'est pas un bienfait , de me faire passer gratuitement le Pô. Non : c'est me faire du bien , ce n'est pas m'accorder un bienfait. Le batelier avoit son intérêt en vue ; ou du moins il n'avoit pas le mien. Il ne se regarde pas même comme mon bienfaiteur. Il n'envisage que la république , ou son voisinage , ou sa vanité ; il attend de ce service un tout autre avantage que la reconnoissance des particuliers. Mais si le prince accordoit le droit de cité à tous les Gaulois , l'exemption d'impôts aux Espagnols ; les individus ne lui devoient-ils donc rien à ce titre ? Pourquoi non ? ils ne lui seront pas redevables , comme pour un bienfait personnel , mais ils devront leur part de la reconnoissance publique. Cependant , direz-vous , il n'a pas songé à moi ; ce n'est pas proprement à moi qu'il a voulu donner le droit de cité , en l'accordant à la nation ; ce n'est pas moi qu'il a eu en vue ; quelle reconnoissance lui dois-je donc pour une action

à laquelle il n'a pas été déterminé par mon intérêt ? Je répons d'abord , qu'en se proposant de faire du bien aux Gaulois en général , il s'est proposé de m'en faire ; car j'étois Gaulois , et compris sous cette dénomination , quoique sans me désigner en particulier. En second lieu , je ne suis pas redevable d'un bienfait personnel , mais commun : je suis dans le cas de tous mes concitoyens ; je ne paierai pas pour mon compte , je contribuerai pour celui de la patrie.

C H A P I T R E X X.

SI quelqu'un prête de l'argent à ma patrie , je ne le regarderai pas comme mon créancier ; soit candidat , soit accusé , je ne déclarerai point cette dette : cependant je paierai ma part pour la liquider. Par la même raison , je ne me crois pas redevable du présent fait à ma nation ; quoique compris dans le bienfait , je n'en ai pas été l'objet ; le prince m'a obligé , mais sans savoir si c'étoit moi qu'il obligeoit. Néanmoins je me croirai comptable , parce que , malgré la longueur du circuit , le bienfait est parvenu jusqu'à moi. Pour qu'une action m'oblige , il faut que j'en sois l'objet. D'après ce principe , nous dit-on , vous ne devez donc rien au soleil ni à la lune ; car vous

n'êtes pas l'objet de leurs mouvements. Non ; mais le but de leurs mouvements étant la conservation du tout , ils se meuvent aussi pour moi qui fait partie du tout. Ajoutez qu'il y a une grande différence entre ces astres et nous. L'homme qui ne m'est utile que pour l'être à lui-même , ne me rend pas un service , puisqu'il ne fait de moi que l'instrument de son intérêt ; au lieu que le soleil et la lune ont beau nous faire du bien pour eux-mêmes , leur but n'est pas de s'en faire par notre moyen. En quoi pourrions-nous en effet contribuer à leur bonheur ?

C H A P I T R E ' X X I .

JE croirois , dites-vous , que le soleil et la lune veulent nous être utiles , s'ils pouvoient ne le vouloir pas ; or , il leur est impossible de ne pas se mouvoir : au reste , ils n'ont qu'à s'arrêter , et suspendre leurs révolutions. Combien de réponses à votre objection ! On ne veut pas moins , pour être dans l'impossibilité de ne vouloir pas : au contraire , la plus grande preuve d'une volonté inébranlable , est de ne pouvoir pas même changer de volonté. Il est , par exemple , impossible à l'homme de bien de ne pas agir comme il fait : ainsi l'homme de bien ne répand pas non plus de bienfaits ,

parce qu'il fait ce qu'il doit, et qu'il lui est impossible de ne pas faire ce qu'il doit. D'ailleurs, il y a bien de la différence entre dire, il lui est impossible de ne pas agir ainsi, parce qu'il y est forcé, et dire, il lui est impossible de ne pas vouloir. Car s'il est forcé d'agir, ce n'est pas à lui que je dois le bienfait, mais à la cause qui le nécessite. S'il n'est nécessité, que parce qu'il n'a rien de mieux à vouloir; il se nécessite lui-même. Ainsi, ce que je ne lui devrais pas comme effet nécessaire, je le lui dois comme cause nécessitante. Que les astres, dites-vous, cessent donc de vouloir. Quel est l'homme assez insensé pour refuser le nom de volonté à celle qui n'a pas à craindre de finir ou de changer jamais; qui est constante au point d'être éternelle? Si nous accordons la volonté à un être qui peut sur-le-champ ne vouloir pas, la refuserons-nous à celui qui par sa nature ne peut point ne pas vouloir?

C H A P I T R E X X I I .

EH bien! dites-vous, qu'ils s'arrêtent donc, s'ils le peuvent. C'est comme si vous disiez: que tous ces grands corps, séparés par des intervalles immenses, distribués çà et là pour la garde de l'univers, abandonnent tout-à-coup leurs postes; qu'un désordre soudain s'empare

de la nature ; que les astres s'entrechoquent ; que les éléments se combattent ; que le palais des dieux s'éroule ; que ces masses de feu , dont la vitesse est si grande , et les vicissitudes si régulières depuis tant de siècles , s'arrêtent au milieu de leur route ; que ces planetes , qui vont et viennent au-dessus de nos têtes , et dont les contrepoids alternatifs entretiennent l'équilibre dans l'univers , deviennent la proie d'une déflagration subite ; que la variété des êtres disparoisse ; qu'il n'y ait plus qu'un amas uniforme de ruines ; que le feu dévore la nature ; qu'une nuit stérile lui succède , et qu'un abîme sans fond engloutisse tant de milliers de dieux. Pour vous convaincre , ce n'est pas trop de la chute du grand tout. Mais ils vous éclairent malgré vous , ces flambeaux divins ; c'est pour vous qu'ils font leurs révolutions , quoiqu'une cause plus puissante et plus ancienne préside à leurs mouvements.

C H A P I T R E X X I I I .

AJOUTEZ que les dieux ne sont forcés par rien d'extérieur à eux : c'est leur éternelle volonté qui leur sert de loi : ils ont établi des règles qui ne peuvent changer. Ne croyons donc pas qu'ils agissent contre leur gré : s'ils sont dans l'impuissance de cesser , c'est qu'ils ont voulu

toujours continuer. Jamais les dieux ne reviennent sur leurs premiers desseins. Sans doute il ne leur est pas permis de s'arrêter, ou de marcher en sens contraire ; mais la seule raison , c'est que leur propre nécessité les maintient toujours dans la même résolution : ils n'y persistent point par faiblesse ; ils ne veulent pas s'écarter de la meilleure route , et leur marche est fixée par un décret irrévocable. Lors du premier établissement des choses , quand les dieux remirent l'ordre dans la nature , ils s'occupèrent aussi de nous , et l'homme ne fut point un objet indigne de leurs soins. Ne croyons donc pas qu'ils ne parcourent les espaces que pour eux-mêmes , ou pour étaler leur ouvrage ; nous faisons nous-mêmes partie de cet ouvrage.

Nous devons donc de la reconnaissance au soleil , à la lune , à tous les corps célestes : quoique nous ne soyons pas les objets les plus importants de leurs révolutions , ils ne nous en sont pas moins utiles , pour nous aider à tendre vers un but plus élevé. Ajoutez qu'ils nous aident volontairement. Nous leur devons donc de la reconnaissance , puisque nous n'avons pas éprouvé leurs bienfaits à leur insu ; mais ils savoient que nous devions recevoir ceux dont nous jouissons. Quoique leur projet fût plus vaste , et le fruit de leurs travaux plus sublime que la conservation des mortels ; néanmoins , dès le commencement du monde , leur

prévoyance s'est étendue jusqu'à nos besoins ; et l'ordre de l'univers prouve assez que le bonheur de l'homme n'a pas été le dernier soin des dieux.

Nous devons de la reconnaissance à nos parents ; cependant plusieurs d'entr'eux ont joui sans avoir l'intention de produire. On ne peut accuser les dieux d'avoir ignoré ce qu'ils faisoient, puisqu'ils nous ont pourvus en même-temps d'aliments et de secours, ni d'avoir produit, sans y penser, des êtres pour lesquels ils en ont fait naître tant d'autres. La nature nous a médités, avant de nous produire ; et nous ne sommes pas un ouvrage assez chétif, pour être tombés tout formés de ses mains. Voyez quelle est la puissance qu'elle nous a accordée : l'empire de l'homme ne se borne pas à l'homme seul : voyez jusqu'où nos corps peuvent se porter : les limites des continents ne sauroient nous arrêter, toutes les parties de la nature nous sont ouvertes : voyez l'essor de nos ames ; elles seules peuvent connoître ou rechercher les dieux, et, par un sublime enthousiasme, s'élaner au milieu des intelligences divines. Concluez donc que l'homme n'est pas un ouvrage fait au hasard et sans réflexion. Parmi ses productions les plus nobles, la nature n'en a pas dont elle se glorifie davantage, ou du moins à qui elle montre plus sa gloire. Quelle démençe de contester aux dieux leurs bienfaits ! comment être reconnaissant envers

les hommes , avec qui il en coûte pour s'acquitter , quand on ne se croit pas redevable envers des êtres qui nous comblent de biens , qui nous en combleront toujours , et qui jamais n'exigeront de retour ? Quelle perversité , de ne pas vous croire obligés , par la raison même que vous l'êtes non-obstant votre ingratitude ; de regarder la suite et l'enchaînement de tant de bienfaits , comme la preuve d'une bienfaisance nécessaire ? Accumulez ces expressions téméraires , je ne veux pas de ses présents , qu'il les garde ; qui est-ce qui les lui demande ? et d'autres impiétés de cette nature : vous n'en ressentirez pas moins la bienfaisance d'un dieu , dont la libéralité vous prévient , lors-même que vous la méconnoissez , et dont le plus grand des bienfaits est de vous en accorder malgré vos plaintes.

C H A P I T R E X X I V .

NE voyez-vous pas les peres contraindre leurs enfants , dans l'âge tendre , à endurer pour leur bien quelques désagrémens : ils les laissent pleurer , se débattre ; et n'en soignent pas moins leurs foibles corps. De peur qu'une liberté précoce ne leur rende les membres contrefaits , ils les assujettissent par des langes à une attitude droite et gênante. Bientôt ils leur

enseignent les arts et les sciences , et ils emploient la crainte pour surmonter leur aversion. Enfin ils accoutument la jeunesse inconsidérée , à la frugalité , à la pudeur , aux bonnes mœurs , et font usage de la contrainte , quand elle est indocile. La jeunesse , déjà maîtresse d'elle-même , n'en est pas moins soumise à la violence et à l'esclavage , quand la crainte ou la déraison lui fait rejeter des remèdes nécessaires. Ainsi les plus grands bienfaits sont ceux que nous recevons de nos parents à notre insu ou contre notre gré.

C H A P I T R E X X V.

A ces ingrats , qui méconnoissent leurs obligations moins par indifférence pour les bienfaits , que par aversion pour la reconnoissance , ressemblent assez , quoique dans un genre opposé , ceux qui , péchant par excès de gratitude , souhaitent à leurs bienfaiteurs quelque infortune , quelque adversité , afin d'avoir l'occasion de faire éclater leur reconnoissance. On demande si cette disposition est louable et digne d'une ame bienveillante. Je comparerois volontiers de tels hommes à ces amants furieux qui souhaitent à leur maîtresse l'exil , pour l'accompagner dans sa retraite ; la pauvreté , pour pouvoir mieux satisfaire à ses besoins ;

la maladie pour être à ses côtés : enfin l'amour leur inspire les mêmes vœux que la haine pourroit former. Aussi un amour frénétique a les mêmes suites que la haine.

J'en dis autant de ces hommes qui souhaitent à leurs amis des malheurs, pour les en délivrer : ils ne vont à la bienfaisance que par la voie des injures ; tandis qu'il vaudroit mieux s'abstenir de faire du bien, que de rendre service par un crime. Que penseriez-vous d'un pilote qui demanderoit aux dieux des tempêtes et des orages, afin que le péril lui fournît l'occasion de montrer son habileté ? Que diriez-vous d'un général qui offriroit des sacrifices, pour voir une multitude innombrable d'ennemis environner son camp, combler tout-à-coup ses fossés, arracher ses retranchements à la vue de son armée tremblante, et planter ses drapeaux aux portes même du camp, afin de remédier avec plus de gloire à la déroute de son parti ? Tous ces hommes font prendre à leurs bienfaits une route détestable ; ils invoquent la divinité contre ceux qu'ils sont prêts à secourir ; ils voudroient les voir renversés, pour avoir le plaisir de les relever. C'est une reconnaissance monstrueuse et barbare, que de former des vœux contre un homme à qui l'on ne peut manquer sans crime.

C H A P I T R E X X V I .

UN pareil vœu, dites-vous, ne fait aucun tort à mon bienfaiteur, vu que je souhaite le remède en même-temps que le péril. Ce n'est pas là n'être point coupable, c'est l'être moins que si vous souhaitiez le péril sans le remède. Il y a de la méchanceté à me jeter dans l'eau pour m'en tirer, à me terrasser pour me relever, à me mettre en prison pour m'en faire sortir; cela ne s'appelle pas un bienfait, mais la cessation d'une injure. Quel mérite de m'arracher une épine, que vous m'avez vous-même enfoncée! j'aime mieux que vous ne me blessiez pas, que de me guérir. Je vous saurai gré de me guérir, quand je serai blessé; mais non de me blesser, pour me guérir. La cicatrice ne plaît qu'en comparaison de la blessure; je suis bien aise qu'elle soit refermée, mais j'aimerois mieux n'avoir pas été blessé. Votre vœu seroit inhumain à l'égard d'un homme de qui vous n'auriez reçu aucun bienfait; il seroit monstrueux à l'égard de celui qui vous a fait du bien.

C H A P I T R E X X V I I .

MAIS, direz-vous, je souhaite pouvoir en même-temps lui porter du secours. Si je vous arrêtois donc au milieu de votre vœu, vous seriez un ingrat. Je n'ai pas encore entendu ce que vous voulez faire pour lui : je sais uniquement que vous voulez qu'il souffre. Vous lui souhaitez des inquiétudes, des alarmes, des maux encore plus grands ; vous souhaitez qu'il ait besoin de secours : voilà ce qui est contre lui : qu'il ait besoin du vôtre, voilà qui est pour vous. Vous ne voulez pas le secourir, mais vous acquitter envers lui. Quand on est si pressé, il faut que la reconnoissance paroisse bien onéreuse. Ainsi, la seule face honnête que présente votre vœu, est elle-même une marque d'ingratitude ; c'est la crainte de devoir. Vous ne souhaitez pas pour vous l'occasion de témoigner votre reconnoissance ; mais vous souhaitez à votre ami la nécessité de l'implorer : vous voulez prendre de la supériorité sur lui, et par un crime affreux, vous faites tomber votre bienfaiteur à vos genoux. Combien est-il plus honnête de rester volontairement débiteur que de payer par des voies odieuses ! Vous seriez moins coupable, en niant votre dette ; il en seroit quitte pour la perte du service qu'il a rendu ; mais vous voulez l'assu-

jettir à vous , par la perte de sa fortune ; vous voulez , par le renversement total de son état, le rabaisser au-dessous de son bienfait : et je vous croirois reconnoissant ! Osez former ce vœu en présence de votre bienfaiteur ? Vous donnez le nom de vœu à un souhait que peut former la haine , comme la reconnoissance , et qu'on croiroit celui d'un ennemi , si l'on n'entendoit pas les derniers mots. Les ennemis publics souhaitent eux-mêmes de prendre des villes pour les conserver , de vaincre des nations pour leur pardonner : ces vœux n'en sont pas moins barbares , parce que la clémence ne vient qu'à la suite de la cruauté. Enfin , que penser d'un vœu , dont personne ne desireroit moins l'accomplissement que celui même pour qui vous le formez ? Vous êtes à-la-fois coupable envers le bienfaiteur , à qui , pour lui faire du bien , vous voulez que les dieux fassent du mal : vous êtes injuste envers les dieux mêmes ; vous les chargez du rôle odieux , pour vous réserver le rôle le plus honorable : les dieux feront le tort , et vous le réparerez. Si vous suscitiez contre lui un accusateur , pour l'écartier ensuite ; si vous lui intentiez un procès , pour l'en délivrer , votre crime ne seroit pas douteux. Quelle différence entre ces voies frauduleuses et le vœu que vous formez , sinon que vous armez contre lui des adversaires plus puissans ? et ne demandez pas quel tort vous lui faites : votre vœu est inutile ou criminel ;

ou plutôt il est criminel , quand même il seroit inutile. S'il ne s'accomplit pas , c'est un bienfait des dieux ; votre souhait n'en est pas moins une injure : l'intention suffit. On vous doit autant d'indignation , que si vous aviez réussi.

C H A P I T R E X X V I I I .

SI mon vœu , direz-vous , eût été exaucé , il l'eût été aussi dans la partie qui regarde votre sûreté. En premier lieu , le péril que vous me souhaitez est certain , et le secours incertain. En second lieu , si l'on suppose l'un et l'autre également assurés , c'est toujours le mal qui précède le bien : enfin , vous savez la condition de votre vœu. Une tempête me surprend , mais il est incertain si j'obtiens des secours , et si je joindrai le port. N'est-ce donc pas un grand tourment , que d'avoir eu besoin de ces secours , même si je les obtiens ? d'avoir tremblé , même si je viens à me sauver ? d'avoir plaidé , même si je suis absous ? Il n'est point de crainte , dont la cessation soit aussi agréable , qu'une sécurité solide et inébranlable. Souhaitez de pouvoir vous acquitter envers moi , quand j'en aurai besoin ; mais ne souhaitez pas que j'en aie besoin. Le mal que vous me souhaitez , vous me le feriez éprouver , si vous en aviez le pouvoir.

C H A P I T R E X X I X.

COMBIEN votre vœu seroit-il plus honnête, si vous disiez : puisse mon ami toujours être en état de répandre des bienfaits, sans jamais en avoir besoin lui-même ! puisse la fortune, dont sa générosité fait un si bon usage, fournir toujours à ses nouveaux bienfaits, et l'empêcher de jamais s'en repentir ! Que son naturel humain, compâtissant, clément, soit encore échauffé de plus en plus par la multitude de ceux qui lui en témoigneront de la reconnoissance : qu'il ait le bonheur d'en jouir, sans avoir besoin de la mettre à l'épreuve : qu'il accorde à tout le monde sa pitié ; mais qu'il ne soit pas dans le cas d'implorer celle de personne : que la faveur soutenue du sort ne lui fasse éprouver que la reconnoissance intérieure des autres.

Par ces vœux équitables, la reconnoissance s'acquitte sur-le-champ : elle n'a pas besoin d'en attendre l'occasion. Qu'est-ce qui empêche qu'on ne témoigne sa gratitude à un bienfaiteur fortuné ? combien de moyens de s'acquitter envers lui, même au sein de l'opulence ? Des conseils sinceres, un commerce assidu, une conversation douce, agréable, sans flatterie ; de l'attention, s'il délibere ; de la discrétion,

tion , s'il confie un secret ; de la franchise dans les procédés. Il n'y a personne que la fortune élève assez pour n'avoir pas d'autant plus besoin d'amis , qu'il a moins besoin de tout le reste.

C H A P I T R E X X X .

L'OCCASION que vous souhaitez est affreuse et digne de toute votre exécration. Quoi ! vous ne pouvez être reconnoissant , si les dieux ne sont irrités ? et vous ne vous croyez pas criminel ? votre bienfaiteur se trouveroit mieux de votre ingratitude. La prison , les chaînes , les accusations , l'esclavage , la guerre , l'indigence , voilà les occasions après lesquelles vous soupirez ! voilà comme on se tire d'un contrat de bienfaisance passé avec vous ! Eh ! que ne souhaitez-vous plutôt la puissance et le bonheur de l'homme à qui vous devez tout ? qui vous empêche , comme je le disois , de vous montrer reconnoissant , même envers un bienfaiteur fortuné ? Mille moyens divers se présenteront à vous. Ne savez-vous pas qu'on paie même les créanciers les plus riches ? Je ne veux pas vous retenir malgré vous dans les fers de la reconnoissance. Quand l'opulence du bienfaiteur vous fermeroit toutes les autres voies ; je vais vous indiquer un bien dont les plus

grandes fortunes sont dépourvues ; un bien qui manque même à ceux qui les possèdent tous. C'est un ami qui sache dire la vérité, qui arrache au concert trop harmonieux de la flatterie un grand, enivré par la foule des imposteurs, amené jusqu'à l'ignorance du vrai, par l'habitude d'entendre des choses douces au lieu des choses honnêtes. Ne voyez-vous point quel abîme s'ouvre sous ses pas ? la franchise est écartée loin de lui ; l'amitié s'est réduite à une complaisance servile ; personne ne le conseille ; personne ne le détourne de ses propres idées ; c'est un combat d'adulation ; et la seule fonction de ses amis, leur unique ambition est de le tromper plus agréablement que les autres. Aussi, les grands ont toujours ignoré leurs propres forces ; se croyant aussi puissants, qu'on le leur persuadoit, ils se sont attiré des guerres inutiles, capables de ruiner leurs états : ils ont troublé une paix utile et nécessaire. Emportés par un courroux, que personne n'arrêtoit, ils ont fait couler des fleuves de sang, et ont fini par répandre le leur. En voulant se venger de quelque insulte chimérique ; en regardant la clémence comme une honte égale à la défaite ; en croyant éternelle une puissance qui n'est jamais plus chancelante que lorsqu'elle est à son comble, ils ont fait écrouler sur eux et leurs familles les plus vastes empires : ils n'ont pas compris que sur ce théâtre, décoré d'un éclat vain et passager, ils devoient s'attendre

dre à toutes les infortunes , du moment où la vérité a cessé de pouvoir arriver jusqu'à eux.

C H A P I T R E X X X I.

LORSQUE Xerxès déclara la guerre à la Grece, son ame gonflée d'orgueil, et incapable d'apprécier la foiblesse de ses ressources, fut encore excitée par la multitude des flatteurs. L'un disoit que l'ennemi ne tiendrait pas contre le bruit de cette guerre, et tourneroit le dos à la premiere nouvelle de son arrivée : l'autre prétendoit que non-seulement la Grece seroit vaincue, mais encore écrasée par cette masse de combattans ; que sa seule crainte devoit être de ne trouver que des villes désertes, de vastes solitudes, où la fuite de l'ennemi ne leur permît pas même d'essayer leurs forces ; un troisieme lui assuroit que la nature suffiroit à peine pour cette armée innombrable, que la mer n'étoit pas assez grande pour ses vaisseaux, ni les camps pour ses soldats, ni les plaines pour le développement de sa cavalerie, ni l'air pour tant de flèches lancées à-la-fois. Au milieu de ces flatteries, qui augmentoient encore la folle vanité de Xerxès, le seul Démarate, Lacédémonien, osa dire que cette multitude confuse, cette masse pesante dont le prince étoit si fier, n'étoit à craindre que pour son chef ; que ce

n'étoient pas-là des forces réelles , mais de la pesanteur ; qu'une trop grande armée étoit indisciplinable , et qu'une armée sans discipline ne pouvoit long - temps subsister. » A la première montagne , ajouta - t - il , les Lacédémoniens vous fourniront l'occasion d'éprouver leur courage : toutes ces nations seront arrêtées par trois cents hommes , ils resteront immobiles dans leur poste , ils s'obstineront à défendre les défilés confiés à leur valeur , leur corps sera un mur impénétrable ; l'Asie entière ne pourra les déplacer. Cet appareil menaçant , cette invasion terrible de presque tout le genre humain , quelques soldats en soutiendront le choc. Quand la nature , par le bouleversement de ses loix , vous aura transporté dans la Grece , vous calculerez vos pertes futures sur le prix que vous aura coûté le passage des Thermopyles ; vous sentirez qu'on peut vous mettre en fuite , quand vous aurez vu qu'on peut vous arrêter. Les ennemis vous laisseront d'abord passer , comme un torrent dont la première irruption cause de l'effroi : bientôt ils se rassembleront de toutes parts , et vous accableront de vos propres forces. On a raison de dire que cette multitude est trop considérable pour le pays que vous voulez conquérir ; c'est un désavantage de plus. Vous serez vaincu par la Grece , parce qu'elle ne pourra vous contenir ; vous ne pourrez y faire usage de toutes vos forces : d'ailleurs , vous serez privé de la res-

source la plus nécessaire ; vous ne pourrez ni remédier aux premiers revers de la fortune , ni soutenir vos lignes ébranlées , ni rallier vos soldats mis en désordre , vous serez vaincu long-temps avant de vous en douter. Au reste , ne croyez pas vos troupes invincibles , parce que leur général en ignore lui-même le nombre. Rien de si grand qui ne puisse périr : et quand il n'y auroit pas d'autre cause de destruction , la grandeur même en est une suffisante ».

La prédiction de Démarate fut accomplie. Ce prince , qui bravoit et les dieux et les hommes , qui surmontoit les obstacles , fut arrêté par trois cents Spartiates : ses débris , répandus dans la Grece entière , lui apprirent la différence entre une foule et une armée. Plus confus que touché de sa perte , il remercia Démarate d'avoir seul osé dire la vérité , et lui permit de demander ce qu'il voudroit. Il demanda la permission d'entrer à Sardes , capitale de l'Asie , monté sur un char , ayant la thiare (1) droite sur la tête ; c'étoit la prerogative des rois. Il méritoit cette récompense , s'il ne l'eût

(1) Sénèque dit : *rectam capite tiaram gerens* ; parce qu'il n'étoit pas permis aux généraux de porter cette thiare droite ; il falloit qu'ils la missent un peu de côté sur leur tête. *Tiara*, dit un historien cité par Suidas , *ornatus capitis , quam soli reges rectam ferebant apud Persas ; Duces autem inclinatam* : ex Philarch. *Histor. apud Suidam*. Voyez la note de Juste-Lipse sur ce passage.

demandée. Que je plains une nation, où le seul homme qui dise la vérité aux rois, ne sait pas se la dire à lui-même.

CHAPITRE XXXII.

AUGUSTE exila sa fille (1), dont les désordres passaient toute expression : il dévoila toutes les débauches du palais impérial ; il publia la liste, ou plutôt la foule de ses amants ; il indiqua tous les lieux de la ville consacrés à ses plaisirs nocturnes ; il cita la place publique et la tribune aux harangues, choisie par le pere pour publier une loi contre l'adultere, et par la fille pour en commettre ; la statue de Marsyas (2) devenue un lieu de prostitution, où livrée à des amants inconnus, et d'adultere devenue courtisanne, elle se faisoit payer pour chaque espece de faveur. La colere fit publier ces infamies que ce prince au-

(1) Ce prince relégua sa fille Julie, d'abord dans l'isle Pandateria ; ensuite il lui donna pour prison la ville de Rhego, où elle finit ses jours.

(2) La statue de Marsyas étoit dans le *Forum*, ou dans la place publique, et près d'elle étoit le tribunal. Les vainqueurs et les avocats qui avoient gagné leur cause, étoient dans l'usage de la couronner. Julie, fille d'Auguste, ornoit cette même statue de couronnes, pour faire trophée de ses débauches, dont elle vouloit laisser des marques. Voyez PLINE, *Hist. Nat. lib. 21, cap. 3.*

roit dû cacher et punir , parce qu'il y a des crimes dont la honte retombe sur celui même qui les punit. Au bout de quelque temps , quand la honte eut pris la place de la colere , il gémit de n'avoir pas enseveli dans le silence des débauches qu'il avoit ignorées , jusqu'au moment où il ne pouvoit en parler sans rougir : souvent il s'écria : *Rien de tout cela ne me seroit arrivé , si Agrippa ou Mécene eussent encore vécu !* Tant la perte de deux hommes fut irréparable pour un prince qui en avoit tant de milliers à ses ordres. Des légions ont-elles été détruites ? on en leve d'autres sur-le-champ : une flotte a-t-elle été engloutie ? peu de jours suffisent pour en construire une nouvelle. La flamme a-t-elle consumé les ouvrages publics ? des édifices plus magnifiques seront élevés en peu de temps. Mais pendant toute la vie d'Auguste la place de Mécene et d'Agrippa demeura vuide. Etoit-il donc impossible de retrouver deux hommes pareils ? ou doit-on s'en prendre à Auguste , qui aima mieux se plaindre que chercher ? Il ne faut pourtant pas croire que Mécene et Agrippa fussent dans l'habitude de lui dire la vérité : d'ailleurs , en vivant plus long-temps à sa cour , ils seroient devenus dissimulés comme les autres. C'est le caractere des rois , de regretter les morts pour outrager les vivants ; et de louer la hardiesse à dire la vérité , dans les hommes de qui ils ne craignent plus de l'entendre.

C H A P I T R E X X X I I I .

MAIS, pour revenir à mon sujet, vous voyez combien il est facile de s'acquitter envers les hommes les plus opulents, et même avec ceux qui sont parvenus au faite de la grandeur humaine. Ne leur dites pas ce qu'ils veulent entendre, mais ce qu'ils voudront par la suite avoir toujours entendu. Que la vérité, que les bons conseils se fassent jour à travers les flatteries dont leurs oreilles sont étourdies. Vous demandez quel service vous pouvez rendre à un homme fortuné? empêchez-le de se fier à sa fortune: apprenez-lui qu'il faut un grand nombre de bras fideles pour la retenir. N'est-ce donc rien faire pour lui, que de lui ôter la folle idée d'éternité qu'il attache à sa puissance? de lui apprendre que les biens de la fortune sont toujours en mouvement; qu'ils s'en vont plus vite qu'ils ne viennent; qu'on ne descend point du même pas que l'on monte, et que souvent il n'y a nul intervalle entre la bonne et la mauvaise fortune? Vous ne connoissez pas le prix de l'amitié, si vous ne sentez pas le présent que vous faites en donnant un ami; les amis sont si rares, je ne dis pas dans les maisons, mais dans les siècles mêmes, si difficiles à trouver dans le lieu même où l'on croit

qu'ils sont en foule. Quoi ! ces livres trop volumineux pour la mémoire et la main même (1) des nomenclateurs , allez vous croire qu'ils sont remplis des noms de vos amis ? Je n'appelle point amis cette foule qui se présente à la porte des grands , et qu'on distribue en une première et en une seconde classe. C'est une ancienne coutume des rois et de ceux qui les imitent , d'enregistrer tout un peuple d'amis. Leur fol orgueil attache une idée de faveur au droit d'entrer chez eux , et même de toucher le seuil de leur porte. C'est un honneur d'être assis le plus près de cette porte , de mettre le pied avant

(1) Les Sénateurs , et en général les hommes puissants par leur crédit , leur autorité , leur naissance , ou leurs richesses , avoient à leur service des nomenclateurs dont la fonction consistoit à leur souffler , pour ainsi dire , les noms de ceux de leurs clients , ou de leurs amis , qu'ils rencontroient dans les rues : comme le nombre en étoit souvent considérable , et que la mémoire de ces nomenclateurs n'auroit pu suffire à tout ce qu'on en exigeoit , ils portoient toujours avec eux un livre sur lequel étoient inscrits par ordre et selon leur rang et qualité , les noms de ces amis et de ces clients. Les uns et les autres y étoient distribués en trois classes , et leurs patrons les traitoient avec plus ou moins d'égard et de distinction , selon que leur naissance , ou les places qu'ils occupoient , les rendoient plus ou moins importants. Il y avoit , comme Sénèque le dit quelques lignes plus bas , et dans le chapitre suivant , des amis du premier et du second ordre : *qui in primas et secundas admissiones digeruntur.*

les autres dans l'intérieur d'un palais, où d'autres portes sont ensuite fermées pour ceux mêmes à qui les premières ont été ouvertes.

CHAPITRE XXXIV.

CE furent parmi nous C. Gracchus, et peu après Livius Drusus, qui introduisirent ces distinctions humiliantes, cet usage de donner des entrées secrètes aux uns, moins particulières aux autres, et publiques au grand nombre. Ils eurent des amis du premier et du second ordre, mais jamais de vrais amis. Appelez vous ami un homme dont la visite vient à tour de rôle, qui se glisse plutôt qu'il n'entre par une porte ouverte à moitié? Quelle franchise attendre de celui qui ne profere que suivant le rang un *bon jour* vulgaire et bannal, fait pour tous les inconnus indistinctement. Ainsi à la vue de ces hommes puissants, dont le lever met la ville entière en mouvement; à la vue de cette foule empressée qui assiege les rues, de ce flux et reflux d'adulateurs qui se heurtent sur la route, sachez que vous voyez un lieu rempli d'hommes, et vuide d'amis.

C'est dans le cœur, et non dans le vestibule, qu'on doit chercher les amis: c'est là qu'il faut leur donner entrée, c'est là qu'il faut

les tenir et les garder. En enseignant des vérités, vous êtes reconnoissant. C'est avoir mauvaise opinion de vous-même, que de ne vous croire utile que dans l'affliction, et inutile dans la prospérité. De même que vous vous conduisez avec sagesse dans toutes les circonstances; avec prudence, quand elles sont douteuses; avec courage, quand elles sont contraires; avec modération, quand elles sont favorables: de même vous pouvez dans tous les cas vous montrer ami utile. N'abandonnez pas votre ami dans l'adversité; mais ne la lui souhaitez pas. Dans cette vicissitude des choses humaines, il surviendra, indépendamment de vos vœux, des incidents qui donneront de l'exercice à votre fidélité. Un homme qui souhaiteroit à quelqu'un des richesses, pour en avoir sa part, ne pense qu'à lui-même, quoiqu'il paroisse occupé d'un autre. Celui qui souhaite à son ami quelque malheur, pour l'en délivrer par les secours qu'il voudroit lui donner, est un ingrat qui se préfère à lui, qui croit que ce n'est pas trop de l'infortune de son bienfaiteur, pour exercer sa gratitude. La reconnoissance est pour lui un fardeau dont il veut se décharger. Il y a bien de la différence entre payer de retour pour rendre le bienfait, ou pour en être débarrassé. Celui qui veut rendre, consulte dans sa reconnoissance l'intérêt du bienfaiteur, et lui souhaite toutes sortes de prospérités. Celui qui ne veut que se

dégager , desirera d'y parvenir , de quelque maniere que ce soit ; ce qui suppose une disposition très-blamable.

C H A P I T R E X X X V .

JE le répète , cette ardeur empressée est une marque d'ingratitude : je ne puis mieux le montrer que par la preuve déjà exposée. Vous ne voulez pas vous acquitter du bienfait reçu , mais vous y soustraire : c'est comme si vous disiez : quand pourrai-je être libre ? Employons tous les moyens pour rompre nos chaînes. Si vous souhaitiez de vous acquitter avec le propre bien de votre bienfaiteur , vous paroîtriez bien éloigné d'être reconnoissant ; les vœux que vous formez sont encore plus malhonnêtes ; il est pour vous un objet détestable ; vous faites contre sa personne , sacrée pour vous , les imprecations les plus horribles. Personne , je pense , ne douteroit de votre cruauté , si vous lui souhaitiez ouvertement la pauvreté , la captivité , la faim et la mort : qu'importe que votre vœu soit conçu en d'autres termes ? osez , en votre bon sens , vous souhaiter à vous-même quelqu'un de ces maux. Eh bien ! félicitez votre reconnoissance d'un vœu que ne formeroit pas un ingrat , qui n'en seroit venu que jusqu'à nier le bienfait , et non pas jusqu'à haïr son bienfaiteur.

C H A P I T R E X X X V I .

D O N N E R O I T - O N le nom de *Pieux* à Enée, s'il eût souhaité la ruine de sa patrie , pour arracher son pere à la captivité ? aux deux jeunes (1) Siciliens , si pour donner un bon exemple aux enfants , ils avoient désiré que l'Etna , plus embrasé que jamais par une irruption ordinaire , leur fournît l'occasion de montrer leur tendresse filiale , en tirant leur pere du milieu des flammes ? Rome ne devoit rien à Scipion , s'il eût prolongé la guerre Punique , afin d'avoir la gloire de la finir : ni aux Decius , pour avoir sauvé la patrie par leur mort , s'ils avoient souhaité un malheur extrême qui donnât lieu à leur dévouement glorieux. Un médecin seroit un homme détestable , s'il se procuroit de l'occupation à lui-même. On en a vu qui , après avoir à dessein rendu des maladies plus graves , afin d'avoir plus de mérite à les guerir , n'ont pu ensuite en venir à bout , ou n'en ont triomphé qu'à force de tourmenter leurs malheureux malades.

(1) Voyez ci-dessus livre 3 , chap. 37 , note 1 , pag. 473 du 3^e. Tom.

 CHAPITRE XXXVII.

CALLISTRATE alloit en exil, accompagné d'un grand nombre de citoyens que la brigue et l'abus de la liberté bannissoient comme lui (1) : un d'entre eux parut former le souhait, que les Athéniens se trouvassent réduits à la nécessité de rappeler les exilés. Callistrate, s'il en faut croire Hécaton, répondit qu'un pareil retour seroit abominable à ses yeux. Le Romain Rutilius s'exprima plus énergiquement encore : quelqu'un, pour le consoler, lui disoit que la guerre civile ne tarderoit pas à éclore, et que bientôt les exilés auroient la liberté de revenir. *Quel mal t'ai-je fait*, répondit ce grand homme, *pour me souhaiter un retour plus affreux que ma fuite ? J'aime mieux que ma patrie soit honteuse de mon exil, qu'affligée de mon retour.* Est-ce donc un exil, que celui dont tout le monde a plus de honte que l'exilé même ?

Si ces grands hommes ont rempli le devoir de bons citoyens, en refusant de revoir leurs pénates, au prix de la ruine générale, at-

(1) Callistrate étoit un orateur distingué d'Athènes, dont les succès exciterent Démosthènes à l'étude de l'éloquence : cet orateur en parle dans sa harangue contre Poclès. Voyez la note de Juste-Lipse.

tendu qu'il vaut mieux que deux individus souffrent une injustice, que le corps des citoyens une calamité publique ; est-ce montrer les sentiments de la reconnaissance, que de souhaiter à son bienfaiteur des adversités, afin de les écarter de lui ? Le dessein peut être honnête, mais le souhait est criminel. Eteindre l'incendie après l'avoir allumé, n'est point une action glorieuse ; elle n'est pas même excusable.

C H A P I T R E X X X V I I I .

DANS quelques Etats un vœu impie a tenu lieu (1) de crime. A Athenes, l'orateur Démades (2) fit condamner un homme qui ven-

(1) Sénèque auroit pu trouver, dans l'histoire de son pays, des preuves de ce qu'il avance ici. On lit dans Suétone, qu'à Rome une Claudia fut accusée extraordinairement du crime de leze-majesté, pour avoir souhaité tout haut, un jour que la foule empêchoit son char d'avancer, que son frere Claudius Pulcher pût revenir au monde, et perdre encore une flotte, afin de diminuer le nombre des Romains : *Et quae novo more judicium majestatis apud populum mulier subiit, quod in confertâ multitudine aegrè procedente carpento, palàm optaverit ut frater suus Pulcher revivisceret, atque iterùm classem amitteret, quò minor turba Romae foret* : in Tiber, cap. 2.

(2) Démades, célèbre orateur Grec, étoit d'Athenes : il abandonna la profession de marinier, pour se livrer à l'é-

doit les ustensiles nécessaires aux funérailles : il fit voir que cet homme avoit souhaité de faire un gain considérable, ce qui ne pouvoit lui arriver que par la mort d'un grand nombre de citoyens. On demande si cette condamnation fut juste. Peut-être souhaita-t-il, non de vendre beaucoup, mais de vendre bien cher, et d'acheter à bon marché pour revendre à profit. Comme le commerce dépend à-la-fois de l'achat et de la vente, pourquoi n'avoir appliqué qu'à l'une de ces parties un vœu qui pouvoit se rapporter également à l'autre ? D'ailleurs, il auroit fallu condamner tous les gens du même métier, vu qu'ils sont tous dans la même disposition, c'est-à-dire, qu'ils forment intérieurement le même vœu. Que dis-je ? il faudroit condamner la plus grande partie des hommes : combien d'entr'eux dont le gain n'est fondé que sur le dommage des autres ? Quand un guerrier souhaite la gloire, c'est la guerre qu'il desire ; la cherté des vivres est l'espoir du laboureur ; la multitude des procès est le salaire de l'éloquence ; une année féconde en maladies fait le profit du médecin ; et l'artisan du luxe est enrichi par les vices de la jeunesse :

tude de l'éloquence, dans laquelle il fit de grands progrès. Il mérita l'amitié de Philippe, roi de Macédoine, et d'Antipater, qui le fit mourir dans la suite, le soupçonnant de trahison. D'autres attribuent la mort de Démades à Cassander, fils de ce prince.

qu'il n'y ait point de tempêtes, point d'incendies qui ruinent les maisons, les arts languiront dans la misere. Le vœu condamné dans un seul homme, est le vœu de tout le monde. Croyez-vous qu'un Aruntius, un Atérius, et les autres qui exercent, comme eux, l'art de capter les testaments, ne forment pas les mêmes vœux que les désignateurs et les libitinaires (1)? encore ceux-ci ne connoissent pas ceux dont ils souhaitent la mort; au-lieu que

(1) Les *Désignateurs* étoient chez les Romains les ordonnateurs des convois funebres, ceux qui en régloient la marche; en un mot, les maîtres des cérémonies. (Voyez PLAUTE dans le prologue du *Pœnulus*). Donat dit qu'ils présidoient aux jeux qu'on faisoit aux funérailles des personnes considérables : *Designatores qui ludis funebribus praesunt*; et c'est à quoi il semble restreindre leurs fonctions : mais ce passage paroît corrompu à plusieurs savants critiques. (Voyez DONAT, sur les Adelphees, act. 1, scen. 2, vers. 7). Horace parle aussi de ces crieurs d'enterrement, et les représente accompagnés de la noire troupe de leurs officiers :

— Dum ficus prima calorque
Designatorem decorat Lictoribus atris.

HORAT. lib. 1, Epist. 7, vers. 5 et 6.

Les *Libitinaires* étoient les entrepreneurs des funérailles, ceux qui vendoient les choses nécessaires pour les enterremens : c'étoient précisément les jurés-crieurs de ces temps-là : ils tiroient leur nom de Vénus *Libitina*, dans le temple de laquelle on conservoit les registres des morts.

ceux-là desirèrent celle de leurs plus intimes amis, dont ils espèrent le plus, en vertu de cette amitié même. Personne ne vit au préjudice des premiers : ceux qui diffèrent de mourir ruinent les derniers, qui souhaitent non-seulement de recevoir le salaire d'une honteuse servitude, mais encore d'être délivrés d'un impôt onéreux ; il n'est donc pas douteux qu'ils ne forment, à plus forte raison, le vœu qu'on n'a puni qu'en un seul homme. Quand la mort de quelqu'un est lucrative, sa vie paroît nuisible. Cependant leurs souhaits demeurent aussi impunis que notoires. Enfin, qu'on s'interroge soi-même, qu'on rentre au fond de son cœur, qu'on approfondisse ses vœux secrets ; combien de vœux qu'on n'ose pas s'avouer ! combien peu qu'on puisse former devant témoins !

C H A P I T R E X X X I X.

NÉANMOINS tout ce qui est reprehensible n'est pas pour cela condamnable en justice ; témoin le vœu dont il est question entre nous, d'un ami qui pèche par excès de bienveillance, et qui par-là tombe dans le vice même qu'il veut éviter. Trop d'empressement à témoigner sa reconnaissance est une ingratitude réelle. C'est dire : puisse mon bienfaiteur tomber à son tour en mon pouvoir, et avoir besoin de
 ma

ma reconnaissance ! Puisse sa vie , son honneur , sa sûreté ne dépendre que de moi ! qu'il soit si malheureux , que ma restitution lui tienne lieu de bienfait ! qu'il soit environné de pièges domestiques , dont je sois le seul qui puisse le tirer ! qu'il soit menacé par un ennemi puissant et redoutable ; poursuivi par une foule armée ; pressé par un créancier ou par un accusateur ! Tels sont les vœux que vous faites entendre au moins aux dieux.

C H A P I T R E X L.

AD M I R E Z votre équité : vous ne formeriez aucun de ces vœux , si vous n'aviez pas reçu de bienfait. Sans parler de vos autres torts , comme de rendre le mal pour le bien , vous êtes au moins coupable de ne pas attendre le moment convenable , tandis qu'il y a autant de mal à le devancer qu'à ne pas le saisir. Il n'est pas toujours temps de rendre , comme de recouvrer son bienfait. Si vous vous acquittiez envers moi , sans besoin de ma part , vous seriez un ingrat ; combien ne l'êtes-vous pas davantage , en me forçant d'avoir besoin ? Attendez : pourquoi ne voulez-vous pas que mon bienfait vous reste ? pourquoi gémir de vos obligations ? pourquoi vous hâter de me rembourser , comme si j'étois un usurier impitoya-

ble ? pourquoi me chercher des traverses , et susciter les dieux contre moi ? Si c'est ainsi que vous acquittez le bienfait , comment en useriez-vous envers ceux qui vous sont obligés ?

C H A P I T R E X L I .

APPRENONS sur-tout , mon cher Libéralis , à devoir tranquillement les bienfaits ; à saisir l'occasion de les rendre , sans la faire naître ; à regarder comme une ingratitude cette impatience de s'acquitter au premier moment. On ne restitue pas volontairement , quand on doit contre son gré : le bienfait dont on veut se débarrasser est regardé comme un fardeau , et non comme un présent. Il y a bien plus de vertu et de justice à tenir les services de ses amis tout prêts , à les leur offrir , sans les leur jeter à la tête , à ne pas se juger débiteur. Le bienfait est une chaîne qui lie à-la-fois le bienfaiteur et l'obligé. Dites-donc : il ne tiendra pas à moi que votre bienfait ne vous revienne ; je souhaite que vous le receviez avec joie. S'il faut que l'un de nous deux soit dans le besoin ; si le sort a résolu que vous soyez obligé de reprendre votre bienfait , ou moi d'en recevoir un nouveau , j'aime mieux que celui qui a coutume d'être bienfaiteur continue de

l'être. Je suis prêt ; je vous prouverai mes sentimens, quand le temps sera venu : jusques-là je me contente d'avoir les dieux pour témoins.

C H A P I T R E X L I I .

J'AI souvent remarqué en vous, mon cher Libéralis, la disposition que je blâme. Vous êtes impatient de vous acquitter : vous craignez de le faire trop tard. L'inquiétude ne s'accorde pas avec la reconnoissance ; elle doit avoir de la confiance en elle-même, se reposer sur la sincérité de son attachement, et bannir au loin toute anxiété. C'est un outrage que de dire à un homme : reprenez votre bienfait. Le premier droit du bienfaiteur est de choisir le temps de la restitution. Mais, direz-vous, je crains qu'on n'interprète mal mes délais. Si vous êtes vertueux, c'est pour vous, et non pour les autres, que vous êtes reconnoissant : vous avez deux juges, l'un que vous ne pouvez tromper, c'est vous-même ; l'autre, à qui l'on en impose aisément, c'est le peuple. Mais s'il ne se présente pas d'occasion, je resterai donc toujours débiteur ? Oui, sans doute, mais débiteur déclaré, débiteur volontaire ; vous contemplerez avec joie le bienfait en dépôt dans votre ame. Quand on est fâché de n'avoir pas rendu, c'est qu'on est fâché d'avoir reçu. Quoi !

vous rougissez de devoir à un homme de qui vous n'avez pas rougi de recevoir.

C H A P I T R E X L I I I .

EN vain regarderoit - on comme une preuve de grandeur d'ame , d'offrir , de donner , d'enrichir un grand nombre de personnes et de familles. Tout cela prouve la grandeur de la fortune , mais non de l'ame : c'est qu'on ignore qu'il est plus difficile quelquefois de recevoir , que de donner. En effet , sans rien ôter au mérite de l'un ou de l'autre , qui est égal , quand la vertu en est le principe , il ne faut pas moins de générosité pour devoir un bienfait , que pour le faire éprouver. Le premier même est d'autant plus difficile , qu'il faut plus d'attention pour garder ce qu'on a reçu , que pour le donner. Il ne faut donc pas se faire un mérite de s'acquitter promptement , ni se presser hors de saison. C'est une faute égale , de manquer le moment de la reconnoissance et de le brusquer. Il a placé sur moi : je ne crains ni pour lui , ni pour moi. Toutes les sûretés ont été prises : il ne peut perdre son bienfait qu'avec moi , et pas même avec moi. Je lui ai témoigné ma reconnoissance ; c'est déjà du retour. S'occuper trop d'acquitter un bienfait , c'est supposer le bienfaiteur occupé du recouvrement. Il

faut être prêt à tout ; et s'il veut que son bien-fait lui revienne , il faut le lui rapporter avec joie : mais , s'il aime mieux que nous le gardions , pourquoi lui faire déterrer son trésor ? pourquoi refuser d'en être le gardien ? il mérite le droit de choisir. Quant à l'opinion et à la renommée , croyons qu'elle est faite pour nous suivre , et non pour nous guider.

L I V R E V I I.

CHAPITRE PREMIER.

PRENEZ courage , mon cher Libéralis ; je ne vous arrêterai pas plus long-temps , nous touchons terre (1). Ce Livre terminera mon ouvrage : la matière est épuisée ; je ne songe plus à ce que je dois dire , mais à ce que je puis n'avoir pas dit. Ne rejetez pas ce qui reste , quand même vous le trouveriez de trop. Pour faire valoir ce traité , j'aurois dû en accroître l'intérêt par degrés , et réserver pour la fin des objets capables de réveiller la satiété. Mais j'ai accumulé tout l'important dans les premiers Livres , et je ne fais que recueillir ce qui peut m'être échappé. Et , si vous me le demandez , je ne crois pas qu'après avoir exposé les règles de conduite , mon sujet exige de moi tous ces détails , plus propres à exercer l'esprit qu'à guérir l'ame.

Démétrius , ce philosophe digne d'être comparé aux plus grands hommes , avoit raison de dire , qu'on gagne plus à ne posséder qu'un petit nombre de préceptes à sa portée et à son

(1) In manibus terræ : non hîc te carmine longo,
Atque per ambages et longa exorsa tenebo.

usage , qu'une multitude qu'on ne retrouve pas au besoin. Il ajoute : De même qu'un grand lutteur n'est pas celui qui connoît toutes les attitudes , toutes les manieres de s'entrelacer , inutiles pour la plupart dans le combat ; mais celui qui , après s'être bien exercé à un ou deux mouvements, éprouve l'occasion de les mettre en usage : peu importe, en effet , qu'il sache beaucoup , pourvu qu'il en sache assez pour vaincre : de même dans l'étude de la philosophie il y a mille objets d'agrément pour un petit nombre de décisifs. Vous pouvez ignorer la cause qui fait que l'océan s'élève au - dessus de ses bords et rentre dans son lit ; pourquoi chaque septieme année imprime sur l'homme un nouveau caractere ; pourquoi la largeur d'un portique , vu de loin , ne garde pas la même proportion , mais se retrécit à l'extrémité , et finit par se joindre ; pourquoi les jumeaux sont séparés dans la conception , et réunis dans l'enfantement ; si le même jet de la semence , en se divisant , produit deux êtres divers , ou s'il y a réellement deux conceptions ; pourquoi nés en même-temps , leurs destins sont divers ; pourquoi l'intervalle insensible de leur naissance met une différence énorme entre les événements de leur vie. Il n'y a pas grand mal à omettre des recherches dont la découverte est impossible et inutile. Ces vérités sont cachées au fond du puits : et ne taxons point la nature d'avarice ; elle n'a rendu difficiles que les

découvertes , dont le seul mérite consiste dans la découverte même ; tout ce qui peut nous rendre heureux et meilleurs , elle l'a mis à découvert , à notre portée. Quand l'homme brave les coups du sort ; quand il s'éleve au-dessus de la crainte , et n'embrasse pas l'infini dans son espoir avide , mais cherche les vraies richesses en lui-même ; quand il a banni la terreur des dieux et des hommes , persuadé qu'il a peu à craindre de ceux-ci , et rien des autres ; quand , insensible à cette foule de plaisirs , qui sont plutôt le tourment que l'agrément de la vie , il en est venu jusqu'à comprendre que la mort ne produit aucuns maux , et en termine un grand nombre ; quand il s'est consacré à la vertu , et qu'il trouve aplanis tous les chemins par où elle l'appelle ; quand il se regarde comme un animal sociable né pour le bien général , et le monde comme la patrie commune du genre humain ; quand il découvre aux dieux sa conscience , vit toujours comme en public , et se respecte plus que les autres ; enfin quand , dérobbé aux tempêtes , il s'est fixé dans un calme inaltérable ; c'est alors qu'il a épuisé la science vraiment utile et nécessaire ; le reste n'est que l'amusement du loisir. Ce n'est que du moment où l'ame est à l'abri , qu'on peut se livrer à des spéculations plus propres à orner l'esprit qu'à le fortifier.

C H A P I T R E I I.

C'EST donc aux préceptes fondamentaux , auxquels Démétrius veut que les amis de la sagesse s'attachent fortement : il leur conseille de ne jamais s'en dessaisir , mais de se les identifier , de se les incorporer , pour ainsi dire , afin que ces leçons devenues familières à force de les méditer , se présentent d'elles-mêmes en tous lieux , en tout temps , au moindre signal , nous reproduisent sur-le-champ la distinction importante du honteux et de l'honnête , nous rappellent qu'il n'y a pas d'autre mal que le vice , ni d'autre bien que la vertu. Voilà le plan d'après lequel il faut vivre ; voilà la règle à laquelle il faut rapporter ses actions et celles des autres : quel que soit l'éclat dont un homme est environné , il est malheureux , quand , livrée à la gourmandise et à la débauche , son ame se flétrit dans une lâche oisiveté. Disons-nous à nous-mêmes que la volupté est fragile , d'une courte durée , dégoûtante à la longue ; que plus on s'en abreuve avidement , plus promptement elle se change en poison , et finit toujours par le repentir ou la honte ; qu'elle n'a rien de grand , rien qui convienne à la nature de l'homme qui est le premier être après les dieux : c'est une jouissance sordide , due au vil ministère des

membres , et dont la fin est encore plus abjecte. La volupté digne d'un homme et d'un grand homme , ne consiste pas à remplir et à engraisser son corps , à irriter des passions dont l'absence fait notre unique sûreté ; mais à se mettre à l'abri de toute inquiétude , tant celle qui naît de l'ambition des hommes aux prises les uns avec les autres , que celle qui , plus insupportable encore , vient du fond même de l'ame , qui s'en rapporte à l'opinion sur l'article des dieux , qui les juge d'après les vices de l'humanité. Cette volupté , toujours égale , toujours libre de crainte , jamais ennuyée d'elle-même , est le partage de l'homme heureux dont je trace le portrait ; du sage qui , bien instruit de ses devoirs envers les dieux et les hommes , jouit du présent , sans dépendre de l'avenir. Il n'est point de fixité pour qui se porte vers cet avenir incertain. Ainsi , délivré des soucis rongeurs qui déchirent l'ame , il n'y a pour lui ni espérances , ni desirs ; il ne s'en remet pas à l'inconstance du sort ; il vit content de lui-même : et ne croyez pas que ce soit se contenter de peu : la nature entière est à lui , non pas comme la terre appartenoit à Alexandre , qui , sur les bords mêmes de la mer rouge , avoit encore plus de pays à conquérir qu'il n'en avoit traversés ; que dis-je ? il n'étoit pas maître des régions mêmes dont la victoire lui avoit donné la possession , puisque son lieutenant Onésicrite parcouroit tout l'océan , cherchant de nou-

velles guerres sur des mers inconnues. N'étoit-ce pas assez découvrir son indigence , que de porter ses armes au-delà des limites fixées par la nature ? que de se perdre par une aveugle avidité , dans des espaces profonds , immenses , inconnus ? Qu'importe le nombre des royaumes qu'il conquiert , qu'il donna , dont il tira des tributs ? tout ce qu'il desiroit lui manquoit.

C H A P I T R E I I I .

Ce vice n'est point propre à Alexandre , qu'une heureuse témérité conduisit sur les traces d'Hercule et de Bacchus : c'est le vice de tous ceux dont la fortune , en les abreuvant , ne fait qu'irriter la soif. Passez en revue Cyrus , Cambyse , toute la suite des monarques Persans , et citez - m'en un seul qui ait été satisfait des bornes de son empire , et que la mort n'ait pas surpris occupé à les étendre. N'en soyons pas étonnés ; toutes les jouissances de la cupidité sont englouties et absorbées en un moment : qu'importe la quantité qu'on verse dans un vase sans fond ? Le sage seul est maître du monde , et n'a pas de peine à garder ses conquêtes : il n'a point de lieutenants à envoyer au-delà des mers , point de camps à établir sur les rives ennemies , point de garnisons à distribuer dans les places fortes : il ne lui faut

ni légions, ni corps de cavalerie. De même que les dieux immortels gouvernent sans armes leur empire, et en conservent la possession, tranquilles au haut des cieux; de même le sage remplit sans trouble ses devoirs, quelque'étendus qu'ils soient, et voit à ses pieds le genre humain, dont il est l'invidu le plus puissant et le plus vertueux. Dussiez-vous en rire : quand l'ame, pour laquelle il n'y a pas de distance, ni de solitude inaccessible, parcourt au dedans d'elle-même l'orient et l'occident, contemple cette multitude d'animaux, cette abondance de biens que la nature nous prodigue; il n'est rien de plus sublime que de pouvoir se dire, comme un dieu : tout cela m'appartient; que peut-on alors désirer? qu'y a-t-il au-delà du tout?

C H A P I T R E I V.

VOIT-IL où je vous attendois, direz-vous : je vous tiens, je veux voir comment vous vous tirerez du mauvais pas où vous vous êtes engagé. Dites-moi quels présents on peut faire au sage, puisqu'il est maître de tout : car enfin ce qu'on lui donne lui appartient; on ne peut donc être son bienfaiteur, puisqu'on ne lui donne que du sien : cependant vous prétendez qu'on peut faire des dons au sage. La même question a lieu au

sujet des amis : vous assurez que tout est commun entr'eux ; on ne peut donc rien donner à son ami ; ce seroit lui donner ce qui appartient à tous deux. Rien n'empêche que la même chose n'appartienne à-la-fois au sage et à celui qui la possède , à qui elle a été donnée et adjudgée par la loi : en vertu du droit civil tout appartient au souverain ; néanmoins ces biens , dont la possession universelle est l'apanage de la souveraineté , sont répartis entre un certain nombre d'individus : chaque chose a son possesseur particulier. Ainsi on peut donner au souverain une maison , un esclave , de l'argent ; et ce n'est pas du sien qu'on est censé lui donner. Le souverain n'a que la puissance sur tout ; les individus ont la propriété. Ce que nous appellons les limites des Athéniens ou des Campaniens , ce sont des possessions particulières , soudivisées entre un grand nombre de citoyens ; le pays entier appartient à telle ou telle république , mais chaque portion a son maître particulier : ainsi je puis donner mes terres à la république , quoiqu'elles soient censées lui appartenir , parce qu'elles lui appartiennent autrement qu'à moi. Doutez-vous que l'esclave avec son pécule n'appartienne à son maître ? cependant l'esclave peut faire un présent à son maître : de ce que l'esclave cesseroit de posséder , si son maître vouloit , il ne s'ensuit pas qu'il ne possède point ; ce don volontaire n'en est pas moins un présent , quoi-

qu'on eût pu le lui prendre de force, s'il eût refusé de le donner. De même, quoique le sage possède tout, (car c'est un paradoxe convenu entre nous) on ne laisse pas de pouvoir exercer envers lui sa libéralité. Tous les biens que possède le fils, appartiennent au père. Qui ne sait toutefois que le fils peut faire des présents à son père? Les dieux sont maîtres de tout, cependant nous leur donnons des offrandes et des pièces de monnaie. Quoique ce que je possède soit à vous, il ne cesse pas d'être mien; il peut être en même-temps et à vous et à moi. Le maître des femmes prostituées, dites-vous, est un corrupteur: or, tout appartient au sage, et dans le tout sont comprises les femmes prostituées; elles appartiennent donc au sage, le sage est donc un corrupteur. C'est encore par le même raisonnement, qu'on dit que le sage ne peut rien acheter. Personne n'achète ce qui est à lui: or, tout appartient au sage; il n'achète donc rien. De même, on prétend qu'il ne peut emprunter, parce qu'on ne paie pas d'intérêt pour son propre argent. En un mot, on nous oppose des sophismes sans fin, quoiqu'on entende à merveille notre doctrine.

C H A P I T R E V.

QUAND je dis que tout appartient au sage , je n'exclus pas les possesseurs particuliers du domaine de leurs biens ; de même que , sous un bon gouvernement , le prince possède tout à titre de souveraineté , et les citoyens à titre de propriété. Le temps viendra de prouver cette vérité : en attendant , il suffit , pour la question présente , que je puisse donner au sage ce qui nous appartient à tous deux , mais d'une manière différente. Il n'est pas sans exemple qu'on donne une partie à celui qui est le maître de tout. J'ai loué de vous une maison : nous en sommes maîtres l'un et l'autre , mais sous différentes faces. La chose vous appartient , mais l'usage de la chose est à moi. De même vous ne pourrez toucher aux fruits de votre champ , si votre fermier n'y consent : et s'il y a mauvaise année ou disette , vous regarderez en vain l'amas de grains d'un autre , quoique né de votre fonds , quoique placé dans votre champ , quoique destiné à remplir vos greniers : tout propriétaire que vous êtes , vous n'entrerez pas dans la maison que vous m'avez louée ; vous n'emmenerez point votre esclave , s'il est à mes gages : et quand vous m'aurez loué une voiture , ce sera une faveur

de ma part, si je vous y laisse monter. Vous voyez donc qu'il est possible à quelqu'un de recevoir un présent, en recevant ce qui lui appartient.

C H A P I T R E V I.

DANS les exemples que je viens de citer, il y a deux maîtres de la même chose. Comment ? c'est que l'un est maître de la chose, et l'autre, de l'usufruit. Nous disons les livres de Cicéron, cependant le libraire Dorus les appelle ses livres : et l'un et l'autre sont vrais ; ils appartiennent à l'un comme auteur, à l'autre comme acquéreur : tous deux ont droit au titre de propriétaires, mais sous des points de vue différents : ainsi, Tite-Live peut recevoir en présent ou acheter ses ouvrages de Dorus. Je puis donner au sage ce qui m'appartient en propre ; quoiqu'il soit maître de tout, sa possession n'est qu'intérieure, comme celle des souverains : et comme les propriétés individuelles sont réparties entre les citoyens, rien ne l'empêche de recevoir, de devoir, d'acheter, de louer. César est maître de tout ; mais le fisc renferme ses possessions particulières : il possède tout à titre d'empire, et les objets individuelles, à titre de patrimoine. On peut, sans blesser sa majesté, examiner ce qui lui appartient

appartient, et ce qui ne lui appartient pas : ce qu'on lui conteste, comme étant le bien d'autrui, est à lui sous un autre rapport. Ainsi le sage possède tout intérieurement ; mais il ne possède légalement, et comme propriétaire, que ce qui est à lui.

C H A P I T R E V I I .

BION (1) a des arguments pour prouver tantôt que tous les hommes sont des sacrilèges,

(1) Ce Bion, surnommé *Boristhénite*, étoit né en Scythie. Il fut auditeur de Cratès ; ensuite il prit l'habit de Cynique, et enfin il fut disciple de Théophraste, chef de la secte d'Aristote. On le soupçonna d'Athéisme. Il étoit cité pour ses bons mots ; et c'est de lui, ainsi que l'observe Acron, qu'il faut entendre ce passage d'Horace :

Carminè tu gaudes ; hic delectatur iambis ;
Ille BIONIS sermonibus, et sale nigro.

Epist. 2, lib. 2, vers. 59 et 60.

On attribue à ce sophiste une maxime qui feroit honneur aux philosophes les plus orthodoxes : c'étoit de dire à ses écoliers que, quand ils auroient acquis assez de constance pour supporter avec la même tranquillité ceux qui les injurioient, que ceux qui les traiteroient honnêtement, ils pourroient croire qu'ils avoient fait des progrès dans la vertu. Plutarque, qui rapporte cette maxime, remarque avec raison que cette règle de Bion est plutôt un signe d'une très-grande et très-parfaite habitude de notre ame,

tantôt que personne ne l'est. Veut-il mettre tous les citoyens dans le cas d'être précipités de la roche Tarpéienne (1)? il dit : *Quiconque enleve, consume et applique à son usage ce qui appartient aux dieux, est un sacrilege. Or tout appartient aux dieux; tout ce qu'on prend appartient donc aux dieux, puisqu'ils sont maîtres de tout : quiconque prend*

qu'un simple signe d'amendement. Voyez Plutarque, de *Profect. virtut. opp. tom. 2, pag. 82. D. E. edit. Paris. 1624.* A l'égard du sophisme dont il est question dans ce chapitre, il est clair que ce n'étoit qu'un argument *ad hominem*, par lequel Bion vouloit prouver que la doctrine touchant l'empire de dieu sur toutes choses, renferme des contradictions. Bayle paroît en avoir jugé de même, mais il n'ose l'assurer; ce qui est d'autant plus étonnant, que le but de Bion est évident; après avoir rapporté son raisonnement, il ajoute : « Sèneque réfute aisément et solidement ces chicanneries; mais il se représente Bion comme un » tyran qui, en certains temps, veut être cruel, et en un » autre, saccager les temples. Quand il veut être cruel, il » se sert de son premier syllogisme; c'est un arrêt pour » précipiter tous les voleurs : et il se sert du second, lorsqu'il souhaite des'enrichir des dépouilles des saints lieux ». *Dictionn. hist. et crit. art. BION, rem. 1.*

(1) Le supplice que l'on infligeoit à Rome aux traîtres à la patrie, et aux plus grands criminels, consistoit à les précipiter d'une roche appelée *Tarpéienne*, ainsi nommée de Spurius-Tarpéius, gouverneur du Capitole, que Romulus fit précipiter dans cet endroit, pour avoir lâchement vendu cette forteresse aux Sabins; et, selon d'autres, de Tarpéia, fille de ce gouverneur, qui vendit cet emplacement à Tatius, général des Sabins.

quelque chose est donc un sacrilège. Veut-il ensuite qu'on enfonce les temples, et qu'on pille impunément le Capitole ? il dit qu'il n'y a pas de sacrilège, parce qu'*emporter les trésors des temples, c'est les transférer d'un lieu qui appartient aux dieux, dans un autre lieu qui leur appartient encore.* On répond que tout appartient, sans doute, aux dieux, mais ne leur est pas consacré : qu'on n'emploie le mot de *sacrilège*, que lorsqu'il s'agit d'objets appliqués par la religion au culte de la divinité; qu'ainsi le monde entier est le temple des dieux immortels, le seul digne de leur grandeur et de leur magnificence ; que néanmoins on distingue le sacré du profane ; et que dans les lieux décorés du nom de temple, on ne se permet pas les mêmes libertés qu'en plein air et à la vue des astres. Sans doute un sacrilège ne peut faire d'injure à dieu, que sa divinité met à l'abri des offenses : mais on punit en lui l'apparence de l'injure ; c'est notre opinion et la sienne propre qui le condamnent au châtimeut. De même donc qu'on n'en est pas moins un sacrilège, quand on a enlevé une chose sacrée, quoique le lieu où on l'a transportée soit renfermé dans les limites du monde : de même on peut être coupable de vol envers le sage, car on lui enlève, non pas une des choses qu'il possède en général, mais un objet dont il est reconnu maître, dont il a la propriété individuelle. Mais le sage ne reconnoît-

tra que la possession du premier genre : quant à la seconde, il n'y prétendra point, quand même il le pourroit ; il dira, comme ce général (1) Romain, à qui, en récompense de son courage et de ses services, on décernoit autant de terres qu'il pourroit en labourer en un jour : *Vous n'avez pas besoin d'un citoyen, qui ait plus de besoins qu'un citoyen.* N'y a-t-il pas plus de grandeur à refuser un pareil présent qu'à le mériter ? Rien de plus commun que de franchir les limites des autres, rien de plus rare que de s'en donner à soi-même.

CHAPITRE VIII.

A I N S I, à ne considérer que l'ame du sage, maîtresse de la nature entière, et répandue en tous lieux, nous disons que tout lui appartient : mais eu égard au droit observé parmi-nous, il sera, s'il en est besoin, porté sur les registres des censeurs (1). Il y a bien de

(1) Muret veut que ce général Romain soit Horatius Coclès. Juste-Lipse prétend au contraire que cela regarde M. Curius, et son opinion me paroît la plus vraisemblable. Voyez sa note sur ce passage.

(2) C'étoit chez les Romains des registres déposés entre les mains de ces magistrats, qui contenoient les noms et les facultés de chaque citoyen. Sénèque veut dire que le sage

la différence entre ses possessions, suivant qu'on les estimera par la grandeur de son ame ou par celle de sa fortune. Les objets que vous entendez, il auroit horreur de les posséder en propre. Je ne vous citerai pas Socrate, Chrysippe, Zénon, qui étoient sans doute de grands hommes, mais peut-être trop loués, vu que l'envie ne met aucun obstacle à la gloire des anciens. Je vous parlois tout-à-l'heure de (1) Dénétrius, que la nature me semble avoir fait naître de notre temps, pour prouver que ce grand homme étoit incorruptible, et notre siècle incorrigible : héros dont la sagesse est accomplie, quoiqu'il n'en convienne pas ; dont la constance est inébranlable dans ses projets ; dont l'éloquence sans apprêts, sans recherche d'expressions, répond à la vigueur de ses préceptes, et marche fièrement vers son but, sans autre guide que son impétuosité naturelle. Je ne doute pas que la Providence ne lui ait donné à la fois ces mœurs et cette éloquence, afin que notre siècle trouvât en lui un modèle et un censeur.

sera regardé, suivant l'usage des Romains, comme possédant tout l'univers.

(1) Philosophe Cynique dont Sénèque parle plusieurs fois dans ses lettres, et pour lequel il témoigne par-tout une estime et une vénération singulieres. Voyez ci-dessus, tom. 2, lett. 20 et 62.

C H A P I T R E I X.

EH bien ! si un dieu vouloit donner à Démétrius la possession de toutes choses , à condition qu'il ne pût en faire présent , j'ose assurer qu'il les rejetteroit en disant : » Pour-
 » quoi me charger d'un fardeau si pesant ?
 » libre et dispos , pourquoi me plonger dans
 » la fange des affaires ? pourquoi m'offrir tous
 » les maux réunis du monde entier ? Je n'ac-
 » cepterois pas vos richesses , avec la permis-
 » sion même de les distribuer , parce qu'il est
 » des choses qu'il ne me conviendrait pas de
 » donner. Mais je suis curieux de les voir ,
 » ces objets qui éblouissent les yeux des na-
 » tions et des rois. Voyons ce que vous ache-
 » tez au prix de votre sang et de vos ames.
 » Montrez-moi d'abord les dépouilles du luxe ,
 » ou étalées par ordre , ou , ce qui vaut mieux ,
 » accumulées en masse. Je vois les écailles (1)

(1) Pline nous apprend qu'on se servoit des écailles de cet animal , coupées en lames fort minces pour en décorer et en revêtir les lits et les buffets où l'on rangeoit les plats et les assiettes pour le service , et que cette recherche de luxe est due à Carvilius Pollion. *Testudinum putamina secare in laminas , lectosque et repositoria his vestire Carvilius Pollio instituit , prodigi et sagacis ad luxuriae instrumenta ingenii.* Hist. nat. lib. 9, cap. 11.

Juvénal , opposant la simplicité des mœurs anciennes ,

» de la tortue, travaillées artistement, et di-
 » visées en filaments déliés : je vois les enve-
 » loppes de l'animal le plus lent et le plus
 » difforme, achetées des sommes immenses,
 » et la variété des couleurs, qui en fait la
 » principale beauté, réduite par un enduit

au luxe et à la prodigalité de son siècle, dit que personne alors ne regardoit comme une affaire importante et digne de tous ses soins, de se procurer des tortues de l'océan pour en orner le chevet de son lit.

Nemo inter curas et seria duxit habendum,
 Qualis in oceani fluctu testudo nataret,
 Clarum Trojugenis factura ac nobile fulcrum.

Sat. 11, vers. 93 et seq.

Martial parle aussi de ces lits décorés d'écailles de tortue, dans l'épigramme où il dévoile la friponnerie d'un certain Amænus qui vouloit, disoit-il, vendre sa maison à un prix beaucoup plus bas qu'il ne l'avoit achetée.

Gemmantes primâ fulgent testudine lecti.

Lib. 12, epigr. 67.

Les riches avoient encore des lits de paon : *lecti pavonini*, ainsi nommés, parce que le chevet étoit revêtu de lames de bois de cedre ou de citronnier, disposées de manière à imiter les couleurs des plumes de paon.

Nomina dat spondæ pictis pulcherrima pennis,
 Nunc Junonis avis : sed prius Argus erat.

MARTIAL, lib. 14, epigr. 85.

Au reste, le passage de Sénèque, et celui de Pline, cités au commencement de cette note, donnent lieu de conjecturer que ces lits où l'on incrustoit, pour ainsi dire, ces lames minces d'écailles de tortue, ressembloient parfaitement à ce que nous appellons de la *marqueterie*.

- » étranger à (1) ne ressembler qu'à du bois.
 » Plus loin je vois des tables (2), des piéces

(1) Un passage de Pline va mettre celui de Sénèque dans tout son jour, et nous apprendre jusqu'à quel point les Romains avoient porté en ce genre les recherches et les raffinemens du luxe et l'avidité du gain.

Le passage est d'autant plus curieux, qu'il peut servir à prouver la vérité d'un fait que Pline n'a certainement pas eu dessein d'établir, et que les plus grands détracteurs du luxe ne peuvent nier : c'est qu'il a été dans tous les temps et dans tous les pays le pere des arts. En effet, il ne seroit pas difficile de faire voir qu'on doit au luxe les plus belles inventions en ce genre, et celles qui supposent peut-être le plus de sagacité, d'esprit et de génie. *Hæc prima origo luxuriæ*, dit Pline, *arborem alia integri, et viliores ligno pretiosiores cortice fieri : ut una arbor sæpius veniret, excogitatae sunt et ligni bractæae. Nec satis : cæpere tingi animalium cornua : dentes secari : lignumque ebore distingui, mox operiri. Placuit deinde materiam et in mari quaeri. Testudo in hoc secta ; nuperque portentosis ingeniis, principatu Ner. nis inventum, ut pigmentis perdet se, plurisque veniret imitata lignum. Sic lectis pretia quaeruntur : sic terebinthum vinci jubent, sic citrum pretiosius fieri, sic acer decipi. Modo luxuria non fuerat contenta ligno : jam lignum enim à testudine facit.* Nat. Hist. lib. 16, cap. 43.

(2) Ces tables étoient de bois de citronnier, arbre qu'on trouvoit en abondance sur le mont Atlas, montagne d'Afrique. Pline traite de folie le goût des Romains pour ces tables, et il dit que leurs femmes leur reprochoient leur luxe en ce genre, comme ils leur reprochoient leur passion pour les perles et les pierreries. *Atlas mons peculiari proditur silva Confines ei Mauri, quibus plu-*

» de bois estimées la fortune d'un sénateur,
 » et d'autant plus précieuses, que l'arbre plus

rima arbor citri, et mensarum insania, quas feminae viris contra margaritas regerunt. PLIN. Nat. Hist. lib. 13, cap. 15. Selon Martial, ces tables étoient plus estimées que des bijoux d'or.

Accipe felices Atlantica munera silvas :
 Aurea qui dederit dona, minora dabit.

Lib. 14, epigr. 89. Cui lemma mensa citrea.

Dans l'épigramme suivante, il fait parler ainsi une table d'étable : « Je ne suis ni veinée ni ondée, et le bois dont on m'a fait ne vient pas des forêts de la Mauritanie ; mais j'ai souvent porté des mets exquis et recherchés ».

Non sum crispata quidem, nec silvæ filia Mauræa :
 Sed norunt lautas et mea ligna dapes.

Ces tables étoient montées sur des pieds d'ivoire qui représentoient des figures de différents animaux, comme on le voit par ce passage de Juvénal : « Autrefois, dit-il, les tables n'étoient faites qu'avec les arbres du pays : si par hasard l'aquilon renversoit un vieux noyer, il servoit à cet usage ; mais aujourd'hui nos riches mangent sans plaisir, le turbot et le daim leur semblent insipides, les roses et les parfums blessent leur odorat, à moins que leurs tables ne soient soutenues par un grand léopard à gueule béante, fabriqué avec l'ivoire des plus belles dents que nous envoient Syene, la Mauritanie, l'Inde et les forêts de l'Arabie, où les déposa l'éléphant fatigué de de leur poids ». *Satyr. 11, vers. 117 et suiv.*

J'ai suivi la traduction de M. Dusaulx. Martial dit aussi que ces tables de bois de citronnier, étoient portées sur des pieds d'ivoire :

Tu Libycos Indis suspendis dentibus orbes :
 Fulcitur testâ fagina mensa mihi.

Il appelle ces tables *Libycos orbes*, parce que ce bois,

» tortu (1) a été hérissé d'un plus grand nom-
» bre de nœuds. Ici ce sont des vases de crys-

comme on l'a dit plus haut, venoit des forêts de l'Afrique, et que les Grecs, au rapport de Pline, donnoient à l'Afrique le nom de *Libie*. *Africam Graeci Libyam appellaverunt*. *Natur. Hist. lib. 5, cap. 1, init.*

Voyez Martial; *lib. 2, epigr. 43, vers. 9 et 10, lib. 12, epigr. 67, vers 6, et la note suivante.*

(1) Pline dit que les lames ou feuilles de bois dont on se servoit pour couvrir ces tables si recherchées, étoient tirées des nœuds de la racine de l'arbre, ce qui en rehaussoit encore le prix, parce que la racine étant entièrement ensevelie sous terre, il étoit bien plus rare qu'il s'y formât des nœuds qu'à la partie supérieure de l'arbre ou sur les branches, où ces nœuds s'engendrent ordinairement. Il ajoute que la beauté de ces tables consistoit dans les veines, ou ondulations qu'on y voyoit, et qui formoient des especes de petits tourbillons; que celles qui étoient ainsi tachetées, étoient appellées *panthérines*, et qu'on estimoit sur-tout celles où l'artiste avoit eu l'adresse d'imiter, par l'arrangement et la disposition de ces lames, l'éclat et la variété des couleurs des plumes de la queue du paon. *Tuber hoc (laminæ operimentum) est radicis, maximèque laudatum, quod sub terrâ totum fuerit, et rarius quàm quae superne, quae gignantur etiam in ramis: proprieque quod tanti emitur arborum vitium est, quarum amplitudo ac radices aestimari possunt ex orbibus. . . . Mensis praecipua dos in venam crispis, vel in vortices parvos. Illud oblongo evenit discursu, idèdque tigrinum appellatur; hoc intorto, et ideo tales pantherinæ vocantur. Sunt et undatim crispæ, majore gratia, si pavonum caudae oculos imitentur.* *PLIN. Hist. Nat. lib. 13, cap. 15, edit. Harduin.*

» tal , dont la fragilité même (1) augmente le
 » prix : car le péril qui devoit nuire au plai-
 » sir , en est pour les insensés le principal as-
 » saisonnement. Je vois des coupes de (2) Mur-

(1) Pline remarque aussi que , plus la matiere de ces vases étoit fragile , plus on étoit menacé de la voir périr promptement , et plus l'empressement sembloit redoubler. *Murrhina et crystallina ex eâdem terrâ effodimus , quibus pretium faceret ipsa fragilitas. Hoc argumentum opum , hæc vera luxuriæ gloria existimata est , habere quod possit statim totum perire. Nec hoc fuit satis : turba gemmarum potamus , et smaragdus teximus calices : ac temulentiaè causâ tenere Indiam juvat : et aurum jam accessio est . . .* PLIN. Nat. Hist. lib. 33, præm. Il dit ailleurs qu'on vit un ancien consul acheter un seul de ces vases murrhins , 70 talents (environ 150 mille livres de notre monnoie) , et boire , tout brisé qu'il étoit sur ses bords , avec la même satisfaction , et peut-être avec encore plus de délices , que quand il étoit entier. Enfin , il ajoute que Néron ne rougissoit pas de recueillir jusqu'aux débris de ces vases , de leur préparer un tombeau , et de les y placer , à la honte du siècle , avec le même appareil que s'il se fût agi de rendre un honneur semblable aux cendres d'Alexandre. *Excrescitque in dies ejus rei luxus , murrhino lxx talentis empto , capaci planè ad sextarios tres calice. Potavit ex eo ante hos annos Consularis , ob amorem abroso ejus margine , ut tamen injuria illa pretium auget . . .* Qui (Nero) vidit tunc annumerari unius scyphi fracta membra : quæ in dolorem , credo , sæculi , invidiamque fortunæ , tanquam Alexandri Magni corpus , in conditorio servari , ut ostentarentur ; placebat. PLIN. Nat. Hist. lib. 37 , cap. 2. Voyez la note suivante.

(2) Sénèque a parlé plusieurs fois dans ses lettres de ces

» rha ; car c'eût été trop peu pour la folie du
 » luxe , si les breuvages , dont on va se dé-

vases murrhins (*vasa murrhina*). Comme je ne pouvois rien dire alors d'exact et de précis sur la matiere de ces vases , sur les causes de leur rareté , et du prix excessif que le luxe des Romains y avoit mis , j'ai mieux aimé garder le silence ; mais , ayant fait depuis des recherches sur ce point d'antiquité , je l'ai trouvé très-bien éclairci dans Pline. La premiere fois que je lus le passage de cet auteur , où il est question de ces vases , je crus reconnoître , dans la description qu'il en fait , plusieurs caracteres qui me paroissoient convenir parfaitement à la porcelaine , et même ne convenir qu'à elle seule. Je fus sur-tout frappé de la justesse et de la propriété de certaines expressions dont il s'est servi en parlant de plusieurs phénomènes que présentent ces vases ; et j'ose dire qu'à beaucoup d'égards , Pline n'auroit guere mis plus d'exactitude et de précision dans sa description , s'il eût été profondément versé dans la théorie et dans le manuel de la fabrique de la porcelaine. Ce qui me confirme dans l'opinion où je suis sur la matiere des *vases murrhins* , c'est qu'excepté la porcelaine , je ne connois aucune autre substance , soit parmi les terres , soit même parmi les pierres précieuses , à laquelle on puisse appliquer la description de Pline. D'ailleurs , l'époque où les Romains ont commencé à faire usage de ces vases , le pays d'où ils le tiroient , l'événement remarquable qui les introduisit à Rome , où ils avoient été inconnus jusqu'alors ; toutes ces circonstances réunies fortifient ma conjecture , et lui donnent un grand degré de vraisemblance ; mais , pour ne laisser à cet égard aucun doute dans l'esprit du lecteur , je vais rapporter ce qu'on trouve à ce sujet dans le *Traité des pierres gra-*

» barasser l'estomac , n'étoient avalés à la
 » ronde dans d'immenses pierres précieuses.

vées de M. Mariette. Cet habile artiste a jeté un grand jour sur le passage de Pline, et ses observations, dont je n'avois aucune connoissance, lorsque je crus entrevoir dans ce passage quelques-uns des principaux caracteres de la porcelaine, m'ont été d'autant plus utiles, que la description de Pline, assez facile à entendre en général, ne l'est pas autant à expliquer en détail, quoiqu'elle soit d'ailleurs fort circonstanciée.

M. Mariette pense avec Cardan, Scaliger et Saumaise, que ces vases n'étoient autre chose que de la porcelaine, et qu'ils venoient de l'Inde; mais on peut dire que ce qui n'étoit dans leur tête qu'une simple opinion, puisqu'on n'avoit pas de leur temps les connoissances nécessaires pour en constater la certitude, ou la rejeter comme absolument fausse, est devenu, par le travail de M. Mariette sur cette matiere, un fait très-vraisemblable : et j'espere le porter dans la suite de cette note à un degré d'évidence auquel il sera bien difficile de se refuser, si l'on veut examiner cette question avec cette impartialité si nécessaire dans la recherche de la vérité. En effet, Pline dit que la matiere de ces vases, suivant le rapport qu'on lui en avoit fait, est un suc, une liqueur (une pâte liquide), que le feu a épaissie, et à laquelle il a donné de la consistance dans la terre. (*Humorem putant, sub terra calore densari.*) M. Mariette entend par ces mots *sub terra*, des fourneaux pratiqués sous terre, ou les fourneaux mêmes qui étoient de terre, et dans lesquels se faisoit la cuite. Il fonde cette explication, qui est au fond très-naturelle, et qui ne fait aucune violence au texte de Pline, sur un vers de Propertius, plus ancien que Pline de plus d'un siècle, et qui dit expressément que les *vases murrhins* étoient cuits dans les

Je vois des perles, non simples pour chaque

fourneaux des Parthes, chez lesquels Pline reconnoît en effet que se trouvoient ces beaux ouvrages.

Murrheaque in Parthis pocula cocta focis.

PROPERT. *Eleg.* 5, *lib.* 4, *vers.* 26.

Martial vient encore à l'appui de cette conjecture dans l'épigramme où il plaisante sur ce que ces vases n'étant pas transparents comme le verre, on ne pouvoit pas juger de la qualité du vin qu'on y avoit versé.

Nos bibimus vitro, tu myrrhâ pontice; quare?

Prodat perspicuus ne duo vina calix.

Lib. 4, *Epigr.* 86.

Dans une autre épigramme, les mêmes vases sont enrichis de peintures, et les couleurs y sont distribuées par plaques.

Surrentina bibis? nec murrhyna picta, nec aurum

Sume:

Plorat Etos, quoties maculosæ pocula myrrhæ

Inspicit.

Lib. 10, *Epigr.* 80, et *lib.* 13, *Epigr.* 110.

Sur tous ces points, Pline s'accorde avec Martial, comme on va le voir par la description qu'il fait de ces vases.

Après avoir dit que les victoires de Pompée dans l'Orient, introduisirent à Rome le goût des pierres précieuses, et que son triomphe fut orné d'une infinité de bijoux de toute espèce, et de vases d'or enrichis de pierres, en assez grande quantité pour en remplir neuf buffets: (*vasa ex auro et gemmis abæcorum novem*), il ajoute que, parmi les riches dépouilles que ce vainqueur de Mithridate, et maître d'une partie de l'Asie, fit voir alors à Rome, on ad-

oreille : les oreilles elles-mêmes sont exer-

mira pour la première fois plusieurs de ces beaux vases appelés *murrhina*, qu'il consacra à Jupiter Capitolin ; que ces vases précieux étoient apportés des parties orientales de l'Asie, qu'on y en trouvoit en plusieurs endroits, et qu'il en venoit même de lieux peu connus ; mais que c'étoit cependant chez les Parthes, et encore plutôt dans la Carmanie (a) (province de la Perse, voisine de l'Inde) ; qu'on en faisoit le principal commerce. « La grandeur de ces vases, » continue-t-il, n'excede jamais celle de petits buffets, et » leur capacité a rarement celle de cette tasse à boire dont » j'ai parlé plus haut, et qui contenoit deux pintes et » demi-septier. Ces vases ne jettent point le feu qui sort » des pierres précieuses, et sont plutôt remarquables par » leur beau poli, que par leur éclat. Mais ce qui en relève » infiniment le prix, c'est la variété des couleurs, ce sont » ces enroulements d'ornements qui circulent autour, et » qui peints en pourpre (b) sur un fond blanc de lait ; » forment d'heureuses plaques de couleurs, interrompues » quelquefois par un rouge éclatant qui, servant de pas- » sage aux deux autres couleurs, leur donne un nouveau » lustre. Quelques-uns cependant paroissent encore plus » touchés de la régularité des contours et des belles for- » mes, et ils admirent certains reflets qui colorent ces » vases, lorsqu'une lumière vive frappe dessus de la même » manière qu'on voit l'arc-en-ciel se peindre au moyen de

(a) Aujourd'hui le Kerman. Les vaisseaux qui alloient faire le commerce dans les Indes, relâchoient autrefois dans les ports de la Carmanie ; ces ports se trouvoient sur leur route. V. Plin. Hist. Nat. lib. 6, cap. 23. Cette note et les trois suivantes sont de M. Mariette.

(b) Le bleu très-foncé et tirant sur le violet, étoit souvent appelé *purpura* par les anciens, et encore aujourd'hui c'est la pourpre de nos rois.

» cées à porter des fardeaux : on les accouple

» la réflexion. D'autres en estiment le goût de la peinture
 » qui, par grandes masses, et large et nourrie, n'avoit
 » rien de maigre ni d'affamé (c). C'eût été un grand dé-
 » faut, si les couleurs eussent manqué de vivacité, ou si
 » la matière eût été trop diaphane (d), et l'on n'auroit pas
 » été moins choqué si l'on y eût apperçu quelques taches,
 » ou de petites éminences, de ces inégalités qui ne sont
 » que trop fréquentes, et qui y causent la même difformité
 » que des verrues sur la peau » C'est précisément, dit
 M. Mariette, ce que nous nommons des *soufflures* et des
bouillons. Pline finit sa description par observer qu'il sor-
 toit des mêmes vases une odeur agréable qui n'étoit pas un
 de leurs moindres avantages. *Victoria tamen illa Pompeii*
primum ad margaritas gemmasque mores inclinavit.

*Eadem victoria primum in urbem Murrhina invexit : pri-
 musque Pompeius lapides et pocula ex eo triumpho Capi-
 tolino Jovi dicavit : quae protinus ad hominum usum
 transiere, abacis etiam escariisque vasis inde expe-
 titis Oriens murrhina mittit ; inveniuntur enim
 ibi pluribus in locis, nec insignibus, maxime Parthici
 regni, precipue tamen in Carmaniâ. Humorem putant
 sub terra calore densari : amplitudine nusquam parvos*

(c) On ne pouvoit mieux désigner les ornements peints sur
 la porcelaine de la Chine, que par cette expression : *MACULAE*
SINGULAE. Ils sont ORS et NOURRIS, pour me servir des termes
 de l'art ; les ornements des Romains étoient en comparaison
 légers et maigres.

(d) Voilà qui caractérise la porcelaine encore plus que tout
 le reste ; elle doit avoir du corps, et n'être point transparente,
 autrement ce seroit de l'émail, semblable à ces ouvrages qui
 se font à Nevers. [Ou de la porcelaine frittée ; et même, pour
 le dire en passant, la plupart de celles qu'on fait aujourd'hui
 en France pèchent toutes par cette excessive transparence. (Ad-
 dition de l'auteur à la note de M. Mariette).

» deux

» deux à deux , et pardessus ce premier rang :

excedunt abacos ; crassitudine raro , quantâ dictum est vasi poterit. Splendor is sine viribus , nitorque veriùs quàm splendor. Sed in pretio varietas colorum , subindè circumagentibus se maculis in purpuram candoremque , et tertium ex utroque ignescentem , velut per transitum coloris , purpurâ rubescente , aut lacte candescente. Sunt qui maximè in iis laudent extremitates , et quosdam colorum repercussus , quales in cœlesti arcu spectantur. His maculæ pingues placent : translucere quidquam , aut pallere , vitium est. Item sales verrucæque non eminentes , sed ut in corpore etiam plerumque sessiles. Aliqua et in odore commendatio est. PLIN. Nat. Hist. lib. 37. cap. 2.

Toutes les parties de cette description conviennent parfaitement à la porcelaine , et la caractérisent ; ce me semble , de manière à ne la pas méconnoître. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment , mais ses objections sont très-foibles , et M. Mariette y répond solidement. *Voyez le Traité des pierres gravées* , pag. 218 et suiv.

« Les lieux d'où les Romains faisoient venir la porcelaine , ajoute-t-il , n'indiquent-ils pas le pays qui nous la fournit encore aujourd'hui ? On sait que les anciens qui n'avoient pas encore pénétré au-delà du Gange , recevoient , par la voie des peuples de l'Asie , qui étoient voisins de ce fleuve , et avec lesquels ils étoient en commerce , les marchandises que d'autres nations plus éloignées apportoitent à ceux-ci. Ne pouvant pas être informés au juste du véritable endroit d'où on les tiroit , ce que les marchands ont toujours intérêt de cacher , pour rendre leurs effets plus rares et d'un plus grand prix ; ils se contentoient d'avoir appris que ces vases venoient de l'Orient. Avec plus de recherches , ils auroient sans

» on en adapte d'autres. Un homme ne se

» doute été instruits que c'étoit à la Chine que la fabrique
 » en étoit établie, peut-être même depuis plusieurs siècles ;
 » car les peuples de cet empire datent de loin , et placent
 » dans des temps fort reculés l'invention de leur porce-
 » laine. Tout ce qu'ils nous envoient est presque toujours
 » empreint d'une odeur de musc ou d'ambre ; et, comme
 » on ne les accuse pas d'être inconstants dans leur goût, ni
 » dans leurs usages, c'étoit peut-être encore cette odeur
 » qui flattoit les Romains voluptueux, et qui leur faisoit
 » tant chérir les porcelaines ». Voyez SAUMAISE, *Exer-*
cit. Plinian. in Solin. *Polyhistor. cap. 15, pag. 143,*
144, edit. cit. ubi sup. Vossius, *Etymolog. ling. lat.*
voce murrhinis, Opp. tom. 1, pag. 387, edit. *Amstel.* 1701.
 Cardan, *de Subtil. lib. 5, pag. 119*, et Scaliger, *in Car-*
dan. Exercit. 92, pag. 327.

On peut joindre à ces autorités, celles du médecin
 Kempfer, homme très-instruit, et qui avoit recueilli, dans
 ses voyages au Japon, en Perse et dans tout l'Orient, une
 multitude de faits curieux, très-utiles aux progrès de la
 botanique, de l'histoire naturelle, et à la connoissance des
 mœurs, des usages, des arts et des antiquités des peuples
 de l'Orient. « Les Japonois, dit-il, mettent leurs provisions
 » de thé commun dans de grands vases de terre, dont
 » l'orifice est très-étroit. A l'égard du thé de la meilleure
 » qualité, que l'empereur et les princes de sa famille et de
 » sa cour, réservent pour eux seuls, ils se plaisent à le
 » conserver dans des vases murrhins, c'est-à-dire, dans
 » des vases de porcelaine. Parmi ces vases, ils recherchent
 » sur-tout ceux qui sont précieux et remarquables par la
 » haute antiquité qu'on leur attribue ; et ils appellent ces
 » derniers *maats ubo* . . . Ce mot signifie l'espece de
 » vase la plus précieuse de toutes. Ces vases, dont la ma-
 » tiere est une pâte très-fine, se fabriquoient ancienne-

« croiroit pas suffisamment asservi au délire

» ment dans l'isle de *Mauri ga sima*, c'est-à-dire, dans
 » l'isle *Mauri*, située proche de l'isle Formose . . . Cette
 » isle qui, suivant une ancienne tradition chinoise, consa-
 » crée même par la religion, fut submergée autrefois, est
 » remarquable par la fertilité de son terroir. On y trouve,
 » indépendamment de plusieurs autres productions, un
 » argille d'une très-grande beauté, dont les potiers se
 » servent pour faire les *vases murrhins*, qu'on appelle
 » aujourd'hui *vases de porcelaine*, et sur la vente desquels
 » ces insulaires font un gain considérable ». *Japones an-
 nonam vulgaris theae reservant conditam in ollis magnis
 fictilibus orificii angustioris ; praestantiolem, quam sibi
 Caesar et principes vendicant, asservare amant in vasi-
 bus myrrhinis, sive porcelanis, praesertim si haberi pos-
 sunt ; pretiosis illis et antiquitatis famâ insignibus urceo-
 lis quos vocant maats ubo Maats ubo significat
 legitimam ollam ; quasi diceret : vasorum omnium genus
 praestantissimum. Sunt ejus nominis vasa antiquitus ex
 luto subtilissimo ficta in insula Mauri ga sima, id est
 insula Mauri, quae ob perditos civium mores à Diis,
 quod narrant, olim submersa est Sita fuit propè
 Formosam insulam Mauri ga sima insula fuit
 apud priscos mortales, ex pingui solo inclyta, quae prae-
 ter cetera, argillam praestantissimam figulis cedebat
 pro conficiendis vasis myrrhinis, hodie porcelanis dictis,
 et ex his lucrum ingens. . . .*

Après plusieurs détails sur les causes de la submersion totale de cette isle, qui éprouva, à plusieurs égards, le sort de l'ancienne Sodôme, et qui fut engloutie avec tous les *vases murrhins*, et ceux qui les fabriquoient : *plena figulis, ac splendido vasorum myrrhinorum apparatus submersa est* ; Kempfer ajoute qu'on en retiroit encore quelquefois du fond de la mer, ou qu'on détachoit des ro-

» des femmes, s'il ne leur attachoit deux ou

chers, tout déformés et incrustés de coquillages qui y étoient attachés, de madrepores et autres concrétions polypeuses. L'art consistoit à les débarrasser adroitement et sans les casser, de ces corps étrangers, et à n'en laisser que quelques traces, c'est-à-dire, autant qu'il en falloit pour attester leur ancienne origine. « Ces vases, continue-t-il, sont transparents, très-petits, et de couleur céladon : (*caloris albidî virore diluti*) ils ont presque tous la forme d'un petit tonneau (*dolioli*), le col court et étroit, comme s'ils avoient été faits dès ce temps-là pour conserver le thé. Des marchands de la province de *Tocktsju* achètent ces vases des plongeurs, et les portent au Japon où ils les vendent; mais cela arrive très-rarement. Les plus communs se vendent environ vingt taëls; (le taël vaut cent sols de notre monnoie) ceux qui sont d'une grandeur médiocre, se vendent jusqu'à 200 taëls; et les plus grands qui sont sans défauts, se vendent trois, quatre et quelquefois cinq mille taëls : mais il n'y a que l'empereur qui ose acheter ces derniers. On dit qu'il en possède un d'un prix inestimable, dont il a hérité de ses prédécesseurs. On voit peu de ces beaux vases qui ne soient ou cassés ou fêlés; mais ceux qui en font le commerce, ont l'art de les racommoder si parfaitement, qu'il est impossible, même à ceux qui y regardent de très-près, de s'appercevoir du défaut, à moins qu'on ne les expose, pendant deux ou trois jours, à l'action de l'eau bouillante, pour dissoudre la matière glutineuse, ou l'espece de colle dont ces marchands se servent pour ca-

» cher la fracture ». *Petuntur vasa ista, recedente undâ, ex fundo maris, à scopulis, quibus concreta sunt, cautè, ne frangantur, dissolvenda, deformatâ undique agglutinatis conchyliis quae à polionibus abraduntur, relicta portione aliquâ, quae veritatem doceat. Sunt*

trois terres à chaque oreille. Je vois des.

autem pellucida, tenuissima, coloris albidivi virore diluti, dotata ut plurimum figurâ capulae, seu dolioli, et collo angusto brevi, quasi jam tum ad conservandam theam fabricata fuerint. Inferuntur Japoniae (admodum raro) à mercatoribus provinciae Focktsju, qui ea ab urinatoribus recepta hic venundant. Viliora theilis circiter viginti, mediocria theilis centum et ducentis, majora, quae sine labe sunt, ter, quater, et quinquies mille theilis; sed illa quae tanti pretii et bonitatis habentur, à nemine emi audent, quàm à Caesare. Is ab avavis et antecessoribus hereditate accepta dicitur possidere, nullo auri pretio aestimanda. . . . Rarè fracturis vel fissuris vacant quas vero polliare mangonio ita affabrè norunt poliones, ne ulla oculi acie, vel aliâ arte labe possit detegi, quàm per biduanam coctionem in aquâ fervente quâ tandem materia glutinis resolvitur. KEMPFER. Amœnitat. Exoticar. Fascicul. 3, §. 8, pag. 620 et seq. edit. Lemgoviae, 1712.

Tout ce détail de Kempfer rend assez vraisemblable l'opinion où l'on est en Europe, et principalement en France, où l'art de la porcelaine est mieux connu que par-tout ailleurs, que l'on ne peut plus faire aujourd'hui à la Chine de semblables vases. A l'égard du passage qui précède celui-ci, il prouve, ce me semble, d'une manière évidente, que les *vases murrhins* ne sont autre chose que de la porcelaine, et qu'ils sont même très-anciens. Je m'étonne que M. Mariette n'ait pas connu ce savant ouvrage de Kempfer, imprimé 38 ans avant la publication du *Traité des Pierres gravées* : l'autorité de ce voyageur exact et curieux l'auroit confirmé dans son opinion.

Mais voici d'autres observations qui donneront du poids à celles qu'on vient de lire, et qui répandront un nouveau jour sur la description de Plin. Je les dois à

» vêtements de soie, si l'on peut donner le

M. D***, mon ami, l'un des plus grands chymistes de ce siècle, et l'auteur de plusieurs découvertes ingénieuses et très-propres par leur importance à reculer les limites de la chymie, science la plus curieuse, la plus utile et la plus certaine, après les mathématiques et la géométrie. M. D*** s'est occupé long-temps de l'art de la porcelaine : il en connoît la théorie aussi bien que la pratique : il est instruit de tous les procédés en usage dans les divers pays où on la fait : et l'on sait qu'il est, conjointement avec MM. le Gai et Roux, un des coopérateurs de la première porcelaine de Chine, faite en France par M. le comte de Lauragnais, à qui seul nous devons cet art au point où il est porté aujourd'hui. En un mot, il seroit difficile de citer à cet égard un juge plus compétent et plus impartial que M. D*** : je lui avois communiqué mes conjectures sur la matière des *vases murrhins* ; il les lut. Nous discutâmes ensuite avec beaucoup d'attention le passage de Pline ; il en fit même un examen particulier, dont voici le résultat :

« C'est une opinion assez répandue et constatée même par des relations, entr'autres dans les *Lettres édifiantes*, qu'une préparation essentielle pour la belle porcelaine, consistoit à enterrer le mélange des matériaux, ou la pâte faite, et à la laisser ainsi sous terre des espaces de temps très-considérables ; on a dit même que le pere l'enterrait souvent pour ses enfants.

Il est certain qu'il y a une différence très-sensible entre une pâte nouvellement faite, et celle qui l'est depuis six mois ou un an : il est certain que l'eau qu'elle contient encore, et qui constitue son état de mollesse, y excite, avec l'aide du temps et d'un peu de chaleur, et même sans autre chaleur que celle de l'atmosphère, une espèce de fermentation qui atténue et lie encore davan-

» nom de *vêtements* à des étoffes qui ne ga-

tage les principes spathiques et argilleux de sa composition. La pâte qui a subi cette préparation, contracte une odeur fétide et de putréfaction, et une couleur noirâtre sale, qui se dissipe au feu ; elle est alors plus douce au toucher, et infiniment plus liante et plus *longue*, pour me servir du terme, sous la main de l'ouvrier.

Une semblable tradition peut fort bien avoir fait écrire à Pline cette phrase, *humorem putant sub terrâ calore densari*, qui rappelle parfaitement cette partie du procédé de la porcelaine.

Quant à l'explication que vous donnez avec M. Mariette de cette même phrase, par laquelle vous entendez la cuite de la porcelaine, dans des fourneaux faits de terre, ou placés sous terre : je ne crois pas que ce soit le sens le plus naturel de ce passage, quoiqu'il y ait des poteries communes, et même aussi cuites et vitrifiées que la porcelaine, qu'on cuit dans des fourneaux ainsi placés sous terre.

Mais voici un procédé qui pourroit remplir aussi le sens de Pline.

La faïence vernie, et à plus forte raison la porcelaine, ne se cuisent pas à feu nu comme les poteries ordinaires ; on en place toutes les pièces dans des étuis de terre parfaitement cuite, qu'on appelle *gazettes* ou *cazettes*, dans lesquelles la porcelaine est renfermée, en sorte qu'elle y est à l'abri du contact de la cendre, et même jusqu'à un certain point de la fumée ; ces *gazettes* sont exactement disposées les unes sur les autres en colonnes, et luttées parfaitement ensemble.

Quoi qu'il en soit de ces deux procédés, il est toujours hors de doute que le passage de Pline indique visiblement la porcelaine : il l'a décrite d'après une tradition vague, comme tant d'autres, mais il n'en dit pas moins la chose. Quant au verre blanc ou laiteux, qu'on a

stantissent ni le corps ni la pudeur, et avec

cru reconnoître dans le passage de Pline, cela n'y ressemble en rien : les vases faits ainsi de ces *gira-sol*, ont toujours l'apparence du verre ; ils sont infiniment transparents, ce qui étoit déjà un défaut des *vases murrhins*, dont parle Pline, comme c'en est un aujourd'hui pour la porcelaine ancienne, et pour celle de nos jours. Le *gira-sol* est peu sujet aux taches et aux bouillons, au lieu que ce défaut n'est que trop commun sur la porcelaine : enfin, ce que Pline dit des couleurs appliquées sur ces vases, ne convient nullement à ceux faits de verre blanc ou coloré ; et les Romains qui avoient l'art de la verrerie et celui des émaux, ne s'y seroient jamais trompés.

La couleur pourpre qui, au rapport de Pline, ajoutoit tant à l'éclat des *vases murrhins*, par les nuances différentes avec lesquelles elle y étoit appliquée ; me paroît bien rare, sur-tout sur la belle porcelaine, connue aujourd'hui sous le titre d'*ancien Chine* ou *du Japon*.

Je fais qu'il y a des vases, et j'en ai vus qui n'avoient que cette couleur : ils étoient *truités*, c'est-à-dire, que la couverte étoit *craquelée* : la couleur pourpre étoit fondue dans la couverte, elle n'y étoit pas égale par-tout ; mais ces variétés ne tenoient point à l'art ; elles dépendoient uniquement du feu qui avoit frappé sur certaines parties plus que sur d'autres. Comme je n'ai jamais eu de ces vases brisés à ma disposition, j'ai pensé long-temps, et cela d'après le ton maigre de la couleur même, qu'elle étoit faite avec la *manganèse* ; ou quelque mélange d'autres couleurs, et non avec l'or ; mais j'ai eu depuis un véritable émail pourpre fait pour appliquer en couleur sur la porcelaine, et venant de la *Chine*, sous le nom de *I-lon-ge*. Cet émail est fait avec l'or ; je l'en ai retiré par le moyen de l'eau régale, et

» lesquels une femme ne pourroit , sans men-

reprécipité de nouveau en pourpre de Cassius. C'est avec cet émail que sont faites toutes les fleurs et fleurons pourpres qu'on voit sur la porcelaine la plus commune qui nous vient aujourd'hui. Mais , quoique je n'aie jamais vu , que je sache , de semblables fleurs sur de la belle et de l'ancienne porcelaine ; cependant , d'après le rapport de Pline , d'après les vases *craquelés* dont j'ai parlé , et d'après l'émail que j'ai entre les mains , et dont on peint la porcelaine commune à Kanton , je ne doute pas que les Chinois n'eussent déjà , dans les temps plus reculés , l'art de tirer aussi de l'or le pourpre de Cassius , et de l'appliquer sur la porcelaine.

A l'égard de ces derniers mots qui terminent la description de Pline , *aliqua et in odore commendatio est* , ils peuvent servir encore à faire reconnoître la porcelaine de Chine. Les vases des Chinois , sur-tout ceux qui ne sont pas destinés à l'usage de la table , et qui ne servent que d'ornemens , sont communément tous parfumés. Les Chinois font un grand usage des parfums ; ils parfument jusqu'aux marchandises qu'ils envoient en Europe : la porcelaine elle-même garde ces odeurs avec opiniâtreté. J'ai un grand vase fait chez M. le comte de Lauragnais en janvier 1759 , dans lequel on mit , pendant un mois , un paquet de quelques grains de musc ; ce vase en conserve encore tellement l'odeur , qu'on craint même aujourd'hui d'en approcher de trop près.

Quant à l'ancienneté de la porcelaine , j'ai un petit fragment d'une partie de la figure d'une divinité , que M. le comte de Caylus avoit parmi des débris de vases égyptiens , et qu'il m'avoit donné à examiner ; il le soupçonnoit être de la porcelaine , et c'en est en effet. M. le comte de Caylus étoit sûr de la légitimité de ce morceau ; ainsi nous pouvons le regarder comme une preuve de l'an-

» tir, assurer qu'elle n'est pas nue. Nous fai-

cienneté et de l'origine de la porcelaine, que le commerce prenoit alors à la Chine pour la porter en Egypte et dans une grande partie de l'Asie, comme il l'en tire et la transporte aujourd'hui dans tout l'univers.

Je finirai cette note par une conjecture sur l'origine du mot *murra*; Saumaise dit que les latins s'en servoient autrefois pour désigner la nacre de perle. Il ajoute que le terme de *μύρρις* employé par Arrien, dans son *Périple de la mer Erythrée*, est latin. *Videtur autem murra vox latina pro gemma antiquitus usurpari solita. Nam μύρρις Arriano in Periplo maris Erithræi, est latinum.* Voyez Saumaise, dans sa note sur Properce, *lib. 4, eleg. 5, vers. 26*, edit. varior. *Amstel. 1680.*

Pour moi, je crois au contraire, que le mot *murra* ou *murrina*, *μύρρις* ou *μύρρινα*, dont les Grecs et les Latins se sont servis pour désigner les *vases murrhins*, est oriental. Le nom même de l'isle où ces vases se fabriquoient, rend cette conjecture fort vraisemblable. On sait à quel point les Grecs ont dénaturé tous les mots qu'ils ont empruntés des peuples de l'Orient, particulièrement ceux des princes, des villes, des fleuves, des nations, et en général tous les noms propres. On peut même dire qu'ils les ont falsifiés au point de les rendre méconnoissables pour ceux qui n'ont pas fait une étude profonde du génie particulier de ces langues, et de l'histoire de ces temps anciens. Les Romains, imitateurs et copistes fideles des Grecs, comme ceux-ci l'étoient des Orientaux, ont suivi à cet égard leur exemple. Mais ici du moins l'altération n'a pas été considérable, ni le changement difficile: en effet, du mot *mauri*, qui, selon Kempfer, est le nom oriental de cette isle, à celui de *murra*, *murrea* ou *murrina*, d'où les Grecs ont fait *μύρρις* ou *μύρρινα*, on voit que la différence n'est pas très-sensible, et qu'il n'a pas fallu faire une grande vio-

sons venir, à grands fraix, ces étoffes de pays

lence au terme original pour le faire passer dans les langues grecque et latine, et lui donner la terminaison, et, pour ainsi dire, l'organisation particulière à chacune de ces deux langues. Suivant cette conjecture, les Romains auront appelé vases murrhins, *vasa murrhina*, les vases de porcelaine qui se fabriquoient dans l'isle *Mauri*, ou si l'on veut, les vases de l'isle *Mauri*, comme nous disons aujourd'hui *des vases de Chine* ou *du Japon*. Je sais qu'en général les étymologies ressemblent un peu aux nuées, dans lesquelles on voit tout ce qu'on veut; mais il faut pourtant avouer qu'il en est dont on ne peut raisonnablement contester la certitude. Celle que je propose me paroît d'autant plus naturelle, que le mot *murrhina* n'a été connu à Rome qu'avec la chose même qu'il désignoit, (*eadem victoria primùm in urbem Murrhina invexit*), et qu'on ne le trouve dans aucun auteur antérieur à la défaite de Mithridate, et aux victoires de Pompée dans l'Orient.

Voilà ce que j'avois à dire sur les *vases murrhins*, dont Sénèque parle encore dans les lettres 119 et 123. Je prie le lecteur d'excuser la longueur de cette note; la matière étoit si obscure, si curieuse et si intéressante pour l'histoire des arts, que j'ai cru devoir l'éclaircir, soit par des recherches exactes, et par des faits qui, rapprochés les uns des autres, se prêtent un jour mutuel (*namque aliud ex alio clarescit*), soit par les lumières plus sûres encore, qu'un ami a bien voulu me communiquer. Je sais que plusieurs auteurs ont nié que les anciens aient eu la connoissance de la porcelaine; mais les raisons sur lesquelles ils se fondent, ne sont pas plus solides que celles du P. Hardouin.

D'ailleurs, le témoignage de Kempfer est si formel, qu'on a lieu d'être étonné du silence que ceux qui sou-

» inconnus même au commerce, afin que nos

tiennent l'opinion contraire, gardent sur l'ouvrage de ce voyageur, soit que, par une mauvaise foi dont il n'y a que trop d'exemples, ils l'aient fait à dessein; soit plutôt, comme j'aime à le penser, qu'ils en aient en effet ignoré l'existence. Mais, sans insister davantage sur l'autorité de cet habile observateur, qui suffiroit seul pour décider la question: pourquoi les savants modernes qui ont adopté à cet égard le sentiment du P. Hardouin, n'ont-ils jamais tenté d'expliquer le passage de Pline, et d'indiquer une autre substance quelconque, à laquelle toutes les parties de sa description pussent s'appliquer aussi exactement, et convenir aussi bien qu'à la porcelaine; c'est cependant ce qu'il eût fallu faire pour affaiblir la preuve que fournit ce passage en faveur de l'ancienneté de la porcelaine chez les Romains. J'observerai de plus que, pour entendre la description de Pline, ainsi que beaucoup d'autres endroits du même auteur, il ne suffit pas seulement de bien savoir le latin, et d'être même un excellent critique, il faut encore avoir des connoissances assez étendues de plusieurs sciences, et du manuel particulier de certains arts. Sans ces secours, il est impossible d'expliquer une foule de passages, dont le vrai sens dépend de l'intelligence des matières qui y sont traitées. Plutarque avoue que la connoissance des faits avoit plus contribué à lui faire entendre les termes de la langue latine, que ces termes ne lui avoient été utiles pour entendre les faits; ceux qui ont le plus étudié Pline, et la langue dans laquelle il a écrit, doivent dire à-peu-près la même chose, s'ils veulent être de bonne foi. En effet, la plupart des passages les plus difficiles de cet auteur, sont certainement ceux qui sont relatifs aux sciences, aux arts et aux métiers; et les savants qui en ont déjà éclairci quelques-uns, y sont moins parvenus par une connoissance

» femmes n'aient rien de plus à montrer en
 » secret à leurs amants (1), qu'en public à
 » tous les citoyens.

étendue et profonde du latin, que par celle des choses dont Pline a voulu parler. Ils ont entendu, comme Plutarque, les mots par les faits, bien plus que les faits par les mots. Et c'est-là, puisqu'il faut le dire, une des raisons pour lesquelles une bonne traduction de Pline ne peut jamais être l'ouvrage d'un seul homme, j'ajouterois presque, ni même d'un seul siècle. On peut faire à cet égard des tentatives plus ou moins heureuses, et ces efforts seront toujours louables, et peuvent même être utiles; mais les grandes difficultés, celles qui rendent la lecture de Pline si pénible, et dont la solution importe le plus, c'est du temps, du hasard, cause qui agit sans cesse, et sur-tout des travaux successifs et réunis de physiciens, des chymistes, des naturalistes et des hommes très-profonds dans la connoissance du manuel des arts, qu'il faut en attendre l'éclaircissement.

(1) On trouve la même pensée exprimée un peu différemment dans les *Controverses* de Sénèque le père. *Infelices ancillarum greges laborant*, dit-il, *ut adultera tenui veste perspicua sit : eo nihil in corpore uoris suae plus maritus quam quilibet alienus peregrinusque agnoverit.* Excerpt. ex lib. 2, *Controvers.* declamat. 7.

C H A P I T R E X.

» AVARICE, à quoi songes-tu? combien de
» choses, par la cherté desquelles tu laisses
» vaincre l'or qui t'est si cher! tous les objets
» que je viens de citer, sont plus honorés et
» plus précieux que lui. Mais je veux passer
» en revue tes trésors, ces lingots de l'un et
» de l'autre métal, qui éblouissent notre cupi-
» pidité. Hélas! la terre, en exposant à sa
» surface les productions utiles à l'homme,
» avoit caché ces minéraux, les avoit enfouis
» dans son sein: prévoyant tous les maux
» qu'amèneroit leur découverte, elle s'étoit,
» pour ainsi dire, couchée pardessus de tout
» son poids. Je vois le fer sortir des mêmes
» souterrains d'où l'on tire l'or et l'argent,
» afin que les hommes eussent à la fois des
» instruments et des motifs pour s'entr'égor-
» ger. Encore ces métaux ont-ils quelque con-
» sistance, et l'âme peut se laisser prendre par
» les yeux: mais que signifient ces titres, ces
» contrats, ces billets, vains fantômes de la
» richesse, ombres illusoires qu'enfanta l'ava-
» rice, pour séduire des âmes avides de chi-
» meres. Que sont les intérêts, les livres de
» dépense, les usures, sinon des aliments pour
» la cupidité humaine, cherchés hors de la
» nature même? et je me plaindrois de ce que

» la nature n'a pas enfoncé plus avant l'argent
» et l'or ; de ce qu'elle ne les a pas surchargés
» d'un poids impossible à soulever ? Eh ! ne
» nous resteroit-il pas ces tablettes, ces cal-
» culs , le temps devenu un objet de trafic ,
» ces extorsions sanglantes de l'usure , ces
» fléaux volontaires nés de nos propres cons-
» titutions , des objets sans réalité , invisibles
» et impalpables , ces rêves affreux de l'avarice
» toujours indigente ? O malheureux l'homme
» qui se réjouit à la vue de son vaste terrier ,
» de ces espaces immenses cultivés par des in-
» fortunés à la chaîne ; de ces troupeaux dont
» les pâturages occupent des provinces et des
» royaumes ; de ces esclaves plus nombreux
» que des nations puissantes ; de ces édifices
» particuliers qui surpassent en étendue les
» villes les plus florissantes ! Quand il aura
» bien considéré tous ces objets entre lesquels
» ses richesses sont partagées ; quand sa va-
» nité se sera bien repue de ce spectacle , en
» comparant ce qu'il possède avec ce qu'il de-
» sire , il se trouvera pauvre. Laissez - moi
» libre ; rendez-moi mes richesses : mon em-
» pire est immense et tranquille ; c'est l'em-
» pire de la sagesse. Si je suis maître de tous
» les biens , c'est parce que je les abandonne
» aux autres ».

CHAPITRE XI.

Aussi César offrant un jour à Démétrius deux cents sesterces , celui-ci les refusa en souriant, ne jugeant pas même la somme assez forte pour se glorifier de son refus. Grands dieux ! c'étoit s'y prendre bien basement , pour honorer ou corrompre ce grand homme. Je lui dois le témoignage de lui avoir entendu dire un mot sublime. Surpris de la folie de Caligula , qui s'étoit flatté de le gagner à si bon marché : *S'il avoit eu l'envie de m'éprouver, dit-il, ce n'eût pas été trop de tout son empire.*

CHAPITRE XII.

On peut donc faire des dons au sage , quoique tout lui appartienne : bien que tout soit commun entre amis , rien n'empêche non plus qu'on ne puisse donner à son ami. La communauté entre amis n'est pas comme entre des associés qui ont chacun leur part distincte , mais comme entre un pere et une mere qui , ayant deux enfants , n'ont pas chacun le leur , mais en ont deux chacun. En premier lieu , je pourrois répondre à quiconque oseroit réclamer avec moi ce droit de société , qu'il n'y

à rien de commun entre nous. Pourquoi ? c'est que la communauté n'a lieu qu'entre les sages , qui seuls connoissent l'amitié : les autres ne sont pas plus des amis que des associés. En second lieu , le mot *commun* peut s'entendre de plusieurs manières. Par exemple , les quatorze bancs des chevaliers Romains leur appartiennent à tous (1) : néanmoins la place que j'occupe m'est propre ; et si je la cède , quoique je ne cède qu'une chose commune , je suis censé faire un don. Il y a des choses dont on n'est maître qu'à de certaines conditions : ma place entre les chevaliers m'appartient ; mais je ne puis ni la vendre , ni la louer , ni l'habiter : je n'ai le droit que d'y voir le spectacle. Je ne mentirai donc pas si je dis que j'ai ma place entre les chevaliers : mais si je viens au théâtre , et que tous les bancs soient remplis , il sera vrai juridiquement que j'ai une place , ayant le droit de m'asseoir entre les chevaliers , et que je n'en ai pas , puisque toutes les places sont prises par des personnes qui ont le même droit que moi.

Il en est de même entre amis : tout est commun entr'eux ; mais la propriété réside spécialement dans celui qui est en possession ; et l'on ne peut en user sans son aveu. Vous

(1) Dans les amphithéâtres et lieux de spectacles , les chevaliers Romains avoient quatorze bancs.

vous moquez, dira-t-on : si les biens de mon ami sont à moi, je puis les vendre. Vous ne le pouvez pas, comme vous ne pouvez pas vendre les places de chevaliers, quoique communes entre vous et les autres chevaliers. De ce que vous ne pouvez ni vendre, ni consumer, ni dénaturer une chose, il ne s'ensuit pas qu'elle ne vous appartienne point : vous n'en êtes pas moins maître, pour l'être à de certaines conditions. J'ai reçu, mais d'autres ont reçu comme moi

CHAPITRE XIII.

POUR ne pas vous retenir plus long-temps, le bienfait même ne peut s'accroître ; mais la matière du bienfait est susceptible d'augmentation. Les marques extérieures de bienveillance peuvent se multiplier à l'infini ; comme les embrassements et les transports des amants, qui sont des démonstrations, et non de nouveaux degrés d'amour. La question qui se présente à la suite de celle-ci, a déjà été épuisée dans les livres précédents ; nous ne ferons ici que la toucher légèrement : on peut y appliquer les arguments déjà employés pour d'autres objets. On demande si celui qui a tout fait pour acquitter un bienfait, l'a réellement acquitté. La preuve qu'il n'en est pas quitte,

dit-on, c'est qu'il a tout fait pour l'être. Il est donc évident qu'il n'a pas fait ce qu'il n'a pas eu occasion de faire : ainsi un débiteur n'est pas quitte envers son créancier, quoiqu'il ait cherché par-tout de quoi le rembourser, s'il n'a pas trouvé la somme. Il y a des engagements qui exigent un paiement positif ; d'autres où les tentatives tiennent lieu de paiement. Un médecin a rempli son devoir, quand il a tout fait pour guérir son malade : malgré la condamnation d'un accusé, l'orateur a fait ce qu'on attendoit de son éloquence, quand il a mis toutes les ressources en usage : on loue un général d'armée, même après sa défaite, quand il a montré sa prudence, son activité, son courage : de même, l'obligé a tout fait pour s'acquitter ; votre bonheur l'en a empêché ; vous n'avez eu aucun revers qui mît à l'épreuve la sincérité de son attachement. Vous étiez riche, il ne pouvoit vous donner ; vous vous portiez bien, il n'a pu vous assister ; vous étiez heureux, il n'a pu vous secourir : il s'est acquitté, quoique votre bienfait ne vous soit pas rentré. D'ailleurs, un homme qui a toujours été attentif à épier le moment de la reconnoissance, a plus fait par ses soins et sa vigilance, que celui qui s'est acquitté sur le champ.

C H A P I T R E X I V .

LA comparaison du débiteur à qui il ne suffit pas d'avoir cherché de l'argent, s'il ne rembourse, n'est pas juste. D'un côté, l'on a toujours en tête un créancier inflexible qui tient compte de tous les jours : de l'autre, un bienfaiteur sensible, qui témoin de vos démarches, de votre empressement, de votre inquiétude, vous dit : Cessez de vous tourmenter ; vous avez fait tout ce qui étoit en vous ; c'est m'outrager, de croire que j'en exige davantage : je suis pleinement convaincu de vos sentiments.

Mais, dit-on, que diriez-vous de plus, si celui qu'on a obligé, s'étoit réellement acquitté ? Il n'y a donc pas de différence entre celui qui rend le bienfait, et celui qui ne le rend pas ? Dites plutôt : si l'obligé avoit oublié le bienfait reçu, s'il n'avoit pas même tenté d'être reconnoissant, tout le monde conviendrait qu'il ne s'est pas acquitté : il s'agit ici d'un homme qui s'est fatigué nuit et jour, qui a renoncé à tout autre devoir pour remplir celui-là ; qui s'est toujours tenu sur ses gardes, de peur de laisser échapper l'occasion. Mettez-vous donc dans la même classe celui qui a négligé tous les soins de la reconnoissance, et celui dont elle a été l'occupation la

plus chere ? Il y a de l'injustice à exiger de moi la réalité, quand vous voyez que l'intention ne me manque pas. Faisons une supposition. Vous avez été pris par des pirates : pour emprunter de l'argent, je mets mes biens en gage ; je m'embarque au milieu de l'hiver ; je côtoie des rivages infestés par des brigands ; j'affronte tous les périls auxquels expose la mer même dans le calme ; après avoir traversé des solitudes immenses pour trouver des pirates que tous le monde fuit ; j'arrive enfin , et l'on m'apprend qu'un autre vous a racheté : nierez-vous que je me sois acquitté ? Si je perds dans un naufrage l'argent que j'avois amassé pour votre délivrance ; si je tombe moi-même dans les fers que je venois vous ôter, ne me regarderez-vous pas comme quitte envers vous ? Les Athéniens donnerent le nom de tyrannicides à Harmodius et à Aristogiton ; la main de Mutius, consumée sur le brasier d'un ennemi, fut censée avoir tué Porsenna. La vertu aux prises avec la fortune, n'a jamais eu besoin pour briller, d'exécuter ses projets. Je trouve plus de mérite à celui qui a poursuivi l'occasion fugitive, et cherché sans relâche de nouveaux moyens de témoigner sa gratitude, qu'à celui que la première occasion a rendu reconnoissant sans fatigue de sa part.

 C H A P I T R E X V.

MAIS, dit-on, vous avez reçu deux choses, vous avez éprouvé de la bienveillance, et reçu un don réel : vous devez donc aussi deux choses. Vous pourriez faire cette objection à qui n'auroit eu qu'une volonté oisive ; mais non pas à celui dont la volonté a été accompagnée de tous ses efforts, et qui n'a rien omis : il a satisfait aux deux choses, autant qu'il dépendoit de lui. D'ailleurs, il ne faut pas toujours comparer les choses, numériquement ; quelquefois une seule en vaut deux : ainsi je paye en bonne volonté, en disposition à macquitter. Si le cœur, sans la chose, ne suffit pas pour être reconnoissant, personne ne l'est envers les dieux, auxquels on ne donne que de la volonté. C'est, dites-vous, qu'on ne peut leur donner autre chose. Eh bien : si je ne puis faire plus pour mon bienfaiteur, pourquoi ne m'acquitterois-je pas envers un homme, comme je m'acquitte envers les dieux ?

C H A P I T R E X V I.

SI pourtant vous me demandez mon avis ; si vous voulez savoir ma décision : je veux que l'un se croie payé , et que l'autre ne se croie pas libéré ; que l'un affranchisse , et que l'autre reste dans les fers ; que l'un dise , j'ai reçu , et l'autre , je dois encore. Dans toute espece de question , nous devons avoir en vue le bien public. Il faut interdire aux ingrats tout subterfuge , tous les prétextes dont ils pourroient colorer leur mauvaise volonté. J'ai tout fait. Eh bien ! faites encore. Croyez-vous que nos ancêtres fussent assez insensés pour ne pas sentir l'injustice de mettre dans la même classe le débiteur qui a dépensé au jeu ou en débauches l'argent qu'il avoit emprunté , et celui qui a perdu par un incendie , par un vol , ou par quelque autre accident fâcheux , le bien d'autrui avec le sien ? cependant ils n'ont voulu recevoir aucune excuse , afin d'apprendre aux hommes à remplir , avant tout , leurs engagements. Il valoit mieux , en effet , refuser l'excuse légitime d'un petit nombre d'innocents , que de mettre tous les coupables dans le cas d'en chercher de mauvaises.

Vous avez tout fait pour vous acquitter : c'est assez pour votre bienfaiteur , mais c'est trop

peu pour vous. Il seroit indigne de votre reconnaissance, s'il comptoit pour rien des efforts pénibles et continus ; vous êtes ingrat, si, lorsqu'il prend en paiement votre bonne volonté, vous ne restez son débiteur, par la raison même qu'il vous tient quitte. Ne vous autorisez pas de cette quittance ; n'en cherchez pas moins l'occasion de restituer ; rendez à l'un son bienfait, parce qu'il le redemande ; à l'autre, parce qu'il vous en tient quitte ; à celui-ci, parce qu'il est méchant ; à celui-là, parce qu'il ne l'est pas.

Ne prenez donc pas pour vous la question suivante : Si un bienfait, qu'on a reçu d'un homme lorsqu'il étoit vertueux, on doit le lui rendre, quand il cesse de l'être pour devenir vicieux. Vous lui rendriez un dépôt qu'il vous auroit confié, étant sage ; vous lui payeriez sa créance, quand même il deviendroit méchant : pourquoi n'en seroit-il pas de même du bienfait ? son changement autorise-t-il le vôtre ? S'il vous avoit obligé en bonne santé, vous croiriez-vous quitte, parce qu'il seroit malade ? au contraire, l'état de foiblesse de votre ami ne rendroit-il pas votre reconnaissance plus nécessaire ? Hé bien, celui-ci a l'ame malade : il faut l'assister, le supporter. La folie est une maladie de l'ame : mais je crois que, pour rendre la chose plus claire, il faut faire une distinction.

CHAPITRE XVII.

IL y a des bienfaits de deux especes : les uns , que le sage seul peut faire éprouver au seul sage ; ce sont là des bienfaits véritables et parfaits : les autres sont des bienfaits communs et vulgaires , dont nous avons établi un commerce entre nous autres insensés. Nul doute que ceux-ci ne doivent être acquittés , quel que soit le bienfaiteur , fût-il un homicide , un voleur , un adultere. Les crimes sont du ressort de la loi : un juge est plus propre à les punir qu'un ingrat. Si votre bienfaiteur est méchant , il ne faut pas qu'il vous rende tel. Je jetterai au méchant son bienfait à la tête ; je le rendrai à l'homme de bien ; à l'un , parce que je suis son débiteur ; à l'autre , pour cesser de l'être.

CHAPITRE XVIII.

QUANT à la seconde espece de bienfaits , il y a plus de contestation , parce que , si je n'ai pu recevoir qu'à titre de sage , il ne peut reprendre non plus qu'au même titre. Quand je lui rendrois son bienfait , il lui est impossible de le recevoir ; il n'en est plus susceptible ; il ne

possede plus l'art d'en user : c'est comme si vous me disiez , de renvoyer la balle à un manchot. Il est fou de donner à un homme ce qu'il ne peut recevoir. Pour commencer par où vous finissez , je ne lui donnerai pas ce qu'il ne pourra recevoir ; mais je lui rendrai , quand même il seroit incapable de recevoir : je ne puis l'obliger , s'il ne reçoit ; mais je puis m'acquitter , seulement en rendant. Il ne pourra faire usage de ma restitution ? c'est son affaire : la faute viendra de lui , et non de moi.

C H A P I T R E X I X.

RENDRE, dit-on, c'est remettre la chose entre les mains de quelqu'un qui peut la recevoir. Si vous deviez du vin à une personne, et qu'elle le répandît à travers un tamis ou un crible, croiriez-vous l'avoir rendu ; ou plutôt, consentiriez-vous à rendre une chose qui, au moyen de la restitution, seroit perdue et pour l'un et pour l'autre ? Je réponds que rendre, c'est donner la chose à son maître, quand il la veut : voilà tout ce que j'ai à faire. Que la chose qu'il a reçue de moi, lui reste ; c'est une autre affaire : je ne suis point son tuteur, mais son débiteur ; il vaut encore mieux que la chose soit perdue pour lui que retenue par moi. Je rendrai à mon créancier ce que je

lui dois , dût-il sur-le-champ le porter au marché : je ne paierai pas moins , quand même il transférerait sa créance à une femme adúltere , ou laisseroit tomber l'argent de sa robe , à mesure qu'il le recevrait. Je suis tenu de rendre la somme , et non de veiller à sa conservation : c'est le bienfait reçu , et non le bienfait rendu que je dois conserver. Tant qu'il reste en moi-même , je veux qu'il soit intact : mais il faut le rendre à la sommation du bienfaiteur , dût-il lui échapper des mains. Je m'acquitterai avec l'homme de bien , quand il conviendra ; avec le méchant , quand il l'exigera.

Mais , dit-on , vous ne pouvez lui rendre son bienfait , tel que vous l'avez reçu ; c'est un sage qui a reçu , c'est à un fou que vous rendez. Je rends , comme il peut recevoir : si le bienfait a perdu de sa valeur , ce n'est ma faute , mais la sienne. Je lui rends ce que j'ai reçu ; et s'il revient à résipiscence , je rendrai comme j'ai reçu : tant qu'il est dans la classe des méchants , je ne rends que comme il peut recevoir.

Mais , dit-on , s'il n'est pas seulement devenu méchant , si c'est un monstre de cruauté ; un Apollodore , un Phalaris , vous croiriez-vous obligé de lui rendre son bienfait ? La nature du sage ne comporte pas un changement aussi complet : quelque perversi qu'on le suppose , il conserve toujours dans ses vices des traces de son ancienne vertu. Cette vertu

a beau s'éteindre , les traces qu'elle imprime dans l'ame sont trop profondes , pour pouvoir être effacées par aucun changement. Les bêtes fauves élevées parmi nous , quand elles s'échappent dans les bois , y conservent toujours quelque chose de leur première douceur : elles tiennent le milieu entre les animaux domestiques et les bêtes vraiment farouches qui n'ont jamais subi le joug de l'homme. On ne parvient jamais au comble de la méchanceté , quand on a été une fois attaché à la sagesse : la teinte est trop forte pour pouvoir disparaître entièrement , ou prendre une autre couleur. En second lieu , je vous demanderai s'il n'est que cruel , ou si c'est un fléau public. Vous le comparez à un Apollodore , à un Phalaris : s'il leur ressemble , je me hâterai de lui rendre son bienfait , pour n'avoir plus rien à démêler avec lui : si non-seulement il aime le sang , mais s'en abreuve ; si sa cruauté insatiable se repaît du supplice des hommes de tout âge ; si sa barbarie n'est point excitée par la colère , mais par le seul plaisir du carnage ; s'il égorge les fils sous les yeux de leurs pères ; si non , content d'une simple mort , il emploie les tortures , et non-seulement fait brûler , mais rôtir ses malheureuses victimes ; si son palais est toujours arrosé d'un sang nouveau , c'est trop peu de ne pas lui rendre son bienfait : tous les liens qui m'attachoient à lui , il les a brisés

avec ceux de la société humaine : si, après m'avoir rendu service , il portoit les armes contre ma patrie , sa bienfaisance seroit anéantie , et je ne pourrois sans crime être reconnoissant. S'il n'attaque pas ma patrie , mais s'il opprime la sienne ; si , laissant en paix mes concitoyens , il tourmente les siens , cette dépravation tranche encore les nœuds qui nous lioient ; il ne m'en est pas moins odieux , pour n'être pas mon ennemi : mon premier devoir a pour objet le genre humain par préférence à un seul homme.

C H A P I T R E X X.

NÉANMOINS, quoique libre envers lui , du moment où foulant aux pieds toute justice , il a empêché qu'on pût être injuste à son égard ; voici la règle que je suivrai. Si mon bienfait ne peut ni lui donner plus de forces contre le genre humain , ni affermir celles qu'il a ; si ma restitution n'entraîne pas la perte publique , je m'acquitterai : je sauverai son fils en bas âge : quel tort fait un pareil service aux victimes de la cruauté ? mais je ne lui donnerai pas d'argent pour soudoyer ses satellites. S'il desire du marbre , des étoffes , etc. ces instruments du luxe ne font de mal à personne : mais je ne lui fournirai pas d'armes et de sol-

dats. S'il demande comme un grand présent, des comédiens, des concubines, je les lui offrirai de grand cœur; puissent-ils adoucir sa férocité! Je ne voudrois lui envoyer ni trièmes, ni vaisaux de guerre; mais je lui donnerai des navires de parade ou d'agrément. Si sa santé est entièrement désespérée, du même coup je rendrai service au monde et à lui. Le trépas est un remede pour des caracteres tels que le sien; il ne reste plus qu'à mourir, à qui ne peut plus revenir à lui même.

Cependant une méchanceté de cette espece est peu commune: c'est un phénomène aussi rare que les abimes qui s'ouvrent dans la terre, et que les feux qui s'élancent des cavités de la mer. Laissons-la donc, et parlons des vices qui nous déplaisent, sans exciter de l'horreur. Je m'acquitterai envers ces méchants qu'on trouve en tous lieux, et qui ne sont redoutables qu'aux individus. Il ne faut pas que la méchanceté d'autrui tourne à mon profit: ce qui ne m'appartient pas doit retourner à son maître, vertueux ou vicieux, peu m'inporte; je m'en occuperois s'il s'agissoit d'un présent, et non d'une restitution. Voici un trait d'histoire qui revient à notre sujet.

C H A P I T R E X X I.

UN Pythagoricien avoit acheté d'un cordonnier , une chaussure de peu de valeur sans avoir d'argent sur lui. Au bout de quelques jours , il revient à la boutique pour payer : il la trouve fermée ; il frappe à plusieurs reprises. Vous perdez votre peine , lui dit un voisin : celui que vous cherchez est mort et réduit en cendres : il est triste pour nous de perdre pour toujours nos amis ; mais nullement pour vous qui savez qu'ils doivent renaître : il se moquoit de la métempsycose pythagorique. Notre philosophe remporta de grand cœur ses trois ou quatre deniers , les faisant sonner de temps en temps ; mais s'étant apperçu du plaisir que lui causoit ce gain fortuit , il se reprocha cette joie secrète qu'il éprouvoit en se voyant dispensé de payer : il retourne donc à la même boutique , en disant ; *il vit pour toi , paye ta dette*. Alors à travers la fente de la porte , il fit entrer les quatre deniers dans la boutique pour se punir de sa cupidité , et pour ne pas s'accoutumer au bien d'autrui.

C H A P I T R E X X I I.

CHERCHEZ à qui payer vos dettes ; et si personne ne demande , sommez-vous vous-même. Que votre bienfaiteur soit homme de bien ou méchant , peu vous importe ; vous n'avez qu'à le payer et l'accuser. Songez à vos devoirs respectifs ; l'oubli lui est prescrit , et à vous la mémoire. Cependant , quand nous recommandons au bienfaiteur d'oublier ses services , on auroit tort de croire que nous voulons effacer de son ame le souvenir des actions les plus honnêtes. Nos préceptes sont quelquefois trop outrés pour qu'on les réduise à leur juste étendue. En disant qu'il en doit perdre le souvenir , nous entendons qu'il ne doit pas les publier , s'en vanter , et par-là se rendre importun. En effet , il y a des gens qui vont raconter dans tous les cercles le bien qu'ils ont pu faire : ils en parlent à jeûn ; ils le disent dans l'ivresse ; ils le publient aux inconnus ; ils le confient à leurs amis. Pour réprimer ces souvenirs trop fréquents et voisins du reproche , nous avons prescrit l'oubli au bienfaiteur : lui prescrire plus qu'il ne pouvoit , c'étoit lui conseiller de se taire.

- C H A P I T R E X X I I I .

QUAND on se délie des gens à qui l'on donne un ordre, on exige plus qu'il ne faut, afin d'obtenir ce qu'il faut. L'hyperbole, par son exagération, se propose de conduire au vrai, en allant au-delà. Ainsi celui qui demandoit des *chevaux plus blancs que la neige, et plus rapides que les vents* (1), demandoit une chose impossible, pour donner l'idée d'une chose possible; et celui qui a dit d'un homme, qu'il *étoit plus immobile qu'un rocher, et plus violent qu'un torrent* (2), ne s'est pas flatté de persuader qu'un homme fût aussi immobile qu'un rocher: l'hyperbole ne marque pas autant la confiance, que l'audace: elle affirme ce qui est incroyable, pour parvenir à ce qui est croyable.

Ainsi, quand nous disons que le bienfaiteur doit oublier son bienfait, nous voulons indiquer qu'il doit faire comme s'il l'avoit oublié; qu'il ne doit pas laisser voir qu'il s'en souvient ni le publier. Quand nous défendons de redemander les bienfaits, nous ne prétendons pas faire une règle générale: il y a des méchants qui ont besoin de sommation, et des gens de

(1) Qui candore nives anteirent, cursibus auras.

VIRG. *Æneid. lib. 12, vers. 84.*

(2) His immobilior scopulis, violentior amne. ●

bien qui ont besoin d'être avertis. Pourquoi ne pas indiquer l'occasion à celui qui l'ignore ? pourquoi ne lui pas découvrir mes besoins, pour le laisser se prévaloir de son ignorance, si elle est feinte, ou la déplorer, si elle est véritable ? Il faut quelquefois avertir, mais avec modestie ; l'avertissement ne doit être ni une demande formelle, ni une sommation.

CHAPITRE XXIV.

Socrate dit un jour à ses amis assemblés : j'aurois acheté un manteau, si j'avois eu de l'argent : c'étoit ne demander à personne en avertissant tout le monde : on se disputa l'honneur de lui faire ce présent. En effet, c'étoit donner peu à Socrate : mais c'étoit beaucoup d'être l'homme dont Socrate consentiroit à recevoir : il ne pouvoit faire un reproche plus doux : *J'aurois acheté un manteau, si j'avois eu de l'argent.* Après cette déclaration, l'on avoit beau se hâter, on donnoit toujours trop tard ; Socrate avoit été dans le besoin. C'est pour prévenir la dureté des sommations, que nous défendons de rappeler les bienfaits : nous ne prétendons pas qu'on ne le fasse jamais, mais qu'on le fasse sobrement.

C H A P I T R E X X V .

A R I S T I P P E prenant un jour plaisir à respirer des parfums, s'écria : maudits soient les efféminés qui ont fait décrier des sensations si douces. On peut dire de même : maudits soient les exagérateurs de leurs bienfaits, qui ont anéanti une chose aussi douce que les avertissements entre amis. Pour moi j'userai des droits de l'amitié : je rappellerai mes bienfaits à celui de qui j'en aurois voulu obtenir; il regardera comme un second bienfait le pouvoir de s'acquitter. Je ne dirai jamais, pas même dans la colere : je vous ai reçu, lorsque la mer vous avoit jetté tout nud sur le rivage; j'ai eu la folie de partager mon empire avec vous (1). Ce n'est pas un avertissement, mais une injure; c'est rendre ses bienfaits odieux, et l'ingratitude, ou légitime, ou agréable. Il suffit de rappeler des services avec modestie ou bienveillance, et de dire avec le poëte : *Si j'ai eu le bonheur de vous servir, si vous avez éprouvé quelques douceurs de ma part* (2). Par-là vous

(1) Ejectum littore, egentem

Excepi, et regni demens in parte locavi.

VIRG. *Æneid. lib. 4, vers. 373, 374.*

(2) Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quidquam

Dulce meum.

VIRG. *Æneid. lib. 4, vers. 317, 318.*

le forcerez à dire de son côté, comment ne m'auriez-vous pas rendu service? vous m'avez recueilli dans mon naufrage, lorsque je manquois de tout.

C H A P I T R E X X V I.

MAIS, dites-vous, les avis ne servent de rien : j'ai obligé un ingrat, mes services sont oubliés, que dois-je faire? Vous me proposez une question très-importante, et par laquelle il convient de finir ce Traité : Comment doit-on se conduire avec les ingrats? Tranquillement, avec douceur, avec grandeur d'ame. Quelque insensible, quelque ingrat qu'on soit à votre égard, ne perdez pas le plaisir que vous avez eu à faire du bien; que le dépit ne vous arrache pas le desir d'avoir refusé; que dans son malheur même votre bienfait ait pour vous des charmes : ne vous repentez pas même dans le moment de l'ingratitude; et l'ingrat se repentira toute sa vie : n'allez pas vous indigner, comme s'il s'agissoit d'une chose extraordinaire; vous devriez plutôt être étonné, si elle n'arrivoit pas. L'un est détourné de la reconnoissance par la fatigue, l'autre par la dépense; celui-ci par le danger, celui-là par une mauvaise honte; il craint, en s'acquittant, de paroître avoir reçu; l'un enfin par l'ignorance de ses

devoirs, l'autre par sa paresse, un autre par ses occupations. Considérez que les passions des hommes sont toujours affamées. Serez-vous surpris que personne ne rende, quand personne ne croit avoir assez reçu ? Citez-moi un homme dont l'ame ait assez de consistance pour devenir dépositaire d'un bienfait. La débauche rend l'un insensé ; l'autre est esclave de son ventre ; celui-ci ne s'occupe que du gain, et considère moins les moyens que la somme ; celui-là est tourmenté par l'envie, ou aveuglé par une ambition capable de le précipiter au milieu des épées : joignez-y l'engourdissement d'une ame usée par l'âge, ou l'état tout contraire d'un cœur sans cesse agité, toujours en proie à de nouveaux orages. Joignez-y la trop haute opinion de soi, cette enflure, cette insolence excitée même par les vices les plus propres à faire mépriser. Que dirai-je de l'obstination dans les entreprises criminelles, de la légèreté qui voltige et se porte sans cesse ailleurs ? Ajoutez enfin la témérité impétueuse, la peur qui conseille toujours très-mal, mille erreurs qui nous entraînent ; l'audace que montrent quelquefois les plus lâches, la discorde qui trouble les amis, et sur-tout la disposition générale à compter sur les choses les plus incertaines, à se dégoûter de celles qu'on possède, à désirer celles qu'on n'a jamais pu se flatter d'obtenir.

C H A P I T R E X X V I I .

Au milieu de tant de passions turbulentes, vous cherchez la bonne foi qui est la plus calme de toutes les vertus. Si vous voulez vous former le tableau véritable de notre vie, vous vous représenterez l'image d'une ville prise d'assaut, dans laquelle, sans égard pour la pudeur et la droiture, on ne prend conseil que de la force : l'on a donné le signal du désordre, on emploie le fer et le feu ; les crimes sont délivrés du frein des loix ; et la religion même qui dans la guerre est la sauve-garde des suppliants, n'est plus un rempart contre l'ardeur du butin. L'un se jette sur le bien des particuliers, l'autre sur les trésors publics ; celui-ci sur le sacré, celui-là sur le profane. On enfonce, on brise, on s'élançe, non content d'un passage trop étroit, on renverse tous les obstacles, et c'est par la destruction qu'on marche au gain. Celui-ci pille sans homicide, celui-là porte dans ses mains des dépouilles sanglantes ; il n'est personne qui n'emporte ce qui appartient à d'autres. Telle est l'avidité du genre humain entier : et vous méconnoissez le sort général, au point de chercher quelqu'un qui rende, parmi tant de gens qui ravissent ! Si vous êtes indigné qu'il y ait

des ingrats , soyez-le donc qu'il y ait des débauchés , des avarés , des impudiques , des malades dont les traits sont défigurés , des vieillards devenus pâles. Sans doute l'ingratitude est un vice affreux , intolérable ; destructif de la société , propre à briser les liens de la concorde qui sert d'appui à notre foiblesse : mais elle est si commune , que celui qui s'en plaint n'en est pas lui-même exempt.

C H A P I T R E X X V I I I .

F A I T E S votre examen ; voyez si vous vous êtes acquitté envers tous vos bienfaiteurs ; si auprès de vous aucun service ne s'est perdu ; si le souvenir de tous les bienfaits que vous avez reçus vous accompagne sans cesse : vous verrez les services rendus à votre enfance , oubliés avant l'adolescence , et ceux de votre jeunesse , ne point aller jusqu'au déclin de l'âge. Il y a des bienfaits qu'on laisse égarer , d'autres qu'on rejette loin de soi , quelques-uns qui s'éloignent insensiblement de votre vue ; quelques autres dont nous détournons les yeux avec horreur. Je ne vous fais pas un crime d'une foiblesse naturelle ; mais votre mémoire est fragile , et ne peut suffire à la multitude des objets , elle perd à mesure qu'elle reçoit , et les nouvelles traces sont toujours au préjudice des anciennes.

De-là votre peu d'attachement pour votre nourrice, parce que le progrès de l'âge a reculé de plus en plus ses bienfaits : de-là la diminution de votre respect pour votre instituteur. Enfin, le desir d'obtenir le consulat ou le sacerdoce, vous fait oublier les suffrages qui vous ont procuré la questure. Rentrez en vous-même, vous trouverez dans votre sein le vice dont vous vous vous plaignez ; il est général : votre colere est injuste, elle est déraisonnable : faites-lui grace pour l'obtenir. Peut-être que votre indulgence ramenera l'ingrat ; mais, à coup sûr, vos reproches ne le rendront pas meilleur : n'endurcissez pas son front ; laissez-lui le peu de honte qui lui reste : souvent un reproche trop articulé la fait totalement disparaître. On ne craint point d'être ce qu'on paroît : un homme pris sur le fait perd toute pudeur.

C H A P I T R E X X I X.

J'AI perdu, dites-vous, le fruit de mon bienfait. Regardez-vous donc comme perdues les offrandes consacrées aux Dieux ? le bienfait est une espece de consécration ; il peut mal réussir, mais il n'en est pas moins bien placé. Celui que nous avons obligé n'est pas tel que nous croyions. Hé bien ! soyons tels que nous avons été ; ne lui ressemblons pas : votre perte ne

se déclare qu'aujourd'hui, mais elle est plus ancienne. La honte de l'ingratitude retombe en partie sur le bienfaiteur. Se plaindre de la perte d'un bienfait, c'est avouer qu'on l'avoit mal placé : plaidons au-dedans de nous-mêmes la cause de l'ingrat ; disons, c'est peut-être impuissance ; c'est peut-être ignorance ; peut-être étoit-il disposé à s'acquitter, avec du temps et de la patience. Un créancier prudent et modéré tire parti d'un mauvais payeur : faisons de même ; entretenons l'attachement lorsqu'il paroît languir.

C H A P I T R E X X X .

MON bienfait est perdu ! Insensé, vous ne connoissez pas la date de votre perte ; c'est en donnant que vous avez perdu ; aujourd'hui vous ne faites que vous en appercevoir. Dans les cas même les plus désespérés, la modération est avantageuse ; les maladies de l'ame, comme celles du corps, demandent d'être traitées avec douceur ; l'impatience rompt les fils que le temps eût déliés. Pourquoi ces imprécations, ces plaintes, ces injures ? Vous brisez vous-même ses chaînes ; vous l'affranchissez ; du moment où vous publiez son ingratitude, il ne vous doit plus rien. Pourquoi aigrir un homme comblé de vos bienfaits ? d'un ami chancelant vous en faites un ennemi déclaré ; vos outrages lui

serviront d'excuse : il se trouvera des gens qui diront : je ne sais pourquoi il n'a pu s'accorder avec un homme auquel il avoit tant d'obligations ; il y a quelque chose là-dessous. Les informations sont toujours au désavantage du supérieur ; sa réputation en souffre toujours. On ne se contente pas de forger des mensonges légers : c'est la grossièreté même de la fiction , qui la rend plus croyable.

C H A P I T R E X X X I.

IL est bien plus sage de conserver toujours à l'ingrat l'apparence de l'amitié ; ou même l'amitié ; s'il revient à la vertu. La persévérance dans la bonté triomphe des méchants. Où est l'homme assez insensible , assez ennemi de toute vertu , qui ne chérisse à la longue une bienfaisance qui résiste même à l'outrage ? l'impunité de l'ingratitude devient une obligation de plus. Mais ne perdez point de vue le modèle que vous devez suivre. On n'a pas reconnu mes services ; que ferai-je ? Ce que font les dieux , auteurs de tous les biens , qui commencent par nous accorder des bienfaits à notre insu , et qui continuent , malgré notre ingratitude : quelques hommes les taxent de négligence , d'autres d'injustice ; un autre les bannit hors de ses mondes , leur interdit la lumière

du jour , les condamne à l'inertie et au désœuvrement : le soleil qui partage le temps en heures de repos et de travail , qui nous sauve de la confusion d'une nuit éternelle , qui regle l'année par son cours , qui conserve les corps , qui fait germer les semences et mûrir les fruits ; quelques philosophes le regardent comme un rocher , comme un amas fortuit de flammes , comme tout autre chose qu'un dieu. Néanmoins semblables à des peres tendres qui sourient en voyant la colere de leurs enfants , les dieux ne cessent d'entasser leurs bienfaits sur ceux mêmes qui en méconnoissent les auteurs ; ils répartissent également leurs dons sur les peuples et les nations : doués de la seule puissance de faire du bien , ils versent à propos les pluies sur la terre , ils agitent la mer par le souffle des vents , ils indiquent le temps par le cours des astres , ils adoucissent la rigueur des hivers et des étés par les haleines des zéphirs , ils contemplent d'un œil serein et propice les égarements des mortels infortunés. Imitons-les : faisons du bien , quoique nous en ayons souvent fait en vain : obligeons d'autres hommes , obligeons ceux même qui ont étouffé nos bienfaits. L'éroulement d'une maison n'empêche pas d'en bâtir une autre ; quand la flamme a consumé nos demeures , nous jettons de nouvelles fondations sur le terrain encore échauffé : des villes plusieurs fois englouties

sont rebâties sur le même emplacement. Tant l'homme a de peine à perdre toute espérance ! Une inertie générale régneroit sur la terre et les eaux , si les mauvais succès n'étoient suivis de nouvelles tentatives.

C H A P I T R E X X X I I .

L est ingrat. Eh bien ! ce n'est pas à moi à qui il fait tort , c'est à lui-même. J'ai joui de mon bienfait en le faisant ; son ingratitude, au lieu de me décourager , sera un nouvel aiguillon pour moi : je veux regagner sur d'autres bienfaits ce que j'ai perdu sur celui-ci ; je lui en ferai sentir de nouveaux à lui-même : semblable à un bon laboureur , à force de soins et de culture , je surmonterai la stérilité du terrain. Mon bienfait est perdu pour moi , et lui il est perdu pour les bienfaits. La grandeur d'âme ne consiste pas à donner et à perdre , mais à perdre et à donner.

Fin du Traité des Bienfaits.

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans le quatrieme Tome.

SUITE DU TRAITÉ DES BIENFAITS. Page 5	
<i>Livre V.</i>	ibid.
<i>Livre VI.</i>	56
<i>Livre VII.</i>	118

CONSOLATION A MARCIA.	189
-----------------------	-----

DE LA COLERE.	267
<i>Livre I.</i>	ibid.
<i>Livre II.</i>	316
<i>Livre III.</i>	385

DE LA CLÉMENCE.	473
<i>Livre I.</i>	ibid.
<i>Livre II.</i>	546

Fin de la Table du quatrieme Tome.